



Société anonyme au capital de 8 129 682 Euros
Siège social : Site Sactar – 84500 BOLLENE
SIREN 338 070 352 - RCS Avignon

Rapport Financier Annuel

31 décembre 2023

Sommaire

Attestation du responsable	3
Rapport de gestion	4
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	65
Comptes consolidés au 31 décembre 2023	71
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	99
Comptes annuels au 31 décembre 2023	105

Attestation du responsable du rapport financier annuel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des Résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Le 10 juillet 2024



Philippe Bringuier
Directeur Général

EGIDE

Société anonyme au capital de 8 129 682 Euros
Siège social : Site Sactar – 84500 BOLLENE
SIREN 338 070 352 - RCS Avignon

Assemblée Générale Mixte du 25 juillet 2024

Rapport du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023

(valant exposé sommaire de la situation pendant l'exercice écoulé)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de Egide SA (« **Egide SA** » ou la « **Société** ») et de ses filiales (ensemble, le « **Groupe** » ou le « **Groupe Egide** ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le présent rapport vous exposera :

1. L'activité de la Société, ses résultats et sa situation financière ;
2. Des informations sur son contrôle interne et sa gestion des risques ;
3. Des informations en matière de recherche et développement ;
4. Des informations en matière de délai de paiement ;
5. Des informations sur le gouvernement d'entreprise ;
6. L'impact social et environnemental de son activité ;
7. Des informations sur ses filiales et participations ;
8. Des informations diverses concernant la Société ;
9. Les points qui seront abordés en assemblée générale.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE, SES RESULTATS ET SA SITUATION FINANCIERE

1.1 Faits marquants de l'exercice 2023

Le gouvernement d'entreprise d'Egide SA a été intégralement refondu le 1^{er} juin 2023 avec la démission de M. James F. Collins de ses fonctions de Président-Directeur général et la scission des fonctions de Président du Conseil d'administration, d'une part, et de Directeur général, d'autre part.

Ces fonctions ont été attribuées comme suit :

- la Présidence a été confiée à Monsieur Michel Faure (administrateur depuis 2016) ;
- la Direction générale du Groupe a été confiée à Monsieur Philippe Bringuier, qui cumule son mandat social avec sa fonction de Directeur administratif et financier du Groupe ;
- Monsieur David Hien, a été nommé Directeur général délégué d'Egide SA et cumule son mandat social avec ses fonctions de Directeur de l'établissement de Bollène en France ;
- Messieurs Philippe Bringuier et David Hien ont par ailleurs été nommés, par l'assemblée générale des actionnaires en date du 13 juillet 2023, comme administrateurs de la Société

La forte dégradation de la rentabilité du Groupe en 2022 avec une perte de 5,6 millions d'euros, dont 6 millions dus aux filiales américaines, a conduit le Conseil d'administration à prendre la décision en décembre 2022, d'engager un processus de mise en vente des filiales américaines. En août 2023, la mise en vente des filiales américaines a été abandonnée et il a été décidé de mettre en œuvre un plan de redressement desdites filiales notamment à l'aide d'une augmentation de capital d'un montant d'environ 1,9 million d'euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription, réalisée en septembre 2023. Cette première opération a été complétée par une seconde augmentation de capital du même montant, également avec maintien du droit préférentiel de souscription, réalisée en décembre 2023.

Ces deux opérations se sont traduites par la levée d'un montant net de 3.719 k€ et l'émission de 5.912.496 nouvelles actions. A l'issue de ces deux opérations, la Société a accueilli un nouvel actionnaire de référence, la société iXCore, représentée par Monsieur Hervé Arditty, qui détenait au 30 avril 2024 environ 8,49% du capital et 8,47% des droits de vote d'Egide SA.

Par ailleurs, Egide a dû et doit encore faire face à l'inflation qui se traduit par une hausse des matières premières, de l'énergie et de la main d'œuvre. Le Groupe réagit en essayant de négocier des hausses de prix de vente avec ses clients pour répercuter les hausses de matières premières, de l'énergie et de la main d'œuvre. Les pressions inflationnistes sont plutôt maîtrisées et le *business model* repose sur des cotations pour chaque nouvelle commande. Les prix de l'énergie ont surtout augmenté à partir de 2022, résultant en une hausse de 303k€ en 2023 des dépenses d'électricité et de gaz qui sont passées de 487k€ à 789k€.

Egide SA a également augmenté de 450k€ au premier semestre 2023 sa provision pour charges pour faire face à une condamnation en mai 2023 de la cour d'appel de Nîmes pour 2 litiges prudhommaux l'opposant à deux anciens salariés. Cette provision a été reprise à hauteur de 340k€ au cours de l'exercice 2023 lors du paiement d'une partie de cette condamnation.

Le Groupe n'a pas d'activité et ne dispose d'aucun actif en Russie et en Ukraine. Ainsi, le conflit en cours en Ukraine n'a à ce jour pas eu d'incidence négative significative sur le Groupe.

1.2 Exposé sur l'activité et les résultats

1.2.1 Activité d'Egide SA

Le chiffre d'affaires total s'est élevé à 17,63 M€ en 2023, contre 15,76 M€ en 2022, soit une augmentation de 11,9%. Hors transactions intra-groupe, les ventes sont respectivement de 17,50 M€ et 15,46 M€, soit une augmentation de 13%.

Cette croissance s'explique principalement par le renforcement de sa position de leader sur le marché de l'imagerie, en Europe et au Moyen-Orient.

Le secteur de l'imagerie thermique reste prépondérant à 73% en 2023, contre 69% en 2022. La seconde activité est l'optronique qui représente 10% du chiffre d'affaires.

La facturation intra-groupe correspond à la refacturation d'Egide SA à ses filiales Egide USA et Santier des frais de direction financière et d'assistance technique ainsi que des ventes de feuilles de céramiques à Egide USA. Ces refacturations diverses représentent 0,14 M€ en 2023 contre 0,30 M€ en 2022.

Egide SA réalise 40 % de son chiffre d'affaires 2023 en France, contre 43 % en 2022. L'Europe (hors France) représente 19 % et l'Amérique du Nord 6% des ventes de l'exercice. La part réalisée dans le reste du monde est de 35 % en 2023, contre 42 % en 2022, et concerne principalement Israël et un peu la Chine.

1.2.2 Activité de la filiale Egide USA

Egide USA a réalisé un chiffre d'affaires de 13 M\$ en 2023 (dont 0,4 M\$ intra-groupe) à comparer à 10,7M\$ en 2022 (dont 0,5 M\$ intra-groupe).

Egide USA a enregistré une croissance annuelle de 21%, notamment grâce à l'augmentation de ventes chez deux gros clients, l'un dans l'imagerie thermique et le second dans les boîtiers de puissance.

En termes de marché, le segment de la puissance reste le plus important avec 57% en 2023 contre 60% en 2022. La seconde activité est l'imagerie thermique qui représente 19% du chiffre d'affaires 2023.

Au niveau géographique, l'activité est restée concentrée sur les USA avec 97% du chiffre d'affaires, contre 98% en 2022.

1.2.3 Activité de la filiale Santier

Le chiffre d'affaires réalisé en 2023 s'établit à 8,37 M\$ (dont 0,13 M\$ avec les autres entités du Groupe), contre 9,46 M\$ (dont 0,22 M\$ avec les autres entités du Groupe) en 2022. Le CA hors-Groupe est donc en baisse de 13%.

La répartition des ventes par marché Optronique et hyperfréquence représente respectivement 45% et 31% des ventes hors-Groupe, alors que la Puissance représente 11%. Ces 3 marchés représentaient respectivement 30%, 38% et 13% en 2022.

Le marché nord-américain représente 81 % des ventes de Santier en 2023 contre 70% en 2022.

1.2.4 Résultats sociaux Egide SA

1.2.4.1 Compte de résultat

Les comptes annuels d'Egide SA, à la date du 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration, sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 17,63 M€ contre 15,76 M€ au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 11,9%. Le résultat d'exploitation est une perte de 375k€ en 2023 contre un bénéfice de 136k€ en 2022. La perte d'exploitation de 2023 provient essentiellement d'une hausse des frais de personnel et des charges externes due à la forte augmentation des coûts d'électricité et du gaz.

La perte financière diminue de 3.133k€ en 2022 à 257k€ en 2023. En 2022, la perte financière était fortement impactée par une dépréciation des titres de participations de la holding américaine pour 3M€.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2023 s'élève à 157 k€ contre 121k€ en 2022.

Le Crédit d'Impôts Recherche est enregistré pour 0,23 M€ en 2023 contre 0,17 M€ en 2022.

Le montant des dépenses de Recherche et Développement engagées au cours de l'exercice, tel qu'il est évalué pour le Crédit d'Impôt Recherche, s'établit à 0,78 M€ contre 0,70 M€ 2022. Ces frais ne sont pas immobilisés et intégralement enregistrés en charges ; le crédit d'impôt recherche est lui présenté en produits divers.

Le résultat net de l'exercice se traduit par une perte de 242k€ contre une perte de 2 707k en 2022. La perte importante en 2022 était due à une dépréciation de 3M€ des titres de participation dans les filiales américaines, suite aux pertes importantes de ces filiales au cours de cet exercice.

L'effectif salarié moyen (CDI + CDD) s'élève à 150 personnes en 2023 contre 139 en 2022.

1.2.4.2 Bilan

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élève à 19,26 M€ contre 15,32 M€ en 2022. Les capitaux propres ont été fortement renforcés de 8,84 M€ en 2022 à 12,15 M€ en 2023 suite aux deux augmentations de capital effectuées en 2023.

La trésorerie s'élève à 2,75 M€ à la fin de l'exercice 2023, contre 0,68 M€ en 2022. La dette financière diminue de 3,04 M€ en 2022 à 2,45 M€ en 2023. La situation financière est ainsi améliorée avec une trésorerie nette de 0,3M€ en 2023 contre un endettement net de 2,36 M€ en 2022.

Le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 du Code de commerce ainsi que le tableau des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice sont joints en annexe au présent rapport.

1.2.5 Résultats consolidés du Groupe Egide

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation du groupe Egide comprend les sociétés suivantes, étant précisé que le Groupe ne dispose d'aucune succursale :

- Egide SA, maison mère ;
- Egide USA LLC, détenue directement à 100 % ;
- Egide USA Inc., détenue indirectement à 100 % via Egide USA LLC ;
- Santier Inc., détenue indirectement à 100 % via Egide USA LLC.

Il est précisé que chez Egide SA, les produits et les charges sont principalement libellés en euros. Pour ce qui concerne les filiales Egide USA et Santier, l'ensemble des produits et charges sont libellés en dollar américain. La variation de la parité euro/dollar entre 2022 et 2023 (cours moyen respectivement de 1,0812 et 1,1835) a impacté négativement le chiffre d'affaires 0,5 M€. Compte tenu des équilibres respectifs des entités du Groupe au regard des monnaies, aucune couverture de change n'est jugée nécessaire.

Les principaux éléments de l'état de résultat global de l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros, en IFRS	2023	2022* retraité
Chiffre d'affaires	36 713	33 858
Autres produits	280	201
Charges opérationnelles courantes	(39 208)	(38 702)
Produits opérationnels non courants	156	310
Résultat opérationnel	(2 059)	(4 332)
Résultat financier	(1,093)	(669)
Impôt sur le résultat	32	(623)
Résultat net consolidé	(3 120)	(5,624)
Autres éléments du résultat global	--	--
Résultat global	(3 120)	(5,624)

* Comptes 2022 retraités

La perte nette consolidée a diminué de 44,5% en passant de 5,624k€ en 2022 à 3 120k€ en 2023 grâce à :

- une hausse du chiffre d'affaires de 2,9M€ (+) ;
- une baisse du cout relatif d'achat des matières premières (de 45% en 2002 à 41% en 2023 du chiffre d'affaires) et des frais de personnel de 45% à 44% ;
- une diminution des impôts, due en 2022 à la dépréciation d'impôts différés ;

et ce, malgré la hausse de 0,4 M€ des frais financiers.

Il est précisé que le Groupe Egide n'utilise aucun instrument financier de nature à générer un risque particulier.

1.3 Exposé sur la situation financière

Les principaux éléments de l'état de situation financière au 31 décembre 2023 sont les suivants :

ACTIFS				PASSIFS			
En M€	2023*	2022 retraité**	2022 Publié***		2023*	2022 retraité**	2022 Publié***
Immobilisations incorporelles	0,01	0,01	0,01	Capitaux propres	7,03	6,51	6,51
Droits d'utilisation des biens loués	3,21	2,87	0,86				
Immobilisations corporelles	5,51	6,54	1,05	Provisions	0,84	0,75	0,75
Immobilisations financières	0,54	0,58	0,45	Dettes de loyer	3,78	3,57	1,01
Crédits d'impôts	0,25	0,16	0,16	Dette financière	9,17	9,56	4,60
Total Immobilisations	9,52	10,16	2,53	Dettes fournisseurs et autres	6,47	6,46	2,71
Stocks, créances et autres actifs	7,00	8,44	3,55	Autres passifs	0,89	1,06	1,06
Clients	6,33	6,24	3,36				
Trésorerie	3,20	1,07	0,68	Passifs classés en vue de la vente			11,27
Autres actifs	2,14	1,99	1,86	TOTAL	28,19	27,90	27,91
Actifs classés comme détenus en vue de la vente			15,93				
TOTAL	28,19	27,90	27,91				

* non audité

** Les filiales américaines sont retraitées sur chaque ligne du bilan.

*** Les filiales américaines sont classées en actifs ne vue de la vente (conformément à IFRS 5).

Les capitaux propres au 31 décembre 2023 s'élèvent à 7M€ contre 6,5M€ au 31 décembre 2022, en hausse de 0,5M€ (+7,7%). Cette hausse de 0,5M€ provient de 3,6M€ d'augmentations de capital compensée par 3,1M€ de perte nette.

Parmi les actifs, la trésorerie augmente de 2,1M€ tandis que les immobilisations baissent de 0,6M€ et les stocks de 1,4M€.

L'endettement net financier (dette financière nette de la trésorerie) a diminué de 8,49M€ en 2022 à 5,97M€ en 2023.

1.4 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs postérieurs à la clôture.

1.5 Perspectives d'avenir

Egide a annoncé dans un communiqué de presse fin avril, qu'en 2024, le Groupe Egide entend maintenir sa trajectoire de développement commercial et de rentabilité avec les objectifs suivants :

- Maintien du chiffre d'affaires consolidé à un niveau stable avec une croissance des activités des filiales aux Etats-Unis qui devrait compenser la baisse anticipée des activités d'Egide SA, due à des facteurs géopolitiques.
- Poursuite de la mise en œuvre de stratégies commerciales, notamment en élargissant sa gamme de produits (batteries thermiques, dispositifs de mise à feu) dans le secteur militaire et en explorant de nouveaux marchés géographiques porteurs afin de diversifier son portefeuille clients.
- Poursuite de l'amélioration de la rentabilité des filiales américaines et optimisation des opérations du Groupe aux Etats-Unis.
- Maintien de la rentabilité du Groupe à un niveau équivalent à celui de 2023.
- Etude minutieuse de toutes les options pour répondre à son besoin en fonds de roulement et à ses projets d'investissement.

2. INFORMATIONS SUR LE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

2.1 Principes généraux de gestion des risques

La gestion des risques vise à être globale et à couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la Société. C'est un dispositif dynamique, défini et mis en œuvre sous la responsabilité de la Direction. Elle comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions qui permet aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la Société.

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la Société ou sa réputation. Les objectifs de la gestion des risques sont les suivants :

- Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- Sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société (crédibilité) ;
- Mobiliser les collaborateurs de la Société autour d'une vision commune des principaux risques.

Au sein d'Egide SA, le dispositif de gestion des risques s'appuie sur :

- Un cadre organisationnel : le comité de direction, composé du directeur d'établissement et des directeurs opérationnels.
- Un processus de gestion : une cartographie des risques dans laquelle chaque secteur a identifié un ou plusieurs risques (avec ses causes et ses conséquences). Chaque risque est ensuite évalué en fonction de son impact sur les objectifs et sur la valeur du Groupe et en fonction de son niveau de maîtrise compte tenu des actions déjà en place.
- Un pilotage en continu : le comité de direction étant directement saisi de la gestion des risques, les différentes réunions auxquelles il participe régulièrement sont autant d'occasions pour évaluer, anticiper et tirer les enseignements des effets éventuels des risques survenus.

Un point spécifique est fait en matière de gestion des risques financiers. Les points d'attention couvrent principalement les systèmes comptables et de gestion, les services informatiques, l'aspect juridique et plus particulièrement la communication comptable et financière.

Les premiers éléments visent à s'assurer de l'exactitude des comptes, de l'absence de fraude ou de détournements de fonds ainsi que de la correcte évaluation des coûts de production afin d'éviter les ventes à marge négative. L'ensemble étant géré par des moyens informatiques, une attention particulière est portée au système de traitement et de sauvegarde des données et des systèmes. Sur le plan juridique, le suivi des évolutions législatives permet de s'assurer que toute nouvelle disposition légale sera appliquée, notamment par la veille juridique (réunions, publications, ...) ; la Société a recours à ses conseillers juridiques quand cela est nécessaire.

En matière de communication comptable et financière, une attention particulière est portée à tout élément (financier ou non) qui est communiqué à l'extérieur. L'information comptable et financière s'adresse en premier lieu à la Direction générale et au Conseil d'administration ainsi qu'aux tiers (actionnaires, banquiers, investisseurs, salariés, clients, fournisseurs, ...). Pour chaque destinataire, la fréquence et le niveau d'information du *reporting* est différent.

Au niveau du Groupe : le comité de direction d'Egide SA et les responsables de chacune des filiales reçoivent tous les mois un suivi du chiffre d'affaires, des prises de commandes, du carnet de commande, des effectifs ainsi qu'une situation de trésorerie par entité et au niveau du Groupe.

Les responsables d'unités reçoivent également tous les mois un compte de résultat leur permettant de comparer les performances écoulées par rapport au budget. En cas d'écart significatif, des contrôles complémentaires sont effectués afin de déceler soit une erreur matérielle (problème d'enregistrement comptable ou oubli), soit un problème lié à l'activité de l'entreprise (par exemple, un mauvais rendement en production peut entraîner une consommation de matières plus importante que prévue).

Le Directeur général communique au Conseil d'administration, sous forme de slides Powerpoint, un ensemble d'indicateurs concernant le Groupe et présentant principalement les éléments liés aux prises de commandes et à la facturation, les prévisions de trésorerie à moyen terme, les effectifs, les comptes de résultats ainsi que les commentaires nécessaires à la compréhension desdits indicateurs. La diffusion se fait le plus souvent par voie électronique mais elle peut également faire l'objet d'une présentation lors d'une session de travail des administrateurs si nécessaire.

Communication financière :

En matière de communication, la direction financière a la responsabilité de traiter les obligations d'information du public nécessitées par la cotation de la Société sur le marché Euronext Growth. Seuls le Directeur général ou le directeur financier ont autorité pour en assurer la diffusion. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Société communique son chiffre d'affaires semestriellement. La direction financière publie également une situation intermédiaire consolidée à mi-exercice (30 juin) ainsi que ses comptes annuels sociaux et consolidés. Ces comptes sont établis par le service financier et la Direction générale et arrêtés par le Conseil d'administration. Ils font l'objet d'un examen interim de la part des commissaires aux comptes dans le cas de la situation semestrielle (depuis le changement de compartiment de cotation vers Euronext Growth, les comptes semestriels ne sont plus audités), et d'un audit dans le cas des comptes annuels. Ces contrôles sont réalisés sur les comptes sociaux de la maison mère et de chacune des filiales, puis sur les comptes consolidés du Groupe ; ils font l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes de la Société.

En conformité avec la Directive européenne Transparence, l'information réglementée est diffusée par voie électronique, la Société ayant recours à un diffuseur professionnel au sens de la réglementation de l'AMF. L'information est également disponible sur le site internet de la Société et les versions papiers des documents peuvent être obtenues au siège social ou sur le site administratif de l'entreprise.

Depuis l'exercice 2021, les sociétés européennes cotées sur un marché réglementé doivent publier leur rapport financier annuel sous un format électronique unique européen : le *European Single Electronic Format* (ESEF). Egide SA a publié ces comptes sous ce format une seule fois, avant de changer de compartiment de cotation, vers Euronext Growth, où cette obligation n'existe pas.

2.2 Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités de la Société.

Comme précédemment exposé, le dispositif de gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques auxquels sont exposées les activités de la Société. Le pilotage de ce processus implique des contrôles à mettre en place, ces derniers relevant du dispositif de contrôle interne.

De son côté, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le dispositif de gestion des risques pour identifier les principaux risques à maîtriser et en assurer leur traitement.

2.3 Principes généraux du contrôle interne

Le contrôle interne mis en œuvre par le Groupe vise à assurer :

- La conformité aux lois et règlements de chacune des entités composant le Groupe ;
- L'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- Le bon fonctionnement des processus internes des entités du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- La fiabilité des informations financières ;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs qui ont été fixés par la Direction générale, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

En répondant aux exigences des normes ISO 9001:2015 (Egide SA) ou AS 9100 (Egide USA et Santier), le Groupe Egide dispose d'un ensemble de procédures destinées à s'assurer du bon fonctionnement des systèmes qualité en place regroupées au sein de Manuels Qualité. Ces systèmes couvrent l'ensemble des activités de production du Groupe (services commercial, approvisionnement, production, expédition). La direction s'engage à appliquer la politique qualité qui en découle. Des objectifs chiffrés sont fixés chaque année par la Direction générale et communiqués à l'ensemble du personnel ; ils font l'objet de plans d'actions suivis à l'aide d'indicateurs de processus et de supports de gestion. Ces actions sont coordonnées par les directions qualité, analysées en comité de direction ou lors des revues de direction sur chacun des sites.

Les principaux paramètres suivis sont les taux de retour clients, les taux de livraison à l'heure, les rendements, la productivité, la consommation matières par rapport aux devis, les délais d'approvisionnements et le bon déroulement des relations entre le Groupe et les parties intéressées (clients, fournisseurs, salariés et autres tiers).

L'ensemble des ressources mises à disposition pour obtenir la qualité de la prestation est sous la responsabilité de la Direction générale.

Sur chacun des sites, afin de s'assurer du respect des procédures en vigueur, des moyens de surveillance et d'analyse sont mis en place sur les procédés (indicateurs associés aux processus) et sur les produits (plans de contrôle et supports de gestion). Un système d'audit interne est défini et géré par le responsable qualité, en accord avec sa direction et la Direction générale. Ces audits, réalisés par diverses personnes qualifiées de la Société, permettent de vérifier la pertinence et l'adéquation du système de management de la qualité avec les objectifs de la Société. La préparation, le déroulement de l'audit et le compte rendu sont effectués par le responsable d'audit. La vérification du rapport d'audit et sa diffusion sont assurées par le responsable qualité qui planifie et suit les délais de réalisation.

Chez Egide SA, la direction effectue une fois par an une revue du système de management de la qualité afin de s'assurer que celui-ci demeure pertinent, adéquat et efficace. Dans les filiales Egide USA et Santier, une revue partielle est effectuée respectivement tous les semestres et tous les trimestres. Les revues de direction sont préparées par les directions qualité, qui sont chargées d'établir un ordre du jour et de convoquer toutes les directions de l'entreprise. Ces revues sont réalisées notamment à partir des bilans qualité internes, des résultats des notations clients, des enquêtes de satisfaction clients, des audits clients ou organismes extérieurs et des actions des revues de direction précédentes.

Ces revues permettent de mesurer l'efficacité des systèmes de management de la qualité, de redéfinir les objectifs correspondants et, si nécessaire, de faire évoluer la politique qualité. Chaque revue fait l'objet d'un compte rendu sous la responsabilité de la direction qualité. Les décisions prises à cette occasion sont traduites dans des plans d'actions (correctives ou préventives) et contribuent à l'amélioration continue des entités du Groupe.

2.4 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Le service comptable et financier répond aux exigences des lois et normes comptables en vigueur dans chaque pays (France et Etats-Unis). Il dispose de ses propres règles de fonctionnement et de contrôle car, contrairement aux autres services de la Société (achats, ventes, bureau d'études, production, ...), il n'est pas encore totalement intégré dans les procédures mises en place dans le cadre de l'ISO 9001 ou de l'AS 9100 et décrites dans les Manuels Qualités (seul un « processus comptable et financier » existe).

Maison mère Egide SA : la direction financière est assurée par le directeur administratif et financier, qui supervise la responsable comptable. L'établissement technique des comptes consolidés et la mise aux normes IFRS sont assurés par un cabinet d'expertise comptable spécialisé de Paris. La communication financière et les systèmes d'information sont également sous la responsabilité de la direction financière, qui dépend directement de la Direction générale. Il existe un manuel écrit des procédures comptables précisant le traitement comptable des opérations les plus importantes. Il existe également une veille réglementaire permettant d'appréhender et d'anticiper les évolutions de l'environnement de la Société).

Filiale Egide USA Inc. : Egide USA Inc. possède sa propre structure comptable et financière. La direction en est assurée par le directeur du site. Au sein du service, une contrôleuse financière et sa collaboratrice sont en charge de la tenue journalière de la comptabilité, de l'émission des états financiers, du contrôle de gestion et du *reporting* auprès de sa direction et de la société mère. La direction financière d'Egide SA intervient en support; elle s'assure de l'application de la politique générale du Groupe dans la filiale.

Filiale Santier Inc. : Santier Inc. possède sa propre structure comptable et financière, dont la direction est assurée par une Contrôleur locale. En interne, la contrôleur assistée d'une comptable salariée s'assure de la tenue de la comptabilité, de l'émission des états financiers, du contrôle de gestion et du *reporting* auprès de sa direction, de la société mère et des banques. La direction financière d'Egide SA intervient en support et s'assure de l'application de la politique générale du Groupe dans la filiale.

Filiale Egide USA LLC : cette structure est la holding qui détient directement les deux filiales américaines du groupe (Egide USA Inc. et Santier Inc.). Elle a pour unique actionnaire Egide SA. La tenue de la comptabilité de cette société est directement assurée par le service comptable d'Egide SA car compte tenu de son absence d'activité, il y a très peu de mouvements à enregistrer. Egide USA LLC n'a par ailleurs pas de compte bancaire.

De manière globale, les filiales appliquent les règles et normes comptables du Groupe, définies par la société mère, tout en respectant les obligations de leur pays. S'agissant des éléments d'information mensuels transmis à la société mère, ils font d'abord l'objet d'un autocontrôle par chacune des filiales et d'une révision, le cas échéant, par la direction financière d'Egide SA.

Les principaux contrôles significatifs, non exhaustifs, effectués par les services financiers s'appuient notamment sur les procédures périodiques suivantes :

- Des procédures de rapprochements entre le système comptable et les systèmes de gestion auxiliaire,

- Des procédures de suivi et de gestion des comptes clients (revue d'antériorité, relances, suivi des règlements, suivi des sociétés de factoring, ...),
- Des procédures d'approbation des opérations d'achats et d'investissements significatifs, ainsi que des règlements fournisseurs,
- Des procédures d'inventaire physique et de valorisation des stocks,
- Des procédures de suivi et de gestion de la trésorerie du groupe (établissement de situations de trésorerie, rapprochements bancaires, délégations de signature, ...),
- Des procédures d'accès, de sauvegarde et de sécurisation des systèmes d'informations, gérés en interne ou par l'intermédiaire de sociétés de prestations de services informatiques.
- Compte tenu de l'augmentation sensible des tentatives de fraude, une attention très particulière a été mise en place pour les modifications des coordonnées bancaires servant aux paiements de toute nature.

Les responsables des systèmes d'informations et les sous-traitants experts en infrastructures de réseaux (un en France et un aux USA) s'assurent par ailleurs que chaque société est en mesure de répondre aux obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques de façon sécurisée.

Aux USA, pour répondre aux demandes de plus en plus fréquentes des clients, une mission de sécurisation des systèmes et procédures a été confiée à un cabinet expert dans le cadre du programme NIST (*National Institute of Standards and Technology*).

2.5 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La gestion des risques et du contrôle interne concerne aussi bien les organes de gouvernance (Direction générale, Conseil d'administration) que l'ensemble des collaborateurs des sociétés du Groupe (gestionnaire des risques, audit interne, personnel).

2.5.1 La Direction générale

La Direction générale s'assure que l'information comptable et financière produite par la direction financière est fiable et qu'elle donne en temps utiles une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Société. A cette fin, la Direction générale veille à ce que le dispositif de contrôle interne aborde les points suivants :

- L'organisation et le périmètre de responsabilité des fonctions comptables et financières ;
- La compatibilité des modes de rémunération au sein des fonctions comptables et financières avec les objectifs du contrôle interne ;
- La formalisation et la diffusion des manuels de règles et procédures comptables ;
- La conservation des informations, données et traitements informatiques utilisés pour la formation des états comptables et financiers ;
- L'examen régulier de l'adéquation entre les besoins et les moyens mis à disposition des fonctions comptable et financière (en personnel et en outils informatiques) ;
- L'existence d'une veille réglementaire afin que la Société tienne compte de l'évolution de son environnement.

Dans le cadre de la préparation des comptes semestriels et annuels, la Direction générale s'assure que toutes les opérations ont été enregistrées en conformité avec les règles comptables en vigueur. En vue de leur arrêté, elle précise et explique les principales options de clôture retenues pour l'établissement des comptes ainsi que les estimations impliquant un jugement de sa part. Elle met éventuellement en évidence les changements de principes comptables et en informe le Conseil d'administration. Enfin, elle établit avec la direction financière les états financiers et définit la stratégie de communication financière associée (indicateurs présentés, termes des communiqués financiers).

2.5.2 Le Conseil d'administration

Au titre de l'élaboration et du contrôle de l'information comptable et financière et de sa communication, le Conseil d'administration était informé par le comité d'audit des aspects majeurs susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation. Il vérifiait auprès dudit comité que les dispositifs de pilotage et de contrôle étaient de nature à assurer la fiabilité de l'information financière publiée par la Société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe. Depuis la réunion du Conseil d'administration du 20 octobre 2022, le comité d'audit, dont la composition était identique à celle du Conseil d'administration, a été supprimé et remplacé par des réunions de travail avec la direction financière et la Direction générale.

Dans le cadre de ce contrôle, le Conseil d'administration est par ailleurs, par la voie de son Président, régulièrement informé des événements significatifs intervenus dans le cadre de l'activité de la Société et de la situation de trésorerie. Il prend également connaissance des projets majeurs d'investissement, de cession ou de financement et en approuve la réalisation.

Le Conseil d'administration arrête les comptes annuels et examine les comptes semestriels. A cet effet, il obtient toutes les informations qu'il juge utiles de la part de la Direction générale et de la direction financière (options de clôture, changements de méthodes comptables, explication de la formation du résultat, ...) et reçoit l'assurance des commissaires aux comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur responsabilités et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

2.5.3 Le comité d'audit

Au cours de sa réunion du 20 octobre 2022, le Conseil d'administration a décidé de remplacer le formalisme du comité d'audit par des réunions de travail des membres du conseil, le plus souvent avec la direction financière et la direction de l'usine de Bollène, aussi fréquentes que nécessaire. C'est donc une suppression du Comité d'audit qui a été décidée par le Conseil d'administration, par souci d'efficacité et en utilisation des souplesses supplémentaires permises par la cotation sur Euronext Growth.

2.5.4 Le gestionnaire des risques

Chez Egide, cette fonction est assumée par la Direction générale qui est aidée dans sa mission par le comité de direction.

2.5.5 L'audit interne

Chez Egide, cette fonction est assumée par la Direction générale qui est aidée dans sa mission par le comité de direction.

2.5.6 Le personnel du Groupe

Le Groupe s'appuie sur son organisation interne, son système de management et de suivi de la qualité nécessaire dans le cadre des certifications ISO 9001 et AS 9100, et sur les procédures d'élaboration de l'information comptable et financière pour identifier au mieux les principaux risques liés à son activité. L'ensemble de ces normes et procédures intègre la déclinaison des objectifs auprès du personnel de chaque entité, ce dernier disposant de fait de l'information nécessaire pour établir et faire fonctionner le dispositif de contrôle interne.

2.6 Rôle des commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission légale, prennent connaissance et s'appuient sur les travaux de l'audit interne pour en obtenir une meilleure appréhension et se font en toute indépendance une opinion sur leur pertinence.

En qualité de responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la Direction générale échange avec les commissaires aux comptes, s'assure que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations concourant à la formation des états financiers et prend connaissance des conclusions de leurs travaux sur les comptes présentés au comité d'audit. Les entités américaines ont fait l'objet d'une revue limitée, pour la clôture 2022, par les équipes françaises de l'un des deux cabinets d'audit du Groupe.

2.7 Analyse des principaux risques

Le Groupe a procédé à une analyse des principaux risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

L'attention du lecteur et des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques figurant ci-dessous n'est pas exhaustive et que d'autres risques, dont le Groupe n'a pas connaissance ou qui sont non significatifs à la date du présent rapport, pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

2.7.1 Risques de marchés (change, taux, action, crédit)

2.7.1.1 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. Au 31 décembre 2023, le Groupe affiche un endettement de 21,16 M€ dont 12,85 millions d'euros de dettes financières.

La situation actuelle de la trésorerie d'Egide SA, avec 2,75 M€ de trésorerie et 2,45 M€, permettant d'honorer ses dettes à échéance, la Société fait face avec son actif circulant de 11 M€ à son passif exigible. La situation de la société mère est donc suffisante, mais ne permet pas de dégager des excédents de trésorerie suffisants pour couvrir les besoins des filiales américaines. En effet, la situation de trésorerie et de rentabilité des filiales américaines ne permet de garantir la continuité d'exploitation sans nouveaux financements, or la capacité d'emprunt des entités américaines n'est pas certaine.

2.7.1.2 Risque de change

Le risque de change auquel est exposé le Groupe est principalement un risque dit « de transaction », c'est-à-dire le risque de non-alignement entre les devises dans lesquelles les revenus et les coûts du Groupe sont respectivement générés et encourus.

Chez Egide SA, les produits et les charges sont principalement libellés en euros. Pour ce qui concerne les filiales Egide USA et Santier, l'ensemble des produits et charges sont libellés en dollar américain. La variation de la parité euro/dollar entre 2022 et 2023 (cours moyen respectivement de 1,0812 et 1,1835) a impacté négativement le chiffre d'affaires 0,5 M€. Compte tenu des équilibres respectifs des entités du Groupe au regard des monnaies, aucune couverture de change n'est jugée nécessaire.

2.7.1.3 Risque de taux

Le Groupe n'a pas mis en place de mesure spécifique pour suivre et gérer les risques de taux. Ces taux sont les suivants selon le type de financement obtenu et décrit dans la note 2.2 des comptes consolidés :

L'endettement du Groupe au 31 décembre 2023 s'élève à 12,85M€ et se décompose comme suit:

- 6,5 M€ de dettes d'Egide SA, dont :
 - 3 M€ au titre d'un contrat d'affacturage, dont la commission de financement est Euribor 3 mois + 1,3% ;
 - 0,7 M€ d'emprunt obligataire simple dont le taux d'intérêt fixe est de 8% ;
 - 0,9 M€ provenant de trois emprunts PGE dont le taux est de 0,73 % ; et
 - 1,6 M€ de dettes de loyer.

- 4,5 M€ de dettes chez Egide USA Inc., dont :
 - 0,9 M€ ligne de crédit revolving, finançant les comptes clients et une partie du stock ;
 - 2,3 M€ de dettes liées au *sale & leaseback* du bâtiment de Cambridge ; et
 - 1,3 M€ de dettes de loyer.

- 1,9 M€ de dettes chez Santier Inc., dont :
 - 1,0 M€ ligne de crédit revolving, finançant les comptes clients et une partie du stock ; et
 - 0,9 M€ de dettes de loyer.

2.7.1.4 Risque actions

La Société ne détenant directement ni actions ni actions propres (autres que celles de Egide USA LLC), elle n'est pas exposée au risque actions.

2.7.2 Risques juridiques

2.7.2.1 Propriété intellectuelle

Les marques utilisées par le Groupe Egide sont déposées en France et au niveau international. Le cas échéant, la Société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences utilisées par la Société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

Si droits de propriété industrielle du Groupe venaient à être contestés ou remis en cause par un concurrent ou une autorité publique ou n'offraient qu'une protection inadéquate ou insuffisante des innovations du Groupe, cela pourrait avoir un impact significatif défavorable sur son chiffre d'affaires, ses résultats et sa situation financière.

Par ailleurs, dans l'exercice de ses activités, le Groupe a recours à des technologies qu'il considère comme non protégées, sur la base d'analyses fournies par des conseils spécialisés. Néanmoins, le risque que des concurrents, notamment américains, intentent des actions en justice à l'encontre du Groupe, sur le fondement d'une violation de droits de propriété intellectuelle ne peut être exclu. Si le Groupe devait faire l'objet d'actions en contrefaçons de la part de ses concurrents, cela pourrait engendrer des condamnations à verser des dommages intérêts ou se solder par des accords amiables prévoyant le paiement d'indemnités transactionnelles, en plus des frais juridiques et de procédure qui pourraient en découler.

2.7.2.2 Réglementations particulières

Les produits conçus, fabriqués et commercialisés par le Groupe Egide font intervenir des composants sensibles. Selon la juridiction concernée, le Groupe peut être soumis à des conditions d'obtention et de maintien en vigueur d'autorisations d'exportation ou de commercialisation de produits par les autorités compétentes. Les principales juridictions concernées sont la France et les Etats-Unis, où le Groupe a fabriqué l'ensemble de ses produits en 2023. En particulier, le Groupe est soumis à la réglementation ITAR aux Etats-Unis et à la réglementation européenne sur l'exportation de biens à double usage, plus amplement décrites au paragraphe 2.7.3.3.

Toutes les dispositions sont prises pour obtenir et maintenir à jour les autorisations de production et de commercialisation de produits ou d'exploitation de tous les sites de production, y compris ceux des filiales, en concertation avec les organismes concernés. Néanmoins, si le Groupe ne parvient pas à se conformer à la réglementation applicable en France et aux Etats-Unis ou n'obtient pas les autorisations nécessaires à la commercialisation de ses produits ou l'exploitation de ses sites de production, alors il pourrait connaître des difficultés dans l'exécution de ses contrats de vente conclus avec ses clients étrangers ou dans l'exploitation de ses site de production, ce qui pourrait entraîner une baisse de son chiffre d'affaires et avoir un impact négatif sur sa situation financière et ses résultats.

2.7.2.3 Assurances

Egide SA et ses filiales Egide USA et Santier ont souscrit toutes les assurances nécessaires pour couvrir les risques liés à leur activité industrielle, conformément aux obligations respectives de leur pays. Si ces couvertures d'assurance s'avéraient inefficaces ou insuffisantes pour obtenir réparation de certains dommages non couverts, cela pourrait engendrer des pertes pour le Groupe et affecter sa situation financière et ses résultats.

Les risques couverts sont décrits ci-après :

En millions	Limites contractuelles d'indemnité		
	Egide SA	Egide USA	Santier
Risques industriels	40 M€	15 M\$	12 M\$
Responsabilité civile	10 M€	8 M\$	5 M\$
Déplacements professionnels	5 M€	1 M\$	1 M\$
Auto-mission	100M€	1 M\$	1 M\$
Automobiles	Chaque véhicule assuré tout risque	1 M\$	1 M\$
Marchandises transportées	0,15 M€	N/A	N/A
Responsabilité civile des dirigeants	5 M€	5 M€	5 M€
Responsabilité civile atteinte à l'environnement	5 M€	5M\$	5M\$
Responsabilité civile employeur	Non renouvelé	0,5 M\$	1 M\$

2.7.2.4 Risques contentieux et litiges

Dans l'exercice de son activité, le Groupe peut faire l'objet de procédures, litiges et contentieux d'origine judiciaire, administrative, arbitrale ou disciplinaire qui pourraient affecter défavorablement ses résultats et ses perspectives, provenant notamment :

- de salariés ou d'anciens salariés dans le cadre de conflits sociaux (individuels ou collectifs) ;
- de concurrents dans le cadre de contentieux de droit de la concurrence ou de protection de droits de propriété intellectuelle ;
- d'autorités de défense ou de marché dans le cadre d'investigations pour défaut de conformité du Groupe à une réglementation particulière ; ou
- de clients au titre de produits défectueux, de fournisseurs en cas de rupture brutale de relations commerciales établies ou d'autres parties prenantes (riverains, bailleurs etc...) dans le cadre de l'activité courante du Groupe.

Egide SA a augmenté de 450k€ au premier semestre 2023 sa provision pour charges pour faire face à une condamnation en mai 2023 de la cour d'appel de Nîmes pour 2 litiges prudhommaux l'opposant à deux anciens salariés. Cette provision a été reprise à hauteur de 340k€ au cours de l'exercice 2023 lors du paiement d'une partie de cette condamnation.

2.7.3 Risques économiques et liés à l'activité du Groupe

2.7.3.1 Lien de dépendance avec d'autres sociétés

Dans le secteur de niche sur lequel intervient Egide, il existe inmanquablement des clients et des fournisseurs plus importants que d'autres qui, sans rendre la Société dépendante, la mettent en risque quand surviennent des soubresauts dans leurs activités respectives.

En 2023, le premier client a représenté 12% et le deuxième 11% du chiffre d'affaires du Groupe contre respectivement 14 % et 9 % en 2022. 42% des ventes ont été réalisées avec les 5 premiers clients du groupe en 2023, contre 44% en 2022. Cette relative concentration sur 5 clients, présente une certaine dépendance du Groupe à l'évolution de l'activité de ces clients.

Pour limiter ce risque, la direction commerciale a pour objectif d'élargir le portefeuille client ainsi que les secteurs d'activités adressés. On peut d'ailleurs se réjouir que la baisse importante des 2 premiers clients ait pu être compensée par les 8 suivants.

En 2023, le premier fournisseur de la Société a représenté 19,50% des achats d'Egide SA, les 5 premiers 57,10% et les 10 premiers 73,60%. Egide gère le risque fournisseur en essayant dans la mesure du possible d'avoir au moins deux fournisseurs pour les achats de composants critiques.

2.7.3.2 Baisse des prix et inflation

Compte tenu des phénomènes d'inflation forte liées aux suites de la pandémie mondiale et à la guerre en Ukraine, ce risque prend un sens un peu différent et devient plus ce qu'on appelle le « *pricing power* » en Anglais, c'est-à-dire la capacité à imposer son prix au client.

Il convient d'abord de préciser que le cycle d'activité du Groupe repose sur des demandes de prix préalables à toute commande de la part des clients. Le Groupe peut donc faire à son tour des demandes de cotation à ses fournisseurs et valider quantités et prix d'approvisionnement en même temps que la commande client est confirmée.

Certaines applications auxquelles les produits d'Egide s'adressent sont positionnées "haut de gamme" (télécommunications optiques longue distance, industries spatiale et aéronautique, défense et

sécurité), ce qui permet d'atténuer un phénomène significatif de baisse des prix, sans pour autant en écarter le risque en cas de forts volumes de production. Dans le cas où la réduction des coûts de production n'est pas suffisante pour atteindre le prix objectif tout en conservant une marge suffisante, le risque est de ne pas pouvoir prendre la commande du client. Pour ce qui concerne d'autres produits dont la technologie est plus simple, les acteurs des pays asiatiques sont souvent mieux placés en termes de prix et Egide a choisi de ne pas chercher à les concurrencer aveuglément.

A chaque fois que cela est possible, une recherche de fournisseurs à bas coût, mais fiables, est effectuée pour les composants utilisés dans la fabrication des boîtiers hermétiques, ce qui permet de limiter les effets d'une baisse des prix de vente sur les marges et de proposer au client un prix satisfaisant par rapport à la concurrence et aux prix du marché. De plus, des efforts continus visant à améliorer la productivité et les rendements sont déployés sur chacun des sites, de manière à anticiper les baisses de prix qui pourraient être demandées, tout en maintenant les marges. C'est en particulier ce qui est programmé dans le cadre du plan de modernisation de l'usine de Bollène.

2.7.3.3 Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation

Le Groupe n'a pas de réelle activité commerciale avec la Russie ou l'Ukraine. Par conséquent, les perturbations géopolitiques engendrées par le conflit russo-ukrainien ont un impact limité sur le Groupe.

En 2023, le Groupe Egide a réalisé 50% en Amérique du Nord (USA et Canada), 19% de ses ventes en France, 9% en Europe (hors France) et 21% dans le reste du monde, dont 13% en Israël. Bien que le Groupe réalise une partie de son chiffre d'affaires en Israël, il estime être peu impacté par le conflit israélo-palestinien en raison de l'augmentation de la demande israélienne liée à l'effort de guerre.

Dans ces pays, les clients sont souvent des filiales de clients européens ou américains, des entreprises locales à forte renommée ou cotées en bourse, ce qui met le Groupe à l'abri des risques potentiels. En cas d'incertitudes sur un nouveau client, un paiement d'avance ou un acompte lui sera demandé afin de minimiser le risque d'impayé.

Les restrictions ITAR (*International Trade in Arms Regulations*) concernent toute société qui travaille avec des clients américains sur certains produits spécifiques à usage militaire. Lorsqu'un produit est classifié « *ITAR Restricted* », la propriété intellectuelle dudit produit (design, procédé de fabrication voire usage) ne peut en aucun cas quitter le territoire américain, y compris par voie électronique (via e-mail), sans autorisation de son propriétaire. Aussi, le produit doit être fabriqué sur le sol américain par une société locale. Cette dernière peut appartenir à une société étrangère (cas d'Egide USA ou de Santier, dont l'actionnaire unique est indirectement Egide SA en France), dès lors qu'aucun salarié d'Egide SA n'a accès aux caractéristiques du produit « ITAR ». En cas de violation de cette règle, le site américain pourrait perdre sa licence ITAR, ce qui l'empêcherait d'avoir accès au marché militaire américain. Le département d'Etat américain a cependant accordé un droit, dans le cadre d'un « *Technical Assistance Agreement* », à tout salarié d'Egide SA porteur d'un passeport européen, de circuler librement sur les sites de production d'Egide USA et de Santier, et de travailler sur les produits « ITAR » avec les équipes locales. Les restrictions en matière d'export de données techniques et/ou de produits en dehors du territoire américain restent cependant en vigueur.

En Europe, certains produits du Groupe sont assujettis à la réglementation européenne sur l'exportation de biens à double usage, dans le cadre du Règlement (UE) n° 2021/821 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021. Conformément à la réglementation, l'exportation de ces produits par le Groupe vers des pays tiers (situés en dehors de l'Union européenne) est soumise à autorisation des autorités nationales (en France, le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique).

Pour ce qui concerne les risques politiques : ils ne sont pas uniquement attachés aux pays dits « à risque » mais de plus en plus aux impacts liés à la « guerre économique » qui a lieu entre la Chine et les Etats Unis qui se traduisent par des menaces d'embargos et de hausses de tarifs douaniers et qui peuvent se répercuter in fine sur les clients européens du Groupe Egide.

C'est pour cette raison qu'un travail important est mené au niveau des équipes commerciales renouvelées d'Egide, afin de diversifier les activités des différents sites sur des marchés stratégiques nouveaux et des zones géographiques peu prospectées jusqu'alors, afin de compléter la solide base de clients actuelle. Cette diversification est génératrice de croissance durable.

2.7.4 Risques industriels et environnementaux

2.7.4.1 Risques industriels

L'incendie de l'atelier de Galvanoplastie de Cambridge aux USA en 2020 a démontré combien le risque était majeur pour l'entreprise. L'utilisation de produits dangereux (hydrogène, produits chimiques) dans le cadre de l'exploitation augmente les conséquences que pourraient avoir une explosion ou un incendie non rapidement maîtrisé, toutefois aucune explosion n'a été à déplorer dans le dernier exemple de Cambridge. Le bâtiment de Cambridge est maintenant totalement sous protection de sprinklers. Bollène en France ne l'est pas et des mesures de détection et de protection sont à l'étude avec l'aide des assureurs.

En matière d'accidents du travail, il n'a jamais été constaté d'accident grave, aussi bien en France qu'aux Etats-Unis. Les seuls incidents observés ont été des brûlures locales et superficielles. L'utilisation du nickel, métal largement utilisé dans l'entreprise, engendre parfois des réactions d'allergie cutanée et pourrait nécessiter d'avoir à procéder à un licenciement pour inaptitude consécutive à cette allergie.

2.7.4.2 Risques environnementaux

La stratégie du Groupe Egide englobe désormais un volet environnement, avec notamment un membre du comité de direction de Bollène qui est en charge de la transformation énergétique et environnementale. Des réflexions ont été menées en interne et avec l'aide de conseil extérieurs pour optimiser l'utilisation des énergies au cours de l'année en mettant en balance les coûts de l'énergie plus élevées en hiver avec la consommation supérieure en été, à cause de la climatisation. Ces questions constituent une vraie révolution des états d'esprit et prend du temps.

En dehors de la réglementation anti-pollution, le Groupe Egide n'est soumis à aucune réglementation environnementale excessivement contraignante. Les processus de fabrication mis en œuvre entraînent l'utilisation de produits dangereux tels que l'hydrogène ou l'aurocyanure. Ces produits sont stockés et utilisés selon les normes en vigueur et font l'objet d'une surveillance permanente ; les sites sont également régulièrement inspectés.

Préalablement à l'acquisition d'Electronic Packaging Products (devenu Egide USA Inc.) en 2000, le Groupe Egide avait fait procéder à un audit d'environnement qui n'avait révélé aucun risque. Il en a été de même lors des due diligences relatives à l'acquisition des actifs et passifs d'exploitation qui ont conduit à la création de la filiale Santier Inc. en Californie en février 2017.

L'ensemble des équipements de production utilisés au sein du Groupe Egide répond aux normes de sécurité et environnementales en vigueur. Le Groupe procède régulièrement à toutes les vérifications réglementaires par des organismes agréés (vérification des équipements anti-incendie, des installations électriques, des rejets d'eau, ...).

Le Groupe respecte également la réglementation REACH, règlement de l'Union européenne adopté pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques, tout en favorisant la compétitivité de l'industrie chimique de l'UE. Ce règlement encourage également des méthodes alternatives pour l'évaluation des dangers liés aux substances afin de réduire le nombre d'essais sur animaux.

2.7.4.3 Pandémie

L'impact de la pandémie de Covid 19 sur le Groupe a été relativement limité, notamment pour les raisons suivantes :

- Les marchés et les clients du Groupe, sans être de première nécessité, sont considérés comme prioritaires et n'ont pas été fortement touchés. C'est aux US que ce statut est le mieux formalisé avec un label DO-DX qui constitue une obligation de performance au service de l'Etat.
- Les implantations industrielles sont compatibles avec la distanciation du personnel, même s'il a fallu modifier l'organisation du temps de travail pour réduire le nombre de salariés présents en même temps sur site.
- Peu de fournisseurs ont ralenti et la stratégie d'approvisionnement multi sources permet une continuité.
- Enfin, les implantations du Groupe ne sont pas dans des zones de populations très denses. Même Santier qui est en Californie à San Diego est dans une banlieue assez lointaine de la ville.

2.7.5 Risques technologiques

2.7.5.1 Lancement de produits de substitution

Les besoins d'herméticité et de dissipation thermique sont inhérents à l'existence même de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes extrêmement sensibles à l'environnement thermique et atmosphérique. Les circuits dits hybrides des industries de défense et spatiales, ainsi que les lasers pour télécommunication haut débit ont donc besoin d'herméticité pour fonctionner durablement sans risque de panne. Il en va de même pour les circuits optoélectroniques immergés ou enfouis car le coût d'intervention, pour changer un composant défectueux, est sans commune mesure avec le prix des équipements. Cette demande de qualité élevée s'applique également aux produits demandés par les industries civiles comme l'aéronautique ou le médical, et plus généralement la sécurité.

Cependant, dans le cas où le besoin d'herméticité ne serait plus exigé, d'autres solutions pourraient être utilisées. Avec l'intégration de Santier Inc., société spécialisée dans la fabrication de matériaux dissipant et dont l'activité est complémentaire à celle des boîtiers, le Groupe peut répondre aux besoins de l'industrie électronique en matière de composants de dissipation thermique sans nécessité d'herméticité.

2.7.5.2 Risques d'obsolescence technologique et d'innovation des produits du Groupe

Les applications du Groupe font l'objet de multiples et constantes évolutions technologiques qui nécessitent pour le Groupe de veiller à ce que ses gammes de produits ne deviennent pas obsolètes et soient régulièrement actualisées et complétées. En effet, si le Groupe ne parvient pas à suivre le rythme des progrès technologiques du secteur, il court le risque de développer des produits qui ne rencontreront pas de succès commercial.

Dans la mesure où il ne dispose pas des ressources suffisantes pour renouveler en même temps tous les produits de ses différentes gammes, le Groupe concentre ses investissements sur les produits dont le succès commercial est le plus probable et pour lesquels il a ou aura l'expertise technique appropriée. Il ne peut néanmoins garantir que ses choix en matière de développements technologiques et de lancement de nouveaux produits seront suivis des résultats escomptés. Si le Groupe devait être dans

l'incapacité de proposer à ses clients des produits attractifs, de développer ou améliorer les différentes gammes de produits existants ou de continuer à introduire des produits nouveaux, son chiffre d'affaires et ses résultats s'en trouveraient défavorablement affectés.

Enfin, si le Groupe ne parvient pas à maîtriser l'ensemble des technologies lasers relatives aux marchés sur lesquels il est présent (médical, industriel, défense), il pourrait ne pas bénéficier d'une taille commerciale critique lui permettant de répondre à tous les types de besoins de ses clients ce qui engendrerait une perte de parts de marchés et affecterait défavorablement son chiffre d'affaires et ses résultats.

2.7.6 Autres risques

2.7.6.1 Arrivée de nouveaux concurrents sur les marchés du Groupe

Le savoir-faire nécessaire pour développer et produire des boîtiers hermétiques ou des composants dissipant spécifiques reste difficile à acquérir et nécessite un processus de qualification préalable long et coûteux. Il faut ensuite être en mesure de produire de façon régulière, dans des conditions de répétitivité et de qualité prouvées, pour pouvoir faire face non seulement aux impératifs techniques, mais également aux impératifs commerciaux et économiques. Ces contraintes sont autant de barrières à l'entrée pour de nouveaux concurrents qui souhaiteraient s'implanter sur les marchés d'Egide.

Néanmoins, le phénomène de baisse des prix évoqué plus haut facilite la pénétration de concurrents de second rang sur des produits à volume significatif où la technologie utilisée ne requière pas forcément autant de compétences que celles, haut de gamme, détenues par Egide.

Bien que le Groupe s'efforce de maintenir ses parts de marché, il ne peut garantir qu'il les conservera et sera en mesure de concurrencer des sociétés susceptibles de proposer des prix plus bas, de nouveaux produits ou autres avantages qu'il ne peut ou ne pourra offrir. Si le Groupe ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en Europe ou aux Etats-Unis en proposant une palette de produits et de services innovante, attractive et rentable, il pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités.

2.7.6.2 Risques liés à la volatilité des marchés "high-tech"

Le Groupe est positionné sur des marchés de haute technologie dans tous les secteurs auxquels il s'adresse. Aucun de ces marchés n'est à l'abri d'une hausse ou d'une baisse brutale de cycle, comme cela s'est produit en 2001 dans les télécommunications, en 2020 dans l'aéronautique ou en 2010 dans le spatial. Actuellement, il semblerait qu'un mouvement de relocalisation des fabrications vers l'Occident s'accélère, après une prise de conscience de la dépendance stratégique de nombreux marchés vis-à-vis de l'Asie. Egide USA a commencé à en bénéficier et Egide SA perçoit quelques signes prometteurs.

2.7.6.3 Risques liés aux implantations géographiques

Les unités opérationnelles du Groupe implantées en France ou aux Etats-Unis ne sont soumises à aucun risque particulier lié à leur situation géographique, à l'exception du site de Santier Inc., installé à San Diego en Californie dans une région sismique. L'installation du site de production français à quelques kilomètres d'une centrale nucléaire n'a jamais posé de problème particulier.

2.7.6.4 Risques liés à la volatilité des cours et la liquidité du titre Egide sur les marchés

Tout évènement concernant la Société, ses concurrents, le marché en général et l'un ou l'ensemble des secteurs sur lequel elle intervient peut avoir un effet positif ou négatif sur le cours des actions de la Société.

De même, le titre de la Société peut présenter un risque de liquidité, le volume quotidien moyen d'échanges en 2023 s'élevant à environ 53 820 titres échangés par jour contre 50 929 en 2022.

2.7.6.5 Risques liés aux phénomènes météorologiques

Les sites français et américains de production ne sont pas situés dans des zones particulièrement touchées par des phénomènes météorologiques d'ampleur.

L'impact de phénomènes climatiques particulièrement soudains et dangereux (inondations ou ouragans) peut cependant être significatif si les clients du Groupe installés dans les zones géographiques concernées sont touchés. Cela reste heureusement rare et malheureusement en dehors de toute maîtrise par la Société.

2.7.7 Risques financiers liés aux effets du changement climatique

A ce jour, le Groupe n'a pas identifié de risque financier caractérisé lié aux effets du changement climatique. Toutefois, les changements de réglementation en matière d'obligation de la constitution d'un Comité RSE au sein du Conseil d'administration, l'entrée en vigueur de la loi Vigilance et la problématique de la taxonomie verte sont en cours de mise en œuvre.

Dans un premier temps, le Groupe s'est surtout focalisé sur le besoin de commencer à économiser l'énergie.

2.7.8 Risque d'attaques et de défaillances informatiques

Le Groupe a identifié la nécessité de travailler sur les problématiques de protection contre les attaques et les défaillances informatiques. Une mission d'expertise a été mandatée aux USA pour définir les outils et procédures à mettre en place. En France, il a été choisi de recourir à des formations spécifiques du personnel en charge de ces questions.

2.7.9 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, aussi bien conçus et aussi bien appliqués soient-ils, ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la Société. La probabilité d'atteindre ces objectifs ne relève pas de la seule volonté de la Société car il existe en effet des limites inhérentes à tout système et processus. Ces limites résultent de nombreux facteurs, notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques ou humaines ou de simples erreurs.

Le choix de traitement d'un risque s'effectue notamment en arbitrant entre les opportunités à saisir et le coût des mesures de traitement du risque, prenant en compte leurs effets possibles sur l'occurrence et/ou les conséquences du risque, ceci afin de ne pas entreprendre des actions inutilement coûteuses.

3. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe Egide continue sa stratégie d'innovation et de développement de nouveaux produits. Les nouvelles briques technologiques différenciantes prioritaires portent essentiellement sur cinq thèmes :

- Réalisation de boîtier ayant une bande passante jusqu'à 100 GHz.
- Réalisation de boîtier céramique par fabrication additive.
- Développement du scellement titane pour élargir le portefeuille et servir de nouvelles applications dans les marchés de l'exploration des ressources naturelles, ainsi que les connecteurs titane pour la défense et l'aérospatial.
- Dans le domaine de la dissipation thermique, intégration des nouvelles puces GaN ou SiC et donc des puissances toujours plus grandes, sur des marchés historiques et des nouveaux marchés.
- Miniaturisation des technologies HTCC pour servir des marchés en plein essor comme les boîtiers optroniques pour la transmission à très haut débit (télécommunications), le LiDAR ou nos marchés historiques (défense et aérospatiale).

Certains de ces projets sont partiellement financés par la Commission Européenne ou par la DGA dans le cadre de projets Rapid. Les projets non financés (développements internes) sont pris en charge en totalité par le Groupe.

Les dépenses engagées qui ont été prises en compte dans le calcul du Crédit d'Impôt Recherche sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	2020	2021	2022	2023
Dépenses de R&D	587 k€	588 k€	705k€	779k€
% du chiffre d'affaires consolidé	1,96%	1,80%	2,08%	2,12%
Effectif (en équivalent personne)	5,9	5,6	8,0	7,0

Il n'existe aucun élément incorporel significatif contrôlé par le Groupe, même non comptabilisé dans les actifs. La Société n'immobilise pas ses frais de recherche et développement car de telles dépenses ne correspondent pas à celles dont les règles comptables demandent l'immobilisation à l'actif du bilan.

Reconnue dans son secteur d'activité, Egide SA est certifiée ISO 9001:2015. Egide USA et Santier sont toutes les deux certifiées AS9100:D et ISO 9001:2015 depuis septembre 2018. Ces 3 certifications ont été renouvelées jusqu'en 2024.

Evolution future probable des activités de l'émetteur et des activités en matière de recherche et développement : le Groupe anticipe la poursuite ses efforts actuels de R&D sur les briques technologiques énumérées ci-dessus et sur la recherche d'opportunité de pouvoir utiliser la technologie HTCC dans d'autres domaines, comme l'hydrogène.

4. INFORMATION EN MATIERE DE DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations relatives aux fournisseurs et aux clients hors-Groupe d'Egide SA pour l'année 2023 :

	Article D. 441 L. - 1 ^{er} du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 L. - 2 ^{ème} du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	466					133	69					50
Montant total des factures concernées TTC	1 256 580 €	249 166 €	50 146 €	23 414 €	48 993 €	371 720 €	664 548 €	135 543 €	84 555 €	0 €	213 814 €	433 912 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	77,2%	15,3%	3,1%	1,4%	3,0%	22,8%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							66,5%	13,6%	8,5%	0,0%	21,4%	43,4%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	Néant											
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	Néant											
(C) Délais de paiement de référence utilisés [contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 441-1 du Code de commerce]												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours fin de mois ou 30 jours fin de mois le 15						Délais contractuels : 30 jours nets à 30 jours fin de mois le 15					

5. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1 Code de gouvernement d'entreprise

L'entreprise avait choisi de suivre les recommandations du code de gouvernance de Middlednext (ci-après, le « **Code Middlednext** »). Depuis son changement de compartiment de cotation vers Euronext Growth le 2 septembre 2022, l'entreprise ne se réfère plus à ce code même si, dans les faits, l'essentiel des dispositions de ce code continuent d'être appliquées, à part la suppression du Comité d'audit, remplacé simplement par des réunions de travail des membres du Conseil d'administration.

5.2 Faits significatifs au cours de l'exercice 2023

La gouvernance du Groupe Egide a été intégralement refondue au cours de l'exercice 2023 notamment avec la démission de M. James F. Collins de ses fonctions de Président-Directeur général du Groupe au 1^{er} juin 2023 (poste qu'il occupait depuis le 11 septembre 2014) et son remplacement le même jour par Monsieur Philippe Bringuier en tant que Directeur général et Monsieur Michel Faure en tant que Président du Conseil d'administration. Parallèlement, Monsieur David Hien a été nommé Directeur général délégué par décision du Conseil d'administration du 1^{er} juin 2023.

En outre, Monsieur Philippe Bringuier et Monsieur David Hien ont été nommés, par l'assemblée générale des actionnaires en date du 13 juillet 2023, comme administrateurs de la Société pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

L'exercice 2023 a également été celui du changement en matière d'actionariat puisque Egide SA a réalisé deux augmentations de capital successives, respectivement en septembre 2023 et décembre 2023, à l'issue desquelles la Société a accueilli un nouvel actionnaire de référence, la société iXCore, représentée par Monsieur Hervé Arditty, qui détenait au 30 avril 2024 environ 8,49% du capital et 8,47% des droits de vote d'Egide SA.

5.3 Conseil d'administration

5.3.1 Composition du Conseil d'administration

A la date du présent rapport, le Conseil d'administration de la société Egide SA est composé de cinq (5) membres, tous de nationalité française:

Nom	Fonction	Depuis	Jusqu'au
Monsieur Michel Faure	Administrateur Président du Conseil d'administration	16/06/2016 01/06/2023 ⁽¹⁾	30/06/2024 ⁽²⁾
Monsieur Jean-Louis Malinge	Administrateur	07/07/2014	30/06/2024 ⁽³⁾
Madame Véronique Laurent-Lasson	Administrateur	16/06/2016	30/06/2024 ⁽⁴⁾
Monsieur Philippe Bringuier	Administrateur Directeur général	13/07/2023	30/06/2026
Monsieur David Hien	Administrateur Directeur général délégué	13/07/2023	30/06/2026

⁽¹⁾ Monsieur Michel Faure a été nommé Président du Conseil d'administration par décision du Conseil d'administration du 1^{er} juin 2023 en remplacement de Monsieur James F. Collins, démissionnaire.

⁽²⁾ Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires prévue pour se tenir le 25 juillet 2024 de renouveler Monsieur Michel Faure dans ses fonctions d'administrateur de la Société, pour une durée de quatre (4) ans soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

(3) Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires prévue pour se tenir le 25 juillet 2024 de renouveler Monsieur Jean-Louis Malinge dans ses fonctions d'administrateur de la Société, pour une durée d'un (1) an soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

(4) Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires prévue pour se tenir le 25 juillet 2024 de renouveler Madame Véronique Laurent-Lasson dans ses fonctions d'administrateur de la Société, pour une durée d'un (1) an soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés ni de poste de censeur au sein du Conseil d'administration.

5.3.2 Présence d'administrateurs indépendants

Conformément à la Recommandation n°3 du Code Middlenext, le Conseil d'administration a procédé, le 29 avril 2024, à un examen au cas par cas de la situation de chacun des administrateurs au regard des cinq critères retenus par le Code Middlenext pour caractériser l'indépendance des membres du Conseil.

Il ressort de cette analyse que Madame Véronique Laurent-Lasson ainsi que Monsieur Jean-Louis Malinge sont considérés comme administrateurs indépendants car répondant aux critères résumés dans le tableau ci-dessous :

Critères d'indépendance	V. Laurent-Lasson	J-L. Malinge	M. Faure	P. Bringuier	D. Hien
Relation financière, contractuelle ou familiale avec la Société ?	✓	✓	✓	✓	✓
Salarié ou mandataire social dirigeant ?	✓	✓	X	X	X
Client, fournisseur ou banquier de la Société ?	✓	✓	✓	✓	✓
Actionnaire de référence ?	✓	✓	✓	✓	✓
Auditeur de l'entreprise ?	✓	✓	✓	✓	✓
Administrateur indépendant ?	Oui	Oui	Non	Non	Non

La Société respecte donc la Recommandation n°3 du Code Middlenext qui préconise la présence de deux administrateurs indépendants au Conseil d'administration.

5.3.3 Pouvoirs et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de la Société et veille à leur mise en œuvre. Pour ce faire, il désigne un Directeur général chargé de gérer l'entreprise dans le cadre de ces orientations et peut, sur proposition du Directeur général, désigner un Directeur général délégué, chargé d'assister le Directeur général dans la gestion quotidienne de l'entreprise.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, au travers des comptes, rapports ou publications de la Société.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration et la charte des administrateurs ont été rédigés pour la première fois le 9 avril 2010, afin de fixer les modalités de fonctionnement du conseil ; ils sont mis en ligne sur le site internet de la Société. Le Conseil d'administration se réunit autant de fois qu'il le faut, sur convocation de son Président. Ce dernier s'assure que les documents, dossiers techniques et informations relatifs à l'ordre du jour sont communiqués aux administrateurs par courrier électronique, dans un délai raisonnable. Par ailleurs, chaque administrateur peut obtenir auprès de la Direction générale tous les documents qu'il estime utiles. Le Conseil d'administration examine et décide les opérations d'importance et particulièrement celles d'un enjeu stratégique.

Les membres du Conseil d'administration se réunissent aussi souvent que nécessaire en réunion de travail, pour suivre l'élaboration de l'information financière, l'efficacité des systèmes de contrôle interne. Toutes les conventions (qu'elles soient réglementées ou courantes) entre l'une des sociétés du Groupe et le Directeur général, le Directeur général délégué, l'un des administrateurs ou une relation quelconque de l'un d'eux sont aussi examinées, conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce.

S'il le juge nécessaire, le Conseil d'administration peut confier à l'un de ses membres des missions ponctuelles qu'il rémunère au cas par cas et qui entrent dans le champ des conventions réglementées.

En général, le Conseil d'administration se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite, le plus souvent en visio-conférence en essayant de tenir le rythme de quatre fois par an. Les membres du comité social et économique sont conviés systématiquement aux réunions du conseil (par visioconférence), ainsi que les commissaires aux comptes quand leur présence est requise par la loi. L'ordre du jour est établi par le Président ; les décisions sont généralement prises à l'unanimité, sauf dans les cas prévus par la loi où le Président ou l'un des administrateurs doit s'abstenir. Un procès-verbal de réunion est systématiquement rédigé et communiqué aux administrateurs, après approbation, lors du conseil suivant. Les réunions se tenant presque toujours par visio-conférence (sauf pour les décisions d'arrêté des comptes annuels du Groupe Egide), il n'est plus tenu de registre de présence ; en revanche le procès-verbal de la réunion précise toujours les présents.

Les administrateurs sont également régulièrement informés lors de réunions de travail, entre les réunions formelles du conseil, lorsque l'actualité de la Société le justifie, de tout événement et information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la Société, sa situation financière et sa situation de trésorerie.

Chaque administrateur a la qualité d'actionnaire et détient au moins une action de la Société, conformément à l'article 14 des statuts de l'entreprise.

5.3.4 *Autres déclarations concernant les membres du Conseil d'administration et les dirigeants mandataires sociaux*

À la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil ou dirigeant mandataire social de la Société n'a, au cours de ces cinq dernières années :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une mise en cause ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprise sous administration judiciaire en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- été déchu du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une entreprise.

5.3.5 Dissociation des fonctions de Président du Conseil et Directeur général

Entre le 16 juin 2016 et le 31 mai 2023, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général étaient fusionnées au sein de la Société. A compter du 1^{er} juin 2023, à la suite de la démission de M. James F. Collins de ses fonctions de Président-Directeur général de la Société, le Conseil d'administration a décidé de scinder à nouveau ces deux fonctions.

Dans ce cadre, M. Michel Faure a été nommé Président du Conseil d'administration de la Société tandis que la Direction générale a été confiée à Monsieur Philippe Bringuier.

5.3.6 Comité des nominations et des rémunérations

Lors de sa réunion du 29 janvier 2024, le Conseil d'administration a mis en place un Comité spécialisé chargé d'examiner, et formuler des recommandations au Conseil d'administration sur, les questions relatives aux nominations et aux rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux au sein du Groupe Egide.

Madame Véronique Laurent-Lasson et Monsieur Jean-Louis Malinge, tous deux administrateurs indépendants, ont été nommés membres du Comité des nominations et des rémunérations, la Présidence ayant été confiée à Madame Véronique Laurent-Lasson.

5.4 Direction générale

5.4.1 Membres de la Direction générale

En date du présent rapport, la Direction générale de la société Egide SA est composée comme suit :

Nom	Fonction	Depuis	Jusqu'au
Monsieur Philippe Bringuier	Directeur général ⁽¹⁾	01/06/2023	30/06/2027
Monsieur David Hien	Directeur général délégué ⁽²⁾	01/06/2023	30/06/2027

⁽¹⁾ Monsieur Philippe Bringuier a été nommé Directeur général de la Société par décision du Conseil d'administration du 1^{er} juin 2023 en remplacement de Monsieur James F. Collins, démissionnaire.

⁽²⁾ Monsieur David Hien a été nommé Directeur général délégué de la Société par décision du Conseil d'administration du 1^{er} juin 2023.

5.4.2 Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général et au directeur général délégué (article 18 al.3 des statuts)

Dans sa réunion du 5 juillet 2024, le Conseil d'administration a décidé que les décisions suivantes ne pourraient être prises ou mises en œuvre par le Directeur général (ou le Directeur général délégué), que ce soit au niveau de la Société ou de ses filiales, sans l'approbation préalable par le Conseil d'administration statuant à la majorité de ses membres :

- (i) Investissements dans tout actif immobilisé pour un montant supérieur à 250 000 euros ;
- (ii) Souscription de tout emprunt, engagement de crédit-bail, location financière ou engagement hors bilan pour un montant unitaire supérieur à 250 000 euros par exercice ;
- (iii) Embauche ou licenciement de tout employé membre du Comité de direction ;
- (iv) Initiation ou transaction portant sur un litige d'une valeur de plus de 250 000 euros.

Sous ces réserves, le Directeur général et le Directeur général délégué d'Egide SA sont chacun investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Ils exercent ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au Conseil d'administration.

5.5 Liste des mandats

Les tableaux ci-après mentionnent les sociétés dans lesquelles les mandataires sociaux de la Société exercent ou ont exercé des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance au cours des cinq (5) dernières années.

Les abréviations ont la signification suivante : CS = conseil de surveillance, CA = conseil d'administration, RP = représentant permanent, Oui = le mandat est en cours au 31 décembre 2023, Non = le mandat n'est plus exercé au 31 décembre 2023 et a expiré au cours des cinq (5) dernières années.

- Monsieur Michel Faure

Société	Adresse	Poste	2023
Egide	Bollène (84)	Président du Conseil d'administration	Oui
Sogefip	Paris (75)	Président	Oui
SCI Ambercelles	Paris (75)	Cogérant	Oui
SCI Anne-Cecile	Paris (75)	Cogérant	Oui
SCI La Lézardière	Paris (75)	Cogérant	Oui
Digital District Group	Paris (75)	Membre du CS	Oui

- Monsieur Philippe Bringuier

Société	Adresse	Poste	2023
Egide	Bollène (84)	Directeur général	Oui

- Monsieur David Hien

Société	Adresse	Poste	2023
Egide	Bollène (84)	Directeur général délégué	Oui

- Monsieur Jean-Louis Malinge

Société	Adresse	Poste	2023
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
ARCH Ventures Partners	Chicago, IL (USA)	Venture Partner	Non
Yadais SARL	Paris (75)	Gérant	Non
POET Technologies	San José, CA (USA)	Administrateur	Oui
CaiLabs	Rennes (35)	Administrateur	Oui
Aeponyx	Montréal (Canada)	Administrateur	Oui

- Madame Véronique Laurent-Lasson

Société	Adresse	Poste	2023
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
Miliboo	Annecy (74)	Administratrice	Oui
Sponsor Finance	Paris (75)	Président	Oui

Il est rappelé que Monsieur James F. Collins occupait le poste de Président-Directeur général de la Société jusqu'à sa démission le 1^{er} juin 2023 un mandat de directeur général délégué a démissionné en mai 2022. Il n'avait pas de mandats en dehors de ceux qu'il occupait au sein du Groupe Egide.

5.6 Rémunération des dirigeants au titre de l'exercice 2023

5.6.1 Synthèse globale

La rémunération nette totale et les avantages en nature versés à chaque mandataire social au titre de l'exercice 2023 par la Société ainsi que toute société contrôlée sont indiqués dans le tableau ci-synthétique dessous (montants en euros) :

Mandataires	Rémunérations ⁽¹⁾	Rémunération d'administrateur	Total 2023	Total 2022
James F. Collins ⁽²⁾	250 155,87\$	-	250 155,87\$	275 000\$
Philippe Bringuier ⁽³⁾	184 728,45€	-	184 728,45€	-
David Hien ⁽⁴⁾	166 127,78€	-	166 127,78€	132 493,7€ ⁽⁵⁾
Jean-Louis Malinge	-	30 000€	30 000€	-
Véronique Laurent-Lasson	-	30 000€	30 000€	-
Michel Faure ⁽⁶⁾	52 000€	-	52 000€	-

⁽¹⁾ Correspond à tout type de rémunération due au titre de l'exercice 2023, en ce inclus la rémunération fixe, la rémunération variable (due au titre de l'exercice 2023 et versée au cours de l'exercice 2024), la rémunération exceptionnelle et les avantages en nature.

⁽²⁾ Correspond à tout type de rémunération due à Monsieur James F. Collins au titre de son mandat de Président-Directeur général entre le 1^{er} janvier 2023 et le 1^{er} juin 2023 (date de prise d'effet de sa démission) et au titre de son contrat de travail avec le Group entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 septembre 2023 (date de prise d'effet de sa démission).

⁽³⁾ Correspond à tout type de rémunération due à Monsieur Philippe Bringuier au titre de son mandat de Directeur général entre le 1^{er} juin 2023 (date de sa nomination par le Conseil d'administration) et le 31 décembre 2023 et au titre de son contrat de travail avec Egide SA entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

⁽⁴⁾ Correspond à tout type de rémunération due à Monsieur David Hien au titre de son mandat de Directeur général délégué entre le 1^{er} juin 2023 (date de sa nomination par le Conseil d'administration) et le 31 décembre 2023 et au titre de son contrat de travail avec Egide SA entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

⁽⁵⁾ Comprend notamment 1 722,13€ d'avantages en nature correspondant à la mise à disposition d'un véhicule de fonctions.

⁽⁶⁾ Correspond à tout type de rémunération due à Monsieur Michel Faure au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration entre le 1^{er} juin 2023 (date de sa nomination par le Conseil d'administration) et le 31 décembre 2023 et au titre de la convention de prestation de services conclue le 20 juillet 2023 entre la société Sogefip et Egide SA.

5.6.2 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Conformément à l'article L.225-45 du Code de commerce, l'assemblée générale alloue aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une enveloppe globale sous forme de somme fixe annuelle, dont le montant est fixé sur proposition du Conseil d'administration.

La répartition de cette enveloppe globale entre les administrateurs est ensuite déterminée par le Conseil d'administration. La politique en place chez Egide SA est de répartir l'enveloppe de rémunération entre les administrateurs indépendants uniquement.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société, qui s'est réunie le 30 juin 2022, avait renouvelé l'enveloppe de rémunération à attribuer aux administrateurs au titre de l'exercice 2022 à hauteur de 30 000€ et l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est réunie le 30 juillet 2023, sur seconde convocation, a fixé l'enveloppe de rémunération à attribuer aux administrateurs au titre de l'exercice 2023 à 30 000€.

L'enveloppe de rémunération votée en 2022 n'a pas fait l'objet d'une allocation entre les administrateurs au cours de cet exercice, notamment en raison des difficultés financières rencontrées par la Société et le Groupe Egide au cours de l'exercice 2022. Sa répartition entre les administrateurs a donc été reportée à l'exercice 2023, soit en même temps que l'enveloppe de 30 000 euros votée par l'assemblée générale du 30 juillet 2023.

Lors de sa réunion en date du 21 novembre 2023, le Conseil d'administration a décidé de répartir comme suit les deux enveloppes votées par les assemblées générales des 30 juin 2022 et 30 juillet 2023 :

- 30.000 euros pour Madame Véronique Laurent-Lasson, administratrice indépendante ; et
- 30.000 euros pour Monsieur Jean-Louis Malinge, administrateur indépendant.

5.6.3 Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023

C'est le Conseil d'administration qui arrête la rémunération annuelle versée au Président du Conseil d'administration, au Directeur général et au Directeur général délégué au titre de l'exercice en cours.

5.6.3.1 Rémunération du Directeur général au titre de l'exercice 2023

Le tableau ci-dessous présente les éléments de rémunération de toute natures dus aux mandataires sociaux, au titre de l'exercice 2023 soit :

- à Monsieur James F. Collins au titre de son mandat de Président-Directeur général entre le 1^{er} janvier 2023 et le 1^{er} juin 2023 (date de prise d'effet de sa démission) et au titre de son contrat de travail avec le Groupe entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 septembre 2023 (date de prise d'effet de sa démission) ;
- à Monsieur Philippe Bringuier au titre de son mandat de Directeur général entre le 1^{er} juin 2023 (date de sa nomination par le Conseil d'administration) et le 31 décembre 2023 et au titre de son contrat de travail avec Egide SA entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 ;
- à Monsieur David Hien au titre de son mandat de Directeur général délégué entre le 1^{er} juin 2023 (date de sa nomination par le Conseil d'administration) et le 31 décembre 2023 et au titre de son contrat de travail avec Egide SA entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023
- à Monsieur Michel Faure au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration entre le 1^{er} juin 2023 (date de sa nomination par le Conseil d'administration) et le 31 décembre 2023 et au titre de la convention de prestation de services conclue le 20 juillet 2023 entre la société Sogefip et Egide SA

	James F. Collins (en US\$)	Philippe Bringuier (en €)	David Hien (en €)	Michel Faure (en €)
Total rémunération mandat social 2023	214 155,87	_(1)	_(2)	_(3)
<i>Dont rémunération fixe</i>	169 193,92	-	-	-
<i>Dont rémunération variable</i>	_(4)	-	-	-
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>	-	-	-	-
<i>Dont avantages en nature</i>	44 961,95 ⁽⁵⁾	-	-	-
Total rémunération contrat de travail (ou autre contrat) 2023	36 000⁽⁶⁾	184 728,45	166 127,78	52 000⁽⁷⁾
<i>Dont rémunération fixe</i>	36 000	133 728,45 ⁽⁸⁾	159 068,50	52 000
<i>Dont rémunération variable</i>	-	51 000€	4 270	-
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>	-	_(9)	-	-
<i>Dont avantages en nature</i>	-	-	2 789,28 ⁽¹⁰⁾	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	-	-	-	-
TOTAL 2023	250 155,87⁽¹¹⁾	184 728,45	166 127,78	52 000

- (1) Lors de sa réunion en date du 1^{er} juin 2023, le Conseil d'administration a décidé que Monsieur Philippe Bringuier ne serait pas rémunéré au titre de ses fonctions de Directeur général au cours de l'exercice 2023.
- (2) Lors de sa réunion en date du 1^{er} juin 2023, le Conseil d'administration a décidé que Monsieur David Hien ne serait pas rémunéré au titre de ses fonctions de Directeur général délégué au cours de l'exercice 2023.
- (3) Lors de sa réunion en date du 1^{er} juin 2023, le Conseil d'administration a décidé que Monsieur Michel Faure ne serait pas rémunéré au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2023.
- (4) Au titre de l'exercice 2023, Monsieur James F. Collins n'a pas touché de rémunération variable.
- (5) Au titre de l'exercice 2023, Monsieur James F. Collins a bénéficié d'un véhicule de fonctions valorisé à 14 484,28 US\$, de remboursements de frais de déplacement à hauteur de 24 916,99 US\$, de frais de repas à hauteur de 4 450,6 US\$ et d'une couverture médicale valorisée à 1 010,01 US\$.
- (6) Le contrat de travail de Monsieur James F. Collins était suspendu depuis sa nomination comme Président-Directeur général de la Société et n'a donc pas donné lieu à rémunération au cours de l'exercice 2023. En revanche, Monsieur James F. Collins a perçu des commissions de consultation entre le 1^{er} octobre 2023 et le 31 décembre 2023, à hauteur de 36 000 US\$ (soit 12 000 US\$ par mois).
- (7) Correspond aux éléments de rémunération perçus par Monsieur Michel Faure au titre de la convention de prestation de services conclue le 20 juillet 2023 entre la société Sogefip et Egide SA.
- (8) Correspond à la rémunération brute versée à Monsieur Philippe Bringuier à partir de son arrivée comme Directeur financier de la Société, en mars 2023.
- (9) Pour rappel, 100 000 options de souscription d'actions ont été attribuées à Monsieur Philippe Bringuier par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 1^{er} juin 2023, dont les conditions sont décrites au paragraphe 5.11.
- (10) Au titre de l'exercice 2023, Monsieur David Hien a bénéficié d'un véhicule de fonctions valorisé à 2 789,28€.

Il est précisé que la rémunération globale de Monsieur James F. Collins en 2023 a été versée uniquement par Egide USA, qui en a refacturé un tiers à Egide SA et un tiers à Santier.

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place, de même qu'aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque n'a été prise au profit des dirigeants. Le Président-Directeur général n'a pas reçu de jetons de présence, ni au titre de son mandat au sein de la société Egide SA, ni au titre de ses mandats détenus dans les autres sociétés du Groupe.

Aucune rémunération ou avantage de toute nature autres que ceux mentionnés ci-avant n'a été reçu par les mandataires sociaux d'Egide SA au titre de l'exercice 2023 de la part des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Les mandataires sociaux bénéficient d'une assurance "Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux" souscrite auprès de la société Liberty Specialty Markets. La garantie est de 5 millions d'euros maximum, la franchise aux USA est de \$ 100 000 par sinistre et la prime nette annuelle est de 10k€.

5.6.4 Ratio d'équité

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-9 du Code de commerce, le tableau ci-après présente le ratio de la rémunération du Directeur général et des Directeurs généraux délégués sur la moyenne des salaires et sur la médiane, avec l'évolution sur 5 ans.

Les rémunérations prises en compte sont les salaires bruts payés en France, tant pour le Directeur général et les Directeurs généraux délégués que pour la moyenne et la médiane.

Ratio/Moyenne	2023	2022	2021	2020	2019
Jim Collins ⁽¹⁾	1,9	2,3	2,7	2,0	2,4
David Hien	4,7	-	-	-	-
Philippe Bringuier	3,8	-	-	-	-
Moyenne des salaires hors dirigeants en k€	33,6	33,1	31,8	31,1	32,9
Ratio/Médiane	2023	2022	2021	2020	2019
Jim Collins ⁽¹⁾	2,7	3,2	4,0	2,9	3,7
David Hien	6,7	-	-	-	-
Philippe Bringuier	5,4	-	-	-	-
Médiane des salaires hors dirigeants en k€	24,6	24,2	22,4	22,4	22,3

⁽¹⁾ Pour les besoins du calcul du ratio d'équité, est prise en compte la fraction de la rémunération versée à Monsieur James F. Collins qui a été refacturée en euros à Egide SA, soit 50 295 euros en 2023.

Conformément aux recommandations du Code Middlednext le tableau ci-après présente le ratio de la rémunération du Directeur général et des Directeurs généraux délégués comparé au Smic annuel, avec l'évolution sur 5 ans.

Ratio/SMIC	2023	2022	2021	2020	2019
Jim Collins ⁽¹⁾	3,2	3,8	4,8	3,5	4,5
David Hien	8,0	-	-	-	-
Philippe Bringuier	6,4	-	-	-	-
SMIC annuel	20 814,72	20 147,4	18 759,63	18 461,04	18 254,64

⁽¹⁾ Pour les besoins du calcul du ratio d'équité, est prise en compte la fraction de la rémunération versée à Monsieur James F. Collins qui a été refacturée en euros à Egide SA, soit 50 295 euros en 2023.

5.7 Politique de rémunération des dirigeants pour l'exercice 2024

Pour l'exercice 2024, le Conseil d'administration en date du 29 janvier 2024 a, sur avis du Comité des nominations et des rémunérations, fixé comme suit la politique de rémunération des dirigeants (Président du Conseil d'administration, Directeur général et Directeur général délégué) pour l'exercice :

Rémunération	Mandataire social
Part fixe	<p>Définie par le conseil d'administration en fonction de la structure de la Société (taille, caractère international, capitalisation boursière), des comparables du secteur et de l'équivalent aux Etats-Unis</p> <p>Pour l'exercice 2024, le Conseil d'administration a, dans ses séances des 29 janvier 2024 et 5 juillet 2024, décidé de fixer comme suit la rémunération fixe des mandataires sociaux de la Société:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rémunération fixe de Monsieur Philippe Bringuier pour l'exercice 2024: <ul style="list-style-type: none"> • au titre de son mandat de Directeur général d'Egide SA : 64 000 euros ; • au titre de son contrat de travail de Directeur financier d'Egide : 170 000 euros (soit au même niveau que pour l'année 2023). - Rémunération fixe de Monsieur David Hien pour l'exercice 2024: <ul style="list-style-type: none"> • au titre de son mandat de Directeur général délégué d'Egide SA : fonctions non rémunérées ; • au titre de son contrat de travail avec Egide SA : 163 200,12 €. - Rémunération fixe de M. Michel Faure au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration : fonctions non rémunérées.
Part variable	<p>Pour l'exercice 2024, le Conseil d'administration a, dans sa séance du 29 janvier 2024, décidé de fixer comme suit la rémunération variable des mandataires sociaux de la Société:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rémunération variable de Monsieur Philippe Bringuier pour l'exercice 2024: <ul style="list-style-type: none"> • au titre de son mandat de Directeur général d'Egide : montant maximum de 29 000 euros en cas d'atteinte des objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ à hauteur de 10 000 euros sur la base d'objectifs de chiffre d'affaires consolidé ;

Rémunération	Mandataire social
	<ul style="list-style-type: none"> ○ à hauteur de 19 000 euros pour toute proposition au Conseil d'administration d'une mise en place d'un Comité technique avant le 30 juin 2024. • au titre de son contrat de travail de Directeur financier d'EGIDE : montant maximum de 51 000 euros en cas d'atteinte des objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ à hauteur de 10 000 euros sur la base d'objectifs de chiffre d'affaires consolidé ; ○ à hauteur de 20 000 euros sur la base d'objectifs d'EBITDA consolidé ; ○ à hauteur de 10 000 euros en cas de mise en place d'un <i>reporting</i> trimestriel avant mars 2024 ; ○ à hauteur de 10 000 euros en cas de recrutement avant le 31 mars 2024 d'un Directeur financier adjoint et d'un Controller North America (pour manager les sites de Cambridge et Santier aux Etats-Unis). - Rémunération variable de Monsieur David Hien pour l'exercice 2024: <ul style="list-style-type: none"> • au titre de son mandat de Directeur général délégué d'Egide SA : fonctions non rémunérées • au titre de son contrat de travail avec Egide SA : 15% de son salaire fixe en cas d'atteinte des objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ à hauteur de 50% sur la base de d'objectifs d'EBITDA consolidé ; ○ à hauteur de 30% sur la base de d'objectifs de prises de commandes (<i>booking</i>) ; ○ à hauteur de 20% sur la base de d'objectifs de facturation (<i>billing</i>). - Rémunération fixe de M. Michel Faure au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration : fonctions non rémunérées.
Part exceptionnelle	<p>Décidée par le Conseil d'administration annuellement en fonction de critère(s) qualitatif(s), sans caractère automatique</p> <p>Pour l'exercice 2024, aucune rémunération exceptionnelle ne sera octroyée au Président du Conseil d'administration, au Directeur général et au Directeur général délégué.</p>
Avantages en nature	<p>Définis par le Conseil d'administration au regard de la situation personnelle (citoyenneté, résidence fiscale etc...) du dirigeant.</p> <p>Pour l'exercice 2024, le Directeur général délégué de la Société conservera son véhicule de fonctions. Aucun autre avantage en nature ne sera octroyé au Président du Conseil d'administration, au Directeur général et au Directeur général délégué.</p>
Stocks options	<p>Attribuées sans conditions de performances, selon les mêmes modalités que pour les bénéficiaires parmi le personnel de la Société et de ses filiales, avec néanmoins une obligation de conservation d'au moins 20 % pendant la durée du mandat.</p>

Rémunération	Mandataire social
	<p>Pour l'exercice 2024, le Conseil d'administration se réserve la possibilité d'octroyer des options de souscriptions d'actions pourra au Directeur général ou au Directeur général délégué de la Société, môme si aucune enveloppe spécifique n'a été constituée à cet effet.</p> <p>Les principales caractéristiques de ces options feront l'objet d'une description dans le rapport spécial du conseil d'administration sur la situation des plans d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2024.</p> <p>Aucune option de souscriptions d'actions ne sera attribuée au Président du Conseil d'administration.</p>
Missions	Pas de missions spécifiques car entrent dans le cadre des fonctions exercées
Autres	Pour l'exercice 2024, aucun élément de type Golden Hello, Golden Parachute ou indemnités de retraites (hors dispositions légales) ne sera octroyé au Président du Conseil d'administration, au Directeur général et au Directeur général délégué.
Remboursement de frais	Le Président du Conseil d'administration, le Directeur général et le Directeur général délégué pourront prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement de leurs frais de déplacement et de représentation engagés dans le cadre de l'accomplissement de leurs mandats respectifs.

5.8 Informations sur la détention du capital

L'actionnariat d'Egide SA a connu des évolutions significatives en 2023, en raison de deux augmentations de capital successives, respectivement en septembre 2023 et décembre 2023, à l'issue desquelles la Société a accueilli un nouvel actionnaire de référence, la société iXCore, représentée par Monsieur Hervé Arditty, qui détenait au 30 avril 2024 environ 8,49% du capital et 8,47% des droits de vote d'Egide SA.

Le capital social au 31 décembre 2023 est de 8 129 682 euros, divisé en 16 259 364 actions de 0,50 euros de nominal chacune.

La répartition des actions et des droits de vote au 30 avril 2024, basée sur les informations reçues par Egide SA à ce jour, est indiquée ci-après :

Situation au 30 avril 2024	Nombre d'Actions	% du capital	Nombre de voix	% des droits de vote
iXCore ⁽¹⁾	1 381 139	8,49%	1 381 139	8,47%
Pléiade Venture	1 300 000	8,00%	1 300 000	7,97%
Vatel Capital ⁽²⁾	997 976	6,14%	997 976	6,12%
Autres	12 580 249	77,37%	12 635 647	77,45%
TOTAL	16 259 364	100,00%	16 314 762	100,00%

⁽¹⁾ iXCore est une société affiliée à Monsieur Hervé Arditty.

⁽²⁾ Vatel Capital est une société affiliée à Monsieur Jean-Michel Ycre, agissant à travers son fonds Vatel Remploi.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaires du public détenant plus de 5 % du capital autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Aucun actionnaire ne détient plus de 20 %, ni plus de 30 % du capital ou des droits de vote. Aucune mesure spéciale n'est prise par la Société en dehors des dispositions légales en matière de détention d'actions. Par ailleurs, à la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

Conformément à l'article 27 des statuts, un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (assemblée générale du 29 janvier 1999). Ce droit est conféré à toute action gratuite attribuée à un actionnaire à raison d'actions anciennes. Il peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires (article L.225-99 du Code de Commerce).

Au 30 avril 2024, 55 398 actions bénéficiaient d'un droit de vote double.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit code, qui s'appliquent encore jusqu'au 1^{er} septembre 2025 (soit 3 ans après le changement de compartiment de cotation), le tableau ci-dessous présente l'identité des actionnaires possédant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2023 :

Nom du déclarant	Date de la déclaration	Date du franchissement	Franchissement à la hausse / baisse	Seuil(s) franchis	Raisons du franchissement
iXCore	21 décembre 2023	14 décembre 2023	Hausse	5% du capital et droits de vote	Souscription à une augmentation de capital
Vatel Capital	14 décembre 2023	14 décembre 2023	Hausse	5% du capital et droits de vote	Souscription à une augmentation de capital
Pléiade Ventures	13 septembre 2023	13 septembre 2023	Hausse	5% du capital et droits de vote	Souscription à une augmentation de capital

5.9 Règles de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation aux assemblées générales sont fixées par l'article 25 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris ».

Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société deux jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. »

Le Conseil d'administration apporte une attention particulière au dialogue entre les actionnaires et les dirigeants et s'assure que les conditions de la tenue de l'assemblée générale soient réunies pour qu'elle soit matériellement accessible à tous. Préalablement à la tenue de cette assemblée, les administrateurs débattent des projets de résolutions qui seront proposées au vote et instaurent, le cas échéant, un dialogue avec les actionnaires significatifs qui en auraient émis le souhait.

5.10 Actionnariat des salariés

Aucune action n'est détenue collectivement par les salariés au sens de l'article L.225-102 du Code de commerce.

5.11 Informations relatives aux options de souscription d'actions

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport spécial du Conseil d'administration sur la situation des plans d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2023.

5.12 Informations ayant une incidence en cas d'offre publique

Aucun élément particulier ayant une incidence en cas d'offre publique autres que ceux énoncés dans le présent rapport ne sont à mentionner (dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de Commerce).

5.13 Conventions règlementées

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a approuvé deux conventions règlementées :

- la convention de prestations de services en date du 20 juillet 2023 conclue entre Egide et la société Sogefip, société affiliée à Monsieur Michel Faure, Président du Conseil d'administration par laquelle Sogefip s'est engagé à fournir à Egide SA diverses prestations de conseil moyennant une rémunération d'un montant mensuel de huit mille euros hors taxe par mois (8.000,00 € HT/ mois); et
- l'engagement d'investissement en date du 21 novembre 2023 conclu entre Egide et Monsieur Michel Faure, Président du Conseil d'administration par lequel Monsieur Michel Faure s'est engagé à souscrire à l'augmentation de capital lancée par Egide SA en décembre 2023 à hauteur de 50 000 euros. Cet engagement n'a pas fait l'objet d'une rémunération.

6. ELEMENTS EXTRA-FINANCIERS

L'article L.225-102-1 du Code de commerce prévoit qu'une déclaration de performance extra-financière doit être insérée dans le rapport de gestion de certaines grandes sociétés dont les titres sont admis ou non aux négociations sur un marché réglementé. Les seuils n'étant pas atteints au niveau consolidé, le Groupe n'est pas soumis à l'obligation d'établir une déclaration de performance extra-financière.

Cependant, le Groupe a décidé de maintenir une communication sur les indicateurs qui lui semblent pertinents dans le cadre de son activité. Le périmètre inclut la société Egide SA et ses filiales américaines Egide USA et Santier.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que les éléments extra-financiers figurant dans la présente section 6 n'ont pas fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, dans les conditions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

6.1 Informations relatives à l'impact social de l'activité

6.1.1 Emploi

6.1.1.1 Effectif total (tous types de contrats)

Au 31 décembre 2022 et 2023, l'effectif rémunéré total du Groupe incluant le Président-Directeur général est le suivant (ventilation par sexe et par zone géographique) :

	Au 31 décembre 2020			Au 31 décembre 2021		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Egide SA (France – Trappes)	2	2	4	2	2	4
Egide SA (France – Bollène)	35	83	118	41	90	131
Egide USA (USA - Cambridge)	27	43	70	36	49	85
Santier (USA – San Diego)	43	18	61	46	14	60
Total	107	146	253	125	155	280

	Au 31 décembre 2022			Au 31 décembre 2023		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Egide SA (France – Trappes)	0	1	1	0	1	1
Egide SA (France – Bollène)	41	90	131	43	79	122
Egide USA (USA - Cambridge)	36	50	86	39	50	88
Santier (USA – San Diego)	45	15	60	34	11	45
Total	122	156	278	116	139	256

La répartition des effectifs ci-dessus par tranche d'âge est la suivante :

	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2023			
	18-35	36-55	56-70	>70	18-35	36-55	56-70	>70

Egide SA (France – Trappes)	0	1	0	0	0	0	1	0
Egide SA (France – Bollène)	22	76	33	0	24	71	27	0
Egide USA (USA - Cambridge)	15	47	24	0	25	33	26	5
Santier (USA – San Diego)	14	30	15	1	8	19	17	1
Total	51	154	72	1	57	123	71	5

L'apparition d'une tranche au-dessus de 70 ans aux USA résulte de la tension sur l'emploi.

La répartition des effectifs ci-dessus par type de contrat est la suivante :

	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2023			
	CDI	CDD	Apprentis	Dont temps partiel	CDI	CDD	Apprentis	Dont temps partiel
Egide SA (France – Trappes)	1	-	-	-	1	-	-	-
Egide SA (France – Bollène)	125	5	1	-	119	-	3	17
Egide USA (USA - Cambridge)	86	-	-	2	86	-	-	3
Santier (USA – San Diego)	60	0	-	1	44	-	-	1
Total	272	5	1	3	250	-	3	21

Ces effectifs ne tiennent pas compte des absences longues durée pour maladie, toujours inscrits mais non rémunérés. Il est précisé que le temps partiel répond uniquement à une demande des salariés et concerne toutes les catégories de personnel (ingénieurs, techniciens, opérateurs, hommes et femmes).

L'ancienneté moyenne est de 13,9 ans chez Egide SA, de 8 ans et 3 mois chez Egide USA et de 12 ans et 4 mois chez Santier.

6.1.1.2 Embauches, départs et licenciements

Au cours des années 2022 et 2023, le Groupe a procédé aux embauches ou constaté les retours suivants :

Embauches ou retours	Exercice 2022			Exercice 2023		
	CDI	CDD	Apprentis	CDI	CDD	Apprentis
Egide SA (France – Trappes)	0	0	0	0	0	0
Egide SA (France – Bollène)	13	21	1	16	51	3
Egide USA (USA - Cambridge)	30	24	0	16	59	0
Santier (USA – San Diego)	14	0	0	4	0	0
Total	57	45	1	40	110	3

Aux USA, la distinction CDD/CDI n'existe pas vraiment et la colonne CDD est utilisée pour refléter des personnels nouveaux dont les premières semaines n'ont pas été concluantes et qui ne sont pas restés.

Au cours des années 2022 et 2023, le Groupe a constaté les départs suivants :

Départs hors licenciements	Exercice 2022			Exercice 2023		
	CDI	CDD	Apprentis	CDI	CDD	Apprentis
Egide SA (France – Trappes)	1	0	0	0	0	0
Egide SA (France – Bollène)	8	27	0	20	57	1
Egide USA (USA - Cambridge)	21	10	0	15	19	0
Santier (USA – San Diego)	14	0	0	13	0	0
Total	44	37	0	0	0	0

Au cours des années 2022 et 2023, le Groupe a procédé aux licenciements suivants :

Licenciements	Exercice 2022			Exercice 2023		
	CDI	CDD	Autres	CDI	CDD	Autres
Egide SA (France – Trappes)	2	0	0	0	0	0
Egide SA (France – Bollène)	0	0	0	0	0	0
Egide USA (USA - Cambridge)	0	0	0	0	0	0
Santier (USA – San Diego)	0	0	0	6	0	0
Total	2	0	0	6	0	0

6.1.1.3 Rémunérations et évolutions, charges sociales

L'ensemble du personnel d'Egide SA est payé mensuellement, sur une base de 12 ou de 13 mois. Le personnel d'Egide USA et de Santier est payé toutes les deux semaines. Aucun salarié du Groupe n'est payé au rendement.

Les masses salariales brutes et les charges sociales patronales versées en 2022 et en 2023 par les sociétés du Groupe sont les suivantes :

	Exercice 2023			Exercice 2022		
	Brut	Charges	Total	Brut	Charges	Total
Egide SA (France)	5 685 137 €	1 995 007 €	7 680 144 €	4 625 887 €	1 639 596 €	6 265 483 €
Egide USA (USA)	\$4 459 916	\$604 138	\$5 064 054	\$3 989 923	\$767 843	\$4 757 766
Santier (USA)	\$3 396 851	\$265 481	\$3 662 332	\$3 693 049	\$1 051 886	\$4 744 935

En 2022, chez Egide SA, les Négociations Annuelles Obligatoires ont abouti à une décision de la direction d'augmenter la masse salariale au mérite de 1,2% + 0,5% pour les promotions. Il a aussi été convenu de mettre en place une prime de présence pour le personnel non-cadre de 50€ mensuelle, destinée à la fois à compenser la perte du pouvoir d'achat liée à l'inflation et à lutter contre l'absentéisme.

En 2023, chez Egide SA, les négociations annuelles obligatoires n'ont pas abouti à une décision avec les syndicats. La direction a mis en œuvre par décision unilatérale de l'employeur une augmentation de la masse salariale suivant les modalités suivantes :

- Pour les salariés Ouvriers/Employés en Contrat à Durée Indéterminée présent antérieurement au 1^{er} janvier 2023, une enveloppe de 1.2% de la masse salariale a été distribuée sous forme d'augmentation générale et une enveloppe de 1,28% le sera sous forme d'une augmentation au mérite. Il a aussi été convenu de maintenir une prime de présence pour le personnel non-cadre, destinée à lutter contre l'absentéisme.
- Pour les salariés Cadres, Techniciens et Assimilés Cadres en Contrat à Durée Indéterminée présent antérieurement au 1er janvier 2023, une enveloppe de 2% a été distribuée sous forme d'augmentation générale et une enveloppe de 2,7% le sera sous forme d'une augmentation au mérite.

6.1.1.4 Intéressement, participation et plan d'épargne

Un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise a été renouvelé le 27 juin 2022 entre la société Egide SA et les délégués syndicaux de l'entreprise. Il a été conclu pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024. Cet intéressement est calculé annuellement à partir de la marge contributive (définie comme la marge brute après cout matière, main d'œuvre directe et frais généraux de production). Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné. Le calcul prévoit un seuil de 4 M€ au-dessous duquel aucun intéressement n'est versé. En 2022, il n'y a pas eu d'intéressement. En 2023, l'intéressement s'est élevé à 40.630 euros.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel d'Egide SA a droit à la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi ; compte tenu des résultats réalisés, il n'a pas été versé de participation légale au titre des exercices 2022 et 2023.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) / Plan d'Epargne Retraite (PERCO) est en place et proposé aux salariés. Aucune participation n'a été versée au titre de 2023, car les seuils de profit n'ont pas été atteints.

Chez Egide SA, Egide USA et Santier, un système de bonus est en vigueur entre l'entreprise et ses principaux cadres. C'est un pourcentage variable du salaire annuel qui est versé si l'Ebitda réalisé sur l'exercice excède le budget.

6.1.2 Organisation du travail

En France, l'horaire hebdomadaire de présence dans l'entreprise est de 38h30 sur 5 jours. Le personnel non-cadre en horaire de journée travaille sur une base hebdomadaire de 35 heures, auxquelles s'ajoutent 2 heures bonifiées (payées à 125 %) et 1h30 de pause. Le personnel non-cadre en horaire d'équipe travaille 35 heures par semaine, auxquelles s'ajoutent 3h30 de pause. Les horaires du personnel cadre sont annualisés.

Aux Etats Unis, chez Egide USA, l'horaire hebdomadaire est de 40 heures sur 4 jours (du lundi au jeudi). Le personnel non-cadre bénéficie d'une pause journalière d'une heure (30 mn pour déjeuner et deux pauses de 15 mn). Les horaires du personnel cadre sont annualisés. Chez Santier, l'horaire hebdomadaire était de 40 heures sur 5 jours (du lundi au vendredi) a été aligné sur la pratique de Cambridge au cours de l'année 2020. Le personnel non-cadre bénéficie d'une pause journalière de d'une heure (30 mn pour déjeuner et deux pauses de 15 mn). Les horaires du personnel cadre sont annualisés.

6.1.2.1 Heures supplémentaires

Au cours des exercices 2022 et 2023, les heures supplémentaires suivantes ont été payées :

Heures Sup.	Exercice 2023	Exercice 2022
Egide SA (France)	13 762	12 712
Egide USA (USA)	8 429	Non dispo
Santier (USA)	3 491	6 544

Pour rappel, toute heure supplémentaire est celle qui dépasse la durée légale hebdomadaire de 35 heures en France et de 40 heures aux Etats Unis.

6.1.2.2 Absentéisme

Au cours des exercices 2022 et 2023, les heures d'absence ont été les suivantes :

Absences	Exercice 2022	Exercice 2023
Egide SA (France – Trappes)	157	387
Egide SA (France – Bollène)	24 795	21 156
Egide USA (Etats-Unis)	Non dispo	1 440
Santier (Etats-Unis)	7 918	7 651
Total (heures)	49 338	30 634

Ces absences sont principalement imputables à des congés maladie (courte et longue durée) ou à des congés maternité.

6.1.2.3 Recours à l'intérim

Au titre de l'exercice 2023, Egide SA a eu recours à l'intérim pour un coût total de 10 667€ en augmentation par rapport à 2022 : 5 534€. D'autre part, 9 913€ de gardiennage des sites ont été enregistrés contre 8 738€ en 2022.

Santier a eu recours à l'intérim durant l'exercice 2022 pour un coût de 42 317\$, mais n'a pas eu recours à l'intérim en 2023.

Egide USA a fait appel à l'intérim en 2023 pour un coût de 165 534\$, contre 165 534\$ en 2022.

6.1.3 Relations sociales

6.1.3.1 Relations professionnelles et accords collectifs

En France, les élections du comité social et économique (CSE) ont été organisées fin 2022. Un seul CSE regroupant les deux sites (Bollène et Trappes) a été élu pour une durée de 4 ans. Aux USA, il n'existe pas de comité d'entreprise.

En dehors des relations formelles avec le comité d'entreprise et les organisations syndicales quand ces organes existent, le groupe Egide favorise le dialogue direct entre les responsables hiérarchiques et leurs personnels. Ainsi, en fonction des besoins ou des sujets d'actualité, des réunions sont organisées avec tout ou partie du personnel, sans qu'il soit besoin de structure particulière pour cela.

Un accord collectif a été signé entre Egide SA et ses salariés : il s'agit de l'accord d'intéressement aux résultats. Pour ce qui concerne le contrat de génération, la Société se réfère à l'accord de branche de la métallurgie. Dans une démarche volontaire, elle a maintenu les entretiens avec ses salariés de plus de 55 ans (plan Emploi des Salariés Agés – PESA).

Chez Egide SA, les syndicats SPEA du Tricastin (CFDT), Force Ouvrière et CGT ont désigné chacun un délégué syndical au sein de l'établissement de Bollène. Il n'y a pas de syndicat chez Egide USA ni chez Santier.

6.1.3.2 Impact territorial des activités en matière d'emploi et de développement général

Egide SA entre en contact avec les antennes locales de Pôle Emploi dès que des besoins en recrutement se présentent. Le service des ressources humaines participe également aux forums emplois organisés par les autorités locales. Les filiales américaines utilisent les organismes similaires lorsqu'ils existent et privilégient les embauches locales. Les services des ressources humaines contactent également les écoles d'ingénieur afin de présenter les potentiels débouchés offerts par les sociétés du groupe.

6.1.3.3 Relations entretenues avec les partenaires sociaux

Egide SA entretient des contacts avec les associations d'insertion comme l'AGEFIPH (Association pour la Gestion du Fonds d'Insertion Professionnel des Handicapés) ou les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail). Par ailleurs, dans le cadre de la taxe d'apprentissage, la Société verse une quote-part à des établissements d'enseignement.

Il n'existe pas de partenaires similaires aux Etats-Unis en relation avec les filiales.

6.1.3.4 Filiales étrangères et impact sur le développement régional

Egide détient deux filiales basées aux Etats-Unis, l'une sur la côte Ouest, l'autre sur la côte Est, dont les salariés sont issus du bassin d'emploi local.

6.1.3.5 Œuvres sociales

En matière d'œuvres sociales, Egide SA propose directement à ses salariés une participation aux tickets restaurant ainsi qu'une participation à une mutuelle santé et à une caisse de prévoyance. En 2023, la Société a ainsi engagé 130 912 euros au titre des tickets restaurant (115 617 euros en 2022), 56 676 euros pour la prise en charge partielle de la mutuelle (49 277 euros en 2022) et 66 950 euros pour la prise en charge partielle de la prévoyance (57 885 euros en 2022). Par ailleurs, la Société alloue un budget au comité d'entreprise qui s'est élevé à 62 999 euros pour l'exercice 2023 (55 603 euros en 2022), soit 1,2 % de la masse salariale (dont 0,2 % affecté au budget de fonctionnement). Ce budget est redistribué aux salariés sous forme de bons cadeaux, etc...

La prise en charge partielle d'une mutuelle et d'une prévoyance a coûté chez Egide USA, \$ 226 015 à la société en 2023 (\$258 298 en 2022) et chez Santier, \$128 737 à la société en 2023 (\$116 426 en 2022).

La mise en place un plan de retraite au profit de ses salariés (401K – Retirement plan) dans lequel Egide USA prend en charge la totalité des premiers 3 % de cotisations salariales et ajoute la moitié de la cotisation supplémentaire qui peut aller jusqu'à 2 % (soit un maximum pris en charge par Egide USA de 4 %). En 2023, la contribution de l'entreprise a représenté 91,782.28 contre \$97 006 en 2022.

Santier participe également au plan de retraite au profit de ses salariés (401K) et à ce titre, a pris en charge la somme de \$118,534.80 en 2023, contre \$133 463 en 2022.

6.1.4 Santé et sécurité

6.1.4.1 Conditions d'hygiène et de sécurité en France

La Commission Santé, Sécurité et des Conditions de Travail d'Egide SA s'est réunie 4 fois à Bollène au cours de l'exercice 2023 (4 fois en 2022).

En 2023, la Egide SA a été amenée à déclarer 11 accidents de travail, dont 2 avec arrêt de travail, sans gravité majeure et 9 sans (7 en 2022, dont 1 avec arrêt de travail et 6 sans), soit un taux de fréquence¹ de 11,46 (4,28 en 2022) et un taux de gravité² de 0,05 (0,13 en 2022). Pour information, Egide SA a déclaré 1 seul accident de trajet en 2023 (aucun en 2022).

Les taux et cotisations d'accident du travail ont été les suivants :

Accident Travail	Taux 2022	Cotisation 2022	Taux 2023	Cotisation 2023
Trappes (FR)	0,65%	1 968 €	0,65%	1 693€
Bollène (FR)	1,65%	71 679 €	2,65%	146 071 €
Cambridge (USA)	N/A	-	N/A	-
San Diego (USA)	N/A	-	N/A	-

Egide utilise des produits CMR (Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques) dans le cadre de son activité industrielle. En France, un comité de travail se réunit chaque trimestre afin de sécuriser l'usage desdits produits et de les substituer par des produits non CMR. La liste des produits utilisés et les actions mises en place par ce comité sont revues par le comité de direction dans le cadre de ses réunions.

Dans le cadre de la loi Rebsamen du 17 août 2015, qui révisait la loi sur la pénibilité, Egide SA a examiné les 10 critères et a conclu qu'aucun d'entre eux ne s'appliquaient à la Société (car en dessous des seuils légaux).

6.1.5 Formation en France

6.1.5.1 Politique en matière de formation

Chez Egide SA, le recueil des besoins de formation auprès des différents services a lieu en fin de chaque année. Le responsable des ressources humaines transmet alors la liste des demandes au directeur des ressources humaines qui en présente une synthèse lors d'un comité de direction. En accord avec les Instances Représentatives du Personnel, le plan de formation est déployé.

Pour tenir compte des incertitudes économiques, la tendance est de limiter, chaque fois que cela est possible, les dépenses externes entrant dans le cadre du plan de formation, de développer autant que faire se peut les formations internes, de privilégier les formations collectives aux formations individuelles et en conséquence d'encourager fortement les employés qui le souhaitent, CDD et CDI, à utiliser leur Compte Personnel de Formation.

¹ Taux de fréquence : nombre d'accident avec arrêt x 1 000 000 / heures travaillées

² Taux de gravité : nombre de jours perdus * 1 000 / heures travaillées

Il n'existe pas d'obligations au titre de la formation dans les filiales étrangères du groupe. Néanmoins, les éventuelles demandes individuelles sont examinées et traitées par le management local selon les mêmes principes que chez Egide SA.

6.1.5.2 Heures de formation

Les heures totales de formation (internes et externes) en 2023 ont été de 2 216 heures chez Egide SA (2 559 en 2022). En 2023, Egide SA a engagé un total de 6 510€ (20 190 € en 2022), au titre de la formation externe.

6.1.6 Egalité de traitement

6.1.6.1 Egalité professionnelle entre hommes et femmes

Chez Egide SA, un accord sur l'égalité professionnelle Femmes/Hommes a été signé le 4 juillet 2018 pour une durée de 4 ans. L'accord a été renouvelé le 26 septembre 2022 (il vient à échéance le 31/12/2023).

De plus en conformité, avec les obligations mises en place en France, la déclaration de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes d'Egide SA fait ressortir une impossibilité de calculer l'index de différence de salaire du fait d'un nombre insuffisant de salariées ou salariés dans certaines catégories. Le reste des critères permet d'établir un ratio de 45 sur 60.

6.1.6.2 Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En 2023, Egide SA a employé 13 salariés reconnus handicapés non-moteur sur le site de Bollène (2022 :13), ce qui équivalait à 11,77 unités dans l'ancienne nomenclature et dépassait les obligations d'emploi de l'entreprise (loi du 11 février 2005). Aucun handicap ne fait suite à un accident survenu dans le cadre de l'activité de la Société.

Selon la réforme de 2018, sur l'année 2023, Egide SA doit employer 6% d'un effectif calculé sur 131,73 employés, soit 7 postes d'handicapés alors que l'effectif réel calculé est de 11,77 (pour rappel, en 2022, Egide SA doit employer 6% d'un effectif calculé sur 129,62 employés, soit 7% d'handicapés alors que l'effectif réel calculé est de 11,59).

Il n'existe aucune réglementation similaire pour les filiales américaines du groupe, qui n'emploient par ailleurs aucun travailleur handicapé.

6.1.6.3 Informations sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité

Egide SA présente chaque année au comité social et économique, un rapport unique dans lequel sont mentionnés plusieurs éléments ayant trait aux engagements de la Société en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités. Au niveau du groupe, il est précisé qu'en matière de formation, de promotion professionnelle de condition de travail et de rémunération effective, il n'est fait aucune discrimination.

6.1.7 Respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Egide SA, société française, et ses filiales américaines respectent par principe les conventions internationales en matière de droit du travail.

6.2 Informations relatives à l'impact environnemental de l'activité

6.2.1 Politique générale en matière environnementale

6.2.1.1 Conformité de la Société aux dispositions en matière d'environnement

L'ensemble des équipements de production utilisés au sein du Groupe Egide répond aux normes de sécurité et environnementales en vigueur. Le groupe respecte également la réglementation REACH, règlement de l'Union européenne adopté pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques, tout en favorisant la compétitivité de l'industrie chimique de l'UE. L'activité d'Egide SA est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par la Préfecture de Vaucluse. La société fait donc l'objet de nombreux contrôles de la part d'organismes tels que la DREAL, l'Agence de l'Eau, la CARSAT ou l'APAVE (analyse des rejets). L'activité d'Egide USA est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par le département de l'environnement du Maryland (MDE - *Maryland Department of the Environment*) et la ville de Cambridge, MD. Elle est sujette à inspections du MDE et de l'agence de protection environnementale (*Environmental Protection Agency*). Des relevés trimestriels d'analyse des rejets sont communiqués aux services de la ville de Cambridge (*Department of Works*). L'activité de Santier est soumise à autorisation de la ville de San Diego (*City of San Diego Business Licence*) et du comté de San Diego (*County of San Diego Environmental Health Permits*).

6.2.1.2 Services internes à l'entreprise responsables des problèmes d'environnement

La Direction générale, les directions d'usines (Bollène, Cambridge et San Diego) et la direction Qualité et Environnement, en concertation avec la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) pour la France, ou les comités ad-hoc pour les Etats-Unis, sont directement en charge du suivi des conséquences de l'activité de chacune des entités sur son environnement. Le groupe s'appuie le cas échéant sur les organismes extérieurs compétents en la matière.

6.2.1.3 Démarches de certification en matière d'environnement

Bien que non certifiées en matière environnementale, les trois entités du groupe respectent les normes en vigueur dans leur pays respectifs et s'appuient sur les dispositions de leur certification ISO 9001 pour maintenir leurs efforts en matière environnementale.

6.2.1.4 Actions de formation et d'information des salariés

Chez Egide SA, des actions de formations sont dédiées aux aspects environnementaux et sont partie intégrante du plan de formation annuel négocié avec les instances représentatives du personnel. Ces formations sont dispensées par le responsable qualité et environnement. Chez Egide USA et chez Santier, de telles formations sont également dispensées annuellement.

6.2.1.5 Objectifs assignés aux filiales de la Société en matière d'environnement

Préalablement à l'acquisition d'Egide USA fin 2000, Egide avait fait réaliser un audit environnemental, qui avait confirmé que la filiale américaine n'était pas en infraction vis-à-vis de la législation en vigueur dans son pays. Une démarche identique avait été engagée début 2017, préalablement à la création de Santier, afin de s'assurer que la nouvelle unité américaine n'était pas en infraction vis-à-vis de la législation californienne. Depuis, le Groupe Egide s'attache à faire respecter par ses filiales les normes en cours et les éventuelles évolutions associées

D'une manière générale, le Groupe Egide applique pour chacune des sociétés du Groupe les réglementations environnementales propres à leur pays respectif.

6.2.2 Economie circulaire (pollution, gestion des déchets et gaspillage alimentaire)

6.2.2.1 *Rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement*

Egide SA, Egide USA et Santier possèdent des équipements de traitement de surface, principalement composés de chaînes semi-automatiques et/ou manuelles de galvanoplastie ainsi que de bains chimiques de différentes natures. Tous ces équipements sont construits sur des bacs de rétention, eux-mêmes reliés à des cuves de stockage, pour prévenir tout risque de pollution des sols en cas de débordement accidentel.

6.2.2.2 *Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets*

Les déchets et coproduits générés par les unités de production du groupe Egide sont liés principalement aux activités de traitement de surface. Quand cela est possible, un recyclage des déchets liquides est mis en place mais généralement, ces déchets sont enlevés puis éliminés par des sociétés spécialisées.

Par ailleurs, des mesures de collecte sont mises en place pour certains déchets valorisables. Ainsi, chez Egide SA, des bacs spéciaux sont mis à disposition du personnel pour trier le verre, le plastique, les papiers et cartons, les palettes en bois, les métaux, les piles et autres Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques dans le but de les réutiliser ou les recycler. Chez Egide USA, des containers destinés au recyclage des cannettes en aluminium, des bouteilles en plastique et des papiers sont installés dans les locaux de l'entreprise. Rien de spécifique n'a été mis en place chez Santier.

Aucune des unités du groupe ne dispose de cantine dans ses locaux ; elles n'ont donc aucun levier pour agir dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

6.2.2.3 *Nuisances sonores et olfactives*

Egide SA exerce ses activités dans des locaux fermés, lesquelles ne sont pas la source de nuisances olfactives vers l'environnement.

Les compresseurs d'air (fourniture d'air comprimé) et les tours aéroréfrigérantes (refroidissement des fours) sont les seules sources de nuisances sonores externes. Le bruit reste cependant dans les réglementations en vigueur et ne procure aucune gêne significative compte tenu de l'environnement dans lequel se situent les sociétés du groupe (zone rurale avec champs agricoles et bâtiments industriels pour Egide SA, zone urbaine commerciale et de circulation pour Egide USA, zone industrielle pour Santier).

6.2.3 Utilisation durable des ressources

6.2.3.1 *Consommations de ressources en eau, matières premières et énergie*

2023		Bollène		Cambridge		San Diego	
Fluide	Mesure	Quantité	k€	Quantité	K\$	Quantité	K\$
Electricité	MWh	2 760	483	3 962	371	1 660	635
Gaz	MWh	9329	154	24	134	342	17
Eau	m ³	5 290	14,4	64 920	60	1 435	6
Hydrogène	m ³	16 107	33,2	50 291	65	Non utilisé	

Azote	tonne	758	109	683	154	Générateur	
-------	-------	-----	-----	-----	-----	------------	--

2022		Bollène		Cambridge		San Diego	
Fluide	Mesure	Quantité	k€	Quantité	K\$	Quantité	K\$
Electricité	MWh	3 028	327	3 926	338	1 951	618
Gaz	MWh	1 079	44	3 311	123	268	15
Eau	m ³	5 286	9	75 193	77	1 453	7
Hydrogène	m ³	14 734	33	50 953	69	Non utilisé	
Azote	tonne	758	91	1 510	245	Générateur	

Dans le cadre de son activité, le Groupe consomme de l'eau principalement pour le refroidissement des fours et l'alimentation des chaînes de galvanoplastie. Dans un souci de préservation des ressources naturelles, Egide SA, Egide USA et Santier ont mis en place un système de refroidissement des fours en circuit fermé, avec installation de tours de refroidissement. Egide USA a en plus certains équipements qui fonctionnent en circuit ouvert, d'où une consommation beaucoup plus importante d'eau. Dans le même ordre d'idées, le traitement de surface est passé du système de rinçage courant à un système dit "à bain recyclé", c'est à dire que les bains de rinçage sont filtrés / purifiés chimiquement pour être réutilisés plusieurs fois au lieu d'être en eau perdue. Certaines opérations sont malgré tout en circuit ouvert chez Egide USA. Chez Santier, le refroidissement des fours s'effectue en circuit fermé.

En matière d'énergie, le Groupe utilise des fours de brasage et de frittage à haute température, forts consommateurs d'électricité. Ces fours consomment également des gaz (azote et hydrogène) approvisionnés régulièrement auprès de fournisseurs spécialisés.

Enfin, dans le cadre de la réalisation des tests d'herméticité de ses produits, le Groupe utilise de l'hélium, également approvisionné en bouteilles par des fournisseurs spécialisés.

Le Groupe s'assure par ailleurs que ses fournisseurs respectent les accords internationaux en vigueur en matière d'extraction de minerais (« *Conflict Mineral* »).

6.2.3.2 Utilisation des sols

Aucune des sociétés du Groupe n'utilise de ressources provenant directement des sols. Les surfaces utilisées par les bâtiments industriels sont de 5 700 m² à Bollène, 1 300 m² à Trappes, 5 000 m² à Cambridge, MD et 2 400 m² à San Diego, CA. Aucune extension n'a été réalisée en 2021 et 2022 sur ces sites.

6.2.4 Changement climatique

6.2.4.1 Adaptation aux conséquences du changement climatique

Aucune mesure spécifique n'a été identifiée afin d'adapter les sites du Groupe au changement climatique.

Les entités du groupe consomment une grande quantité d'électricité pour faire fonctionner leurs équipements ; il est rappelé qu'en France, la fourniture d'électricité provient à 60 % de l'énergie nucléaire (pas de gaz à effet de serre).

6.2.4.2 Protection de la biodiversité

Egide SA exerce son activité dans une zone industrielle, entourée par une déchèterie, des champs agricoles, un contre canal parallèle au Rhône et la centrale nucléaire de Tricastin. Egide USA est situé dans une zone commerciale urbaine, au bord d'une route à forte circulation. Santier est situé dans une zone d'activité, au bord d'une route passante et proche d'une autoroute interurbaine. Pour chacune des sociétés du groupe, leur environnement limite de fait les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales ou végétales protégées. Concernant les rejets d'effluents, Egide SA et Santier stockent leurs effluents dans des citernes construites à cet effet, puis les font évacuer et traiter régulièrement par des sociétés spécialisées. Egide USA neutralise les éléments polluants pour traitement avant de rejeter ses effluents dans le réseau de ville (après contrôle préalable du pH).

6.2.4.3 Mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement

Par ailleurs, un certain nombre de mesures ont été identifiées et mises en place (recyclage des papiers et cartons, suppression de l'utilisation des flo-pak, tri sélectif, ...).

6.3 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

6.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

6.3.1.1 Emploi et développement régional

Chacune des sociétés du Groupe utilise son bassin d'emploi local quand il s'agit d'embaucher de nouveaux collaborateurs. Si des infrastructures régionales existent, elles sont mises à contribution.

6.3.1.2 Populations riveraines ou locales

Le site français est installé dans une zone industrielle entourée de champs agricoles et les sites américains sont situés soit en ville, dans une zone commerciale le long de la route principale, soit dans une zone d'activité. Du fait de leur localisation, les entités du groupe n'ont que peu d'impact sur les populations riveraines ou locales par rapport à leurs voisins.

6.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société

6.3.2.1 Conditions du dialogue

Toute personne intéressée par l'activité de la Société peut librement contacter les différentes unités du Groupe, leurs coordonnées respectives étant disponible sur le site internet d'Egide.

6.3.2.2 Actions de partenariat ou de mécénat

Aucune action de partenariat ou de mécénat n'a été mise en place par les sociétés du Groupe.

6.3.3 Sous-traitance et fournisseurs

Une clause éthique est incluse dans la charte qu'Egide SA envoie à tous ses fournisseurs (également en ligne sur le site web), l'acceptation d'une commande par ces derniers valant acceptation des stipulations dudit accord. La grande majorité des fournisseurs qui travaillent avec le Groupe Egide sont européens ou américains ; le Groupe Egide est donc globalement à l'abri du non-respect par ces derniers des conventions de l'OIT. Pour ce qui concerne les autres fournisseurs, notamment asiatiques pour lesquels l'application des conventions pourrait parfois être mise en doute, l'existence de la charte

d'achat Egide permet de s'assurer au mieux de l'application des conventions de l'OIT. Par ailleurs, les fournisseurs d'Egide sont régulièrement audités par le service qualité du groupe, afin notamment de s'assurer du respect de la charte achat.

Le Groupe Egide s'interdit par ailleurs de recourir à des fournisseurs qui utiliseraient le travail des enfants ou le travail forcé. En acceptant une commande d'Egide, le fournisseur s'engage sans conditions à respecter et faire respecter cette clause par ses propres fournisseurs.

6.3.4 Loyauté des pratiques

6.3.4.1 Actions engagées pour prévenir la corruption et l'évasion fiscale

Le Groupe Egide s'appuie sur les procédures en place au sein de chaque unité pour prévenir tout risque de corruption et d'évasion fiscale. Aucune action spécifiquement dédiée au sujet n'est cependant en place.

6.3.4.2 Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les clients de la société sont uniquement des professionnels ; aucun des produits vendus par le Groupe ne sont à destination des consommateurs.

En matière de santé, le Groupe Egide applique les dispositions légales en vigueur dans chaque pays (réglementation REACH et RoHS par exemple).

6.3.5 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Aucune action spécifique en la matière n'est formalisée au sein des sociétés du Groupe.

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

A la clôture de l'exercice 2023, la Société détient directement une société à 100 % :

- Egide USA LLC, société de droit américain (Etat du Delaware), créée le 8 novembre 2000.

La société Egide USA LLC n'a pas d'activité industrielle et détient :

- 100 % des titres de la société Egide USA Inc., société de droit américain créée le 29 décembre 2000, qui exerce son activité dans l'état du Maryland ;
- 100 % des titres de la société Santier Inc., société de droit américain créée le 28 février 2017, qui exerce son activité industrielle dans l'état de Californie.

Aucune de ces filiales n'est cotée en bourse.

Par ailleurs, au cours de l'exercice écoulé, la Société :

- n'a pris aucune participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République française représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital de cette société ou s'est assuré le contrôle d'une telle société ;
- n'a aliéné aucune participation en vue de régulariser des participations croisées en application des articles L.233-29 et L.233-30 du Code de commerce.

8. AUTRES INFORMATIONS

8.1 Marché de cotation des titres de la Société

Nous vous rappelons que les titres de la société Egide SA sont cotés sur le marché Euronext Growth régulé par Euronext depuis le 2 septembre 2022, sous la référence FR0000072373. Précédemment, ils étaient cotés sur le marché réglementé de Euronext Paris – Compartiment C, depuis le 11 juin 1999.

8.2 Contrat de liquidité

Aucun contrat d'animation du titre n'a été mis en place.

8.3 Evolution boursière du titre

Compte tenu d'un nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2023 de 16 259 364 et d'un cours de clôture au 29 décembre 2023 de 0,729€, la capitalisation boursière était de 11 853 076,356€ à cette date.

Les cours extrêmes ont été les suivants au cours de l'exercice 2023 (source Euronext Paris) :

	Plus haut	Plus bas
Cotation en séance	1.2737374€ ⁽¹⁾	0.46099495€ ⁽²⁾
Cours de clôture	1.154202€ ⁽³⁾	0.46099495€ ⁽⁴⁾

⁽¹⁾ Cours le plus haut lors de la séance du 27 février 2023.

⁽²⁾ Cours le plus bas lors de la séance du 6 janvier 2023.

⁽³⁾ Cours de clôture au 27 février 2023.

⁽⁴⁾ Cours de clôture au 6 janvier 2023.

8.4 Informations sur les charges non fiscalement déductibles

Une quote-part des loyers des véhicules de tourisme est considérée comme non-déductible par le C.G.I. En 2023, il s'agit d'une somme de 12 249€.

8.5 Informations sur les dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

La Société n'a pas fixé de politique particulière en matière de distribution de dividendes. Elle se réserve la possibilité d'offrir à ses actionnaires le choix du paiement du dividende en actions dans l'hypothèse où elle déciderait une distribution de dividendes.

8.6 Informations sur les prêts consentis par la Société

Il n'existe aucun prêt accordé par la Société à des microentreprises, des PME ou des ETI avec lesquelles elle entretient des liens économiques (article L.511-6, 3bis du Code monétaire et financier).

8.7 Utilisation des délégations de compétence

Durant l'exercice 2023, le Conseil d'administration a utilisé :

- la délégation de compétence octroyée par l'assemblée générale du 18 juin 2021 dans sa 10^{ème} résolution afin de réaliser une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 1 921 561,2 euros, prime d'émission incluse, par émission de 2 956 248 actions nouvelles ;
- la délégation de compétence octroyée par l'assemblée générale du 12 septembre 2023 dans sa 9^{ème} résolution afin de réaliser une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 1 921 561,2 euros, prime d'émission incluse, par émission de 2 956 248 actions nouvelles.

8.8 Pratiques anti-concurrentielles

Il est précisé que ni la Société, ni aucune entité du Groupe, n'a fait l'objet de poursuites ou condamnations pour pratiques anti-concurrentielles au cours de son existence.

8.9 Opérations réalisées en 2023 sur les titres Egide par les dirigeants sociaux, les personnes assimilées et leurs proches

En conformité avec l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et le règlement général de l'AMF, aucune déclaration concernant des transactions sur les actions Egide n'a été effectuée auprès de l'AMF par les dirigeants de la Société, les personnes assimilées ou leurs proches au cours de l'exercice 2023 et depuis le début de l'exercice 2024.

9. ASSEMBLEE GENERALE

La présente section a pour objet de présenter les principaux points des projets de résolutions soumis par le Conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires, prévue pour se tenir le 25 juillet 2024, à 10h dans les locaux du cabinet d'avocats Norton Rose Fulbright, 40 rue de Courcelles 75008 Paris (immeuble Paris Eight, 7^{ème} étage).

Il ne prétend par conséquent pas à l'exhaustivité ; aussi est-il indispensable que vous procédiez à une lecture attentive du texte des projets de résolutions avant d'exercer votre droit de vote.

9.1 Arrêté des comptes sociaux et consolidés (1^{ère} et 3^{ème} résolutions)

Conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de Commerce, nous vous demandons, au titre des 1^{ère} et 3^{ème} résolutions, de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés qui vous ont été présentés.

9.2 Affectation du résultat (2^{ème} résolution)

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 241 612,86 euros au poste « Report à nouveau », dont le montant total négatif sera désormais porté de -3 160 801,42 euros à - 3 402 414,28 euros.

9.3 Renouvellement du Conseil d'administration (4^{ème} à 6^{ème} résolutions)

Nous vous proposons de renouveler les mandats d'administrateurs de :

- M. Jean-Louis Malinge, pour une durée d'un (1) an, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Mme Véronique Laure-Lasson, pour une durée d'un (1) an, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- M. Michel Faure, pour une durée de quatre (4) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

M. Jean-Louis Malinge, Mme Véronique Laurent-Lasson et M. Michel Faure ont fait savoir qu'ils accepteraient le renouvellement de leurs mandats pour les durées précitées.

9.4 Conventions réglementées (7^{ème} et 8^{ème} résolutions)

Au titre des 7^{ème} et 8^{ème} résolutions, nous vous proposons d'approuver les conventions règlementées qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé à savoir :

- la convention de prestations de services en date du 20 juillet 2023 conclue entre Egide et la société Sogefip, société affiliée à Monsieur Michel Faure, Président du Conseil d'administration ; et
- l'engagement d'investissement en date du 21 novembre 2023 conclu entre Egide et Monsieur Michel Faure, Président du Conseil d'administration.

Chacune de ces conventions a fait l'objet d'une description dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, prévu par l'article L. 225-40 du Code de commerce.

9.5 Approbation de la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023 (9^{ème} résolution)

Au titre de la 9^{ème} résolution, nous vous proposons d'approuver, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-8 et de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, (i) l'ensemble des informations relatives à la rémunération versée ou attribuée aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2023 et (ii) la rémunération versée ou attribuée aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2023.

Ces informations sont décrites au paragraphe 5.6.3 du rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le présent rapport de gestion.

9.6 Approbation de la politique de rémunération des dirigeants pour l'exercice 2024 (10^{ème} résolution)

Au titre de la 10^{ème} résolution, il vous est proposé, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-8 et de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, d'approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux établie par le Conseil d'administration, pour l'exercice 2024 telle que figurant au paragraphe 5.7 du rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le présent rapport de gestion.

9.7 Fixation de l'enveloppe de rémunération à allouer aux membres du Conseil d'administration (11^{ème} résolution)

Dans le cadre de la 11^{ème} résolution, nous vous proposons de fixer à 30 000 euros l'enveloppe de rémunération à allouer aux administrateurs pour la période en cours et les périodes suivantes, sauf si une nouvelle assemblée générale à l'avenir modifie le montant annuel. La répartition de cette somme entre chacun des administrateurs sera décidée par le Conseil d'administration par application des critères décrits au paragraphe 5.6.2 du rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le présent rapport de gestion.

9.8 Autorisations d'augmentation du capital (délégations de compétence) (12^{ème} à 14^{ème} résolutions)

Nous vous donnons en annexe le tableau récapitulatif au 31 décembre 2023 des délégations de compétence accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Par la 12^{ème} résolution, il vous est demandé de déléguer au Conseil d'administration la compétence de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription dans la limite d'un montant nominal de trois millions (3 000 000) d'euros. Cette autorisation serait donnée pour une période de vingt-six (26) mois, soit jusqu'au 27 août 2026.

Par la 13^{ème} résolution, il vous est demandé de déléguer au Conseil d'administration la compétence de de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux, dans la limite de 10% du capital de la Société. Cette autorisation serait donnée pour une période de trente-huit (38) mois, soit jusqu'au 27 août 2027.

Par la 14^{ème} résolution, il vous est demandé de déléguer au Conseil d'administration la compétence de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite d'un montant nominal d'un million (1 000 000) d'euros. Cette autorisation serait donnée pour une période de vingt-six (26) mois, soit jusqu'au 27 août 2026.

Nous vous précisons que le présent rapport tient lieu d'exposé sommaire de la situation de la Société visé à l'article R.225-81 al.3 du Code de commerce.

Le 10 juillet 2024

Le Conseil d'administration

Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en euros)

DATE D'ARRÊTÉ Durée de l'exercice	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE										
Capital social	8 129 682	5 173 434	5 173 434	5 173 434	20 693 736	15 800 732	15 800 732	8 943 812	8 943 812	8 130 740
Nombre d'actions :										
- ordinaires	16 258 364	10 346 868	10 346 868	10 346 868	10 346 868	7 900 366	7 900 366	4 471 906	4 471 906	4 065 370
- à dividende prioritaire										
Nombre maximum d'actions à créer :										
- par conversion d'obligations										
- par droit de souscription	1 625 938	1 034 687	1 034 687	1 034 687	1 034 687	790 036	790 036	223 595	223 595	203 268
OPERATIONS et RESULTATS										
Chiffre d'affaires HT	17 634 762	15 760 322	14 479 285	13 706 500	12 484 628	15 128 277	15 725 480	14 267 976	12 342 120	12 982 030
Résultat avant impôt, participation, dot.	(132 885)	439 065	472 343	(719 061)	(2 587 122)	(607 131)	(1 294 626)	(2 020 445)	(1 072 881)	(1 211 938)
Amortissements et provisions	(233 786)	(189 045)	(153 833)	(143 642)	(272 758)	(267 573)	(251 382)	(281 010)	(243 045)	(318 936)
Impôts sur les bénéfices										
Participation des salariés										
Dotations amortissements et provisions	302 513	3 314 828	322 333	182 484	152 413	1 386 382	502 556	(1 055 813)	222 623	310 823
Résultat net	(241 612)	(2 706 719)	303 843	(757 925)	(2 467 777)	(1 725 960)	(1 546 000)	(683 622)	(1 051 859)	(1 203 824)
Résultat distribué										
RESULTAT PAR ACTION										
Résultat après impôt, participation, avant dot, amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	(0,06)	(0,22)	(0,04)	(0,13)	(0,39)	(0,29)	(0,23)
Résultat après impôt, participation, dot, amortissements et provisions	(0,01)	(0,26)	0,03	(0,07)	(0,24)	(0,22)	(0,20)	(0,15)	(0,24)	(0,30)
PERSONNEL										
Effectif moyen des salariés	150	139	132	135	138	157	174	154	150	167
Masses salariales	5 685 137	4 640 728	4 344 884	4 298 751	5 096 855	4 951 061	5 044 640	4 531 769	4 277 887	4 676 758
Sommes versées en avantages sociaux										
[Sécurité Soc., œuvres sociales...]	1 995 007	1 720 080	1 668 176	1 661 491	2 045 722	1 961 125	1 670 696	1 666 231	1 545 324	1 756 403

Tableau récapitulatif des délégations de compétence accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital au 31 décembre 2023

	Date de l'AG	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en valeur nominale	Utilisation des délégations au cours de l'exercice 2023	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	12/09/2023	12/11/2025	1 500 000 €	Réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du DPS le 14 décembre 2023	0€ (Délégation intégralement utilisée)
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	12/09/2023	12/11/2026	10 % du capital	Non	10% du capital

Inventaire des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières inscrites à l'actif du bilan d'Egide SA en date du 31 décembre 2023 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Montants en euros	Quantité	Valeur nette
<u>Titres immobilisés</u>		
Actions Egide USA LLC	-	6 000 000
Sous total titres immobilisés		6 000 000
<u>Valeurs mobilières de placement</u>		
-	-	0
Sous total VMP		0
Total valeur nette comptable		6 000 000

Etat des sûretés, cautionnements et garanties donnés par la Société
--

Engagements donnés

En faveur des sociétés liées :

Egide USA LLC s'est portée caution en faveur de la société H.G. Fenton Development Company, propriétaire du bâtiment loué par Santier Inc. à compter du 1^{er} janvier 2018 afin de garantir les loyers dus pour un montant estimé à 1 691 K\$ soit 1 564 K€ au 31 décembre 2023.

Egide USA s'est engagé à augmenter le dépôt de garantie de 500.000 USD en faveur de son bailleur si son EBITDA était inférieur à 1,5 millions de dollars.

En faveur des établissements de crédit :

- Les engagements de crédit-bail d'Egide concernent uniquement les postes suivants et se résument comme suit :

Matériel industriel (euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur des biens à la date de signature du contrat	1 925 233	881 955
Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées si ces biens avaient été acquis :		
- au cours de l'exercice	232 664	102 166
- cumulées à l'ouverture de l'exercice	162 196	119 205
Redevances payées :		
- au cours de l'exercice	316 535	116 761
- cumulées à l'ouverture de l'exercice	208 657	131 513
Redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	1 275 708	701 739
Prix d'achat résiduel	13 777	7 575

Engagements d'affacturage

- L'entreprise cède ses créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. L'encours hors-bilan dans les comptes sociaux de Egide SA est de 2 965 K€ au 31 décembre 2023
- En cas de non-paiement d'une créance, l'entreprise serait appelée à rembourser l'avance reçue.

En faveur de tiers divers :

- Néant

Engagements reçus

- Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

Informations visées à l'article R.225-83 du Code de commerce, relatives aux personnes dont la candidature aux fonctions d'administrateur est soumise à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

- Mme Véronique Laurent Lasson a commencé sa carrière chez Euronext en tant que responsable des transactions internationales (admission des actions étrangères, des produits de taux et produits dérivés). En 2000, elle fonde le département ECM chez le broker du groupe Crédit Mutuel CIC « CM-CIC Securities » constitué de 24 professionnels (plus de 1 milliards d'euros levés avec plus de 40 introductions en bourse, 25 augmentations de capital réalisées et plus de 40 contrats de liquidité sous gestion). En 2006, elle rejoint Kepler comme responsable de l'équipe ECM puis Aelios Finance en novembre 2010 où elle crée Aelios Bourse et effectue le placement privé de Antenne Réunion et l'introduction en bourse de EOS Imaging. Diplômée de Dauphine, elle dirige à ce jour la société Sponsor Finance et accompagne les PME-ETI dans leur recherche de financements adaptés à leurs besoins (placements privés, introductions en bourse, augmentations de capital, ...).
- M. Jean-Louis Malinge est ingénieur diplômé de l'INSA Rennes et titulaire d'un Executive MBA du MIT Sloan School de Boston. Il a successivement occupé différents postes de management technique d'abord en France (Thomson CSF – Socapex, Amphénol et Corning) puis aux USA où il devient en 1995 directeur R&D de la division photonique de Corning, dont il sera de 1998 à 2002 le Vice-Président & General Manager. En 2004, il prend le poste de CEO de Kotura, une start-up californienne du domaine de photonique sur silicium, entreprise acquise en août 2013 par le groupe Mellano.
- M. Michel Faure est diplômé de l'Ecole Polytechnique Paris et ingénieur des Mines Paristech. Il a effectué son début de carrière en tant que haut fonctionnaire (développement industriel et assistance aux entreprises privées) avant de rejoindre le secteur privé, d'abord en qualité de responsable marketing dans une entreprise d'électronique puis en qualité de dirigeant d'un groupe industriel du secteur aéronautique et de défense. Il se tourne ensuite vers le monde financier en rejoignant le groupe Siparex, et prend en charge un portefeuille d'investissements dans le secteur de la sécurité et des télécommunications.

Membres du Conseil d'administration	Nombre d'actions de la Société détenues	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée hors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité
Mme Véronique Laurent Lasson	1	Administratrice indépendante	Directrice Sponsor Finance	Voir paragraphe 5.5 du présent rapport
M. Jean-Louis Malinge	1	Administrateur indépendante	Gérant de Yadais SARL	Voir paragraphe 5.5 du présent rapport
M. Michel Faure	3 514	Président du Conseil d'administration	Président de Sogefip	Voir paragraphe 5.5 du présent rapport

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Et

Comptes consolidés au 31 décembre 2023

EGIDE SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

EGIDE SA
SITE SACTAR
2, rue Descartes
84500 Bollène

A l'assemblée générale,

Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EGIDE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion avec réserves

Motivation des réserves

Continuité d'exploitation

Nous n'avons pas obtenu les éléments permettant de justifier du maintien du principe de continuité d'exploitation tel que retenu par le groupe et mentionné au paragraphe « Gestion du risque financier » de la note 2.2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés.

Actifs incorporels et corporels

Les éléments qui nous ont été fournis par la direction du groupe à l'appui de la réalisation du test de valeur des actifs incorporels et corporels, et notamment les éléments sous-tendant les hypothèses clés de croissance du chiffre d'affaires ou de marge prévisionnelle ne sont pas suffisamment étayés pour nous permettre d'apprécier le caractère probant des projections utilisées et donc de nous prononcer sur la valeur nette comptable des actifs concernés qui s'élèvent respectivement à 3,2 millions d'euros et à 5,5 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Stocks

Sur la base des diligences d'audit réalisées sur les stocks, nous avons relevé des anomalies relatives au processus de valorisation susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur des stocks d'en-cours et de produits finis. Sur la base des éléments communiqués par la société, nous ne sommes pas en mesure de chiffrer l'impact de ces anomalies sur la valorisation des stocks d'en-cours et de produits finis dont la valeur nette s'élève à 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Engagements hors bilan

Le paragraphe « Engagements et autres obligations contractuelles » de la note 2.15 "Autres informations" de l'annexe aux comptes consolidés ne mentionne pas :

- Qu'un engagement d'investissement prévu dans le cadre de la subvention octroyée par la BPI en date du 7 janvier 2021 n'a été que partiellement réalisé ;
- Qu'un dépôt de garantie pourrait être appelé dans le cadre du contrat de « lease-back » concernant les bâtiments d'Egide Inc..

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Suivi de l'endettement et de la trésorerie

(Paragraphe « Gestion du risque financier » de la note 2.2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, l'endettement du groupe s'élève à 12,9 millions d'euros. Etant donné l'importance de l'endettement et des résultats déficitaires du groupe depuis plusieurs exercices, nous considérons que le suivi de l'endettement et de la trésorerie est un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance et apprécier le processus mis en œuvre par la direction pour l'élaboration des plans d'affaires et des projections de flux de trésorerie ;
- Analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie revues par le conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire avec les prévisions des exercices précédents et les flux de trésorerie réels ;
- Effectuer des entretiens avec la direction pour analyser les principales hypothèses utilisées dans les plans d'affaires et confronter ces hypothèses aux explications obtenues ;
- Revoir le niveau de trésorerie pour vérifier qu'il permet de financer l'activité des douze prochains mois.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

A l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 10 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

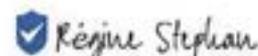
10-07-2024 | 09:31 CEST



Thierry Charron

RSM Paris Audit

10-07-2024 | 09:24 CEST



Régine Stephan



COMPTES CONSOLIDES ANNUELS

Au 31 Décembre 2023

EGIDE SA
Site Sactar - 84500 BOLLENE France

Sommaire

1	ETATS CONSOLIDES	3
1.1	Etat de la situation financière consolidée	3
1.2	Etat du résultat net consolidé.....	5
1.3	Etat du résultat global consolidé	6
1.4	Tableau des flux de trésorerie	7
1.5	Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	8
2	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	9
2.1	Informations générales.....	9
2.2	Principes et méthodes comptables générales	9
2.3	Faits marquants de la période.....	12
2.4	Evènements post-clôture	13
2.5	Immobilisations.....	13
2.6	Actifs non courants.....	17
2.7	Passifs courants et non courants.....	19
2.8	Impôt et crédit d'impôt.....	22
2.9	Information sectorielle.....	22
2.10	Autres produits et charges opérationnels	24
2.11	Résultat financier.....	24
2.12	Effectif moyen.....	24
2.13	Capitaux propres et résultat par action.....	25
2.14	Honoraires des commissaires aux comptes.....	27
2.15	Autres informations.....	27

1 ETATS CONSOLIDES

1.1 Etat de la situation financière consolidée

Bilan consolidé - Actif				
En milliers d'euros	Notes	Valeurs nettes au 31 Décembre 2023	Valeurs nettes au 31 Décembre 2022 retraité *	Valeurs nettes au 31 Décembre 2022 publié *
Capital souscrit non appelé		-	-	-
Immobilisations incorporelles	2.5	8	11	11
Droits d'utilisation	2.5	3 213	2 866	859
Immobilisations corporelles	2.5	5 904	6 542	1 053
Immobilisations financières	2.5	539	584	456
Titres mis en équivalence		-	-	-
Impôts différés - actif		252	156	156
Actifs non courants		9 516	10 159	2 534
Stocks et en-cours	2.6	7 003	8 439	3 545
Clients et autres débiteurs	2.6	6 332	6 240	3 360
Disponibilités		3 201	1 077	678
Autres actifs courants		2 137	1 989	1 855
Actifs courants		18 673	17 745	9 438
Actifs classés comme détenus en vue de la vente		-	-	15 933
Total Actif		28 189	27 905	27 905

(*) Les retraitements sur l'exercice 2022 concernent le reclassement des filiales américaines en *Activité classée en vue de la vente*, conformément à la norme IFRS 5.

Les notes annexes font parties intégrantes des états financiers consolidés

Bilan consolidé - Passif

En milliers d'euros	Notes	Valeurs nettes au 31 Décembre 2023	Valeurs nettes au 31 Décembre 2022 retraité *	Valeurs nettes au 31 Décembre 2022 publié *
Capital		8 130	5 173	5 173
Primes liées au capital		1 180	417	417
Réserves (part du groupe)		840	6 541	6 541
Résultat net des activités poursuivies (Part du groupe)		(3 120)	(5 624)	336
Résultat net des activités abandonnées (Part du groupe)		-	-	(5 961)
Capitaux propres (Part du groupe)		7 029	6 506	6 506
Intérêts minoritaires		-	-	-
Total des capitaux propres		7 029	6 506	6 506
Provisions à long terme	2.7	837	747	747
Dette sur droit d'utilisation - non courant	2.7	2 958	2 953	642
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	2.7	3 298	4 174	1 868
Autres passifs non courants		896	1 061	1 061
Passifs non courants		7 990	8 934	4 318
Fournisseurs et autres créiteurs	2.7	6 471	6 464	2 706
Autres passifs courants	2.7	-	-	-
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	2.7	5 873	5 382	2 732
Dette sur droit d'utilisation - courant	2.7	826	618	369
Impôts différés - passif		-	-	-
Passifs courants		13 170	12 464	5 808
Passifs classés comme détenus en vue de la vente		-	-	11 272
Total Passif		28 189	27 905	27 905

(*) Les retraitements sur l'exercice 2022 concernent le reclassement des filiales américaines en *Activité classée en vue de la vente*, conformément à la norme IFRS 5.

Les notes annexes font parties intégrantes des états financiers consolidés

1.2 Etat du résultat net consolidé

En milliers d'euros	Notes	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022 retraité *	31 Décembre 2022 publié *
Chiffre d'affaires	2.10	36 713	33 858	15 461
Autres produits courants		280	201	201
Produits opérationnels courants		36 993	34 059	15 662
Achats consommés		(14 974)	(15 126)	(5 719)
Variation de stocks de produits finis & en cours		55	(6)	26
Charges de personnel		(16 247)	(15 360)	(6 323)
Charges externes		(5 134)	(4 896)	(2 380)
Impôts et taxes		(317)	(243)	(152)
Amortissements & dépréciations des immobilisations		(1 992)	(1 933)	(637)
Dotations nettes des reprises de dépréciations & provisions		(104)	(800)	186
Autres charges courantes		(495)	(338)	(195)
Charges opérationnelles courantes		(39 208)	(38 702)	(15 193)
Résultat opérationnel courant		(2 215)	(4 642)	469
Produits opérationnels non courants		183	2 445	591
Charges opérationnelles non courantes		(27)	(2 135)	(470)
Résultat opérationnel	2.10	(2 059)	(4 332)	590
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		-	-	-
Coût de l'endettement financier brut		(995)	(661)	(149)
Coût de l'endettement financier brut		(995)	(661)	(149)
Autres produits financiers		19	78	49
Autres charges financières		(117)	(86)	(58)
Résultat financier		(1 093)	(669)	(158)
Résultat avant impôts		(3 152)	(5 001)	432
Impôts sur les résultats	2.9	32	(623)	(96)
Résultat net des activités poursuivies		(3 120)	(5 624)	336
Résultat net des activités abandonnées (1)	2.8	-	-	(5 961)
Résultat net consolidé		(3 120)	(5 624)	(5 624)
Intérêts minoritaires		-	-	-
Résultat net (Part Groupe)		(3 120)	(5 624)	(5 624)
Résultat par action (en €)		(0,19)	(0,54)	(0,54)
Nombre d'actions à date de clôture		16 259 364	10 346 868	10 346 868

(*) Les retraitements sur l'exercice 2022 concernent le reclassement des filiales américaines en *Activité classée en vue de la vente*, conformément à la norme IFRS 5.

1.3 Etat du résultat global consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022 retraité *	31 Décembre 2022 publié *
Résultat net		(3 120)	(5 624)	(5 624)
Éléments recyclables en résultat net :				
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère		18	(60)	(60)
Éléments non recyclables en résultat net :				
Charge IFRS 2 relative aux plans de stock-options		(0)	57	57
Écarts actuariels liés aux engagements au titre des régimes à prestations définies		6	(140)	(140)
Résultat global		(3 096)	(5 768)	(5 768)

(*) Les retraitements sur l'exercice 2022 concernent le reclassement des filiales américaines en *Activité classée en vue de la vente*, conformément à la norme IFRS 5.

Les notes annexes font parties intégrantes des états financiers consolidés

1.4 Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	2023	2022 retraité *	2022 publié *
Résultat net des sociétés intégrées	(3 120)	(5 624)	336
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	(166)	(77)	(77)
Amortissements, dépréciations et provisions	2 089	2 218	375
Plus-values de cession d'immobilisations incorp. & corp.	-	(264)	0
Charge d'impôt de la période y compris impôts différés	(32)	623	96
Indemnités d'assurance relatives à l'incendie Egide USA (1)	-	-	-
Coût de l'endettement financier	995	531	149
Capacité d'autofinancement des activités poursuivies	(234)	(2 593)	880
Variation des stocks	1 296	(794)	(691)
Variation des créances clients	(175)	(1 261)	(656)
Variation des autres créances	(117)	(368)	401
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	(258)	1 062	(46)
Variation des autres dettes	375	(378)	(330)
Impôt décaissé/reçu	(64)	(51)	(51)
Flux de trésorerie d'exploitation utilisés par les activités poursuivies	824	(4 363)	(494)
Flux de trésorerie d'exploitation utilisés par les activités non poursuivies	-	-	(2 990)
1. Flux de trésorerie liés à l'activité	824	(4 363)	(3 490)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(391)	(1 332)	(642)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	44	3 732	455
Subventions d'investissements	-	880	69
Indemnités d'assurance relatives à l'incendie Egide USA	-	-	-
Flux de trésorerie d'investissement utilisés par les activités poursuivies	(347)	3 281	(118)
Flux de trésorerie d'investissement utilisés par les activités non poursuivies	-	-	2 588
2. Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(347)	3 281	2 470
Augmentations de capital	3 719	-	-
Souscriptions d'emprunts	1 136	6 551	1 502
Remboursements d'emprunts	(2 196)	(5 497)	(570)
Coût de l'endettement financier	(995)	(531)	(149)
Flux de trésorerie de financement utilisés par les activités poursuivies	1 662	524	783
Flux de trésorerie de financement utilisés par les activités non poursuivies	-	-	(322)
3. Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	1 662	524	461
Incidence des variations de cours de devises	(15)	43	44
Trésorerie des activités non poursuivies	-	-	(399)
Variation de trésorerie	2 124	(515)	(914)
Trésorerie d'ouverture	1 077	1 592	1 592
Trésorerie de clôture	3 201	1 077	678

La trésorerie n'est constituée que de soldes de comptes bancaires.

1.5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Résultat net	Autres capitaux propres	Capitaux propres
Valeurs nettes au 31 Décembre 2021	10 346 868	5 174	417	8 674	201	(2 892)	11 574
Résultat net					(5 624)		(5 624)
Autres éléments du résultat global						(143)	(143)
Affectation du résultat net de l'exercice précédent				985	(985)		-
Impact de l'effet de change				697			697
Autres variations		(1)				4	3
Valeurs nettes au 31 Décembre 2022	10 346 868	5 173	417	10 356	(6 408)	(3 032)	6 507
Résultat net					(3 120)		(3 120)
Autres éléments du résultat global						24	24
Affectation du résultat net de l'exercice précédent				(6 408)	6 408		-
Augmentation de capital	5 912 406	2 956	763				3 719
Impact de l'effet de change				(100)		(6)	(101)
Autres variations							-
Valeurs nettes au 31 Décembre 2023	16 259 364	8 130	1 180	3 848	(3 120)	(3 008)	7 030

Il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans le Groupe Egide.

2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

2.1 Informations générales

Egide conçoit, produit et distribue des composants hermétiques d'encapsulation (boîtiers électroniques passifs) servant à la protection et à l'interconnexion des systèmes électroniques ainsi que des composants métalliques et des matériaux dissipant la chaleur.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés établis au 31 décembre 2023, pour l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, dont le total de l'état de situation financière est de 28 189 K€, et l'état de résultat global, présenté par nature, dégage une perte nette consolidée de 3 120 K€ arrêté par le Conseil d'Administration du 29 avril 2024.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire. L'arrêté annuel se fait au 31 décembre, l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

2.2 Principes et méthodes comptables générales

Principes comptables

Les méthodes comptables exposées dans cette Annexe ont été appliqués d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les comptes consolidés d'Egide au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le conseil d'administration qui s'est tenu le 29 avril 2024 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 25 juillet 2024.

Référentiel comptable

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe ont été établis selon les principes définis par l'IASB (International Accounting Standards Board), tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Les textes de ce référentiel normatif sont disponibles sur le portail Internet EUR-Lex de l'Union Européenne à l'adresse suivante :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20160101>

Le référentiel international comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les principales règles et méthodes comptables appliquées dans les états financiers sont similaires à celles utilisées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2021, à l'exception des normes, modifications et interprétations adoptées par l'Union Européenne, applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 et mentionnées ci-après :

- Modifications d'IFRS 3 : « Référence au Cadre conceptuel »
- Modifications d'IAS 16 : « Immobilisations corporelles : Produit antérieur à l'utilisation prévue »
- Modifications d'IAS 37 : « Contrats déficitaires — Coût d'exécution du contrat »

- « Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020 »
- IFRS 5 : « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Pour l'exercice 2023, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune autre norme, interprétation ou amendement.

Les nouvelles normes, modifications et interprétations publiées d'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2023 pouvant avoir un impact sur les états financiers du Groupe sont les suivants :

Normes non adoptées par l'Union européenne :

- Modifications d'IFRS 16 : " Obligation locative découlant d'une cession-bail "
- Modifications d'IAS 1 :
 - " Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants "
 - " Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants - Report de la date d'entrée en vigueur "
 - " Passifs non courants assortis de clauses restrictives "
- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 : " Accords de financement de fournisseurs "
- Modifications d'IAS 12 " Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2 ".

Ces nouvelles normes sont en cours d'analyse par le Groupe lorsqu'elles lui sont applicables
L'activité du Groupe n'est pas affectée par une saisonnalité particulière.

Estimations et jugements comptables déterminants

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que le Groupe peut être amené à réaliser. En effet, les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

Gestion du risque financier

- Risque de change
 - Le risque de change auquel est exposé le Groupe est principalement un risque dit « de transaction », c'est-à-dire le risque de non-alignement entre les devises dans lesquelles les revenus et les coûts du Groupe sont respectivement générés et encourus.
 - Chez Egide SA, les produits et les charges sont principalement libellés en euros. Pour ce qui concerne les filiales Egide USA et Santier, l'ensemble des produits et charges sont libellés en dollar américain. La variation de la parité euro/dollar entre 2022 et 2023 (cours moyen respectivement de 1,0812 et 1,1835) a impacté négativement le chiffre d'affaires 0,5 M€. Compte tenu des équilibres respectifs des entités du Groupe au regard des monnaies, aucune couverture de change n'est jugée nécessaire.

- **Risques de taux**

- L'endettement du groupe est essentiellement lié au financement à court terme de besoin en fonds de roulement, notamment les comptes clients. Ces financements sont donc sensibles aux hausses de taux d'intérêts.
- Les filiales américaines n'ont plus d'endettement à long terme et uniquement un crédit revolving, finançant les comptes clients et une partie du stock.
- L'endettement du Groupe au 31 décembre 2023 s'élève à 12,85M€ et se décompose comme suit:
 - 6,5 M€ de dettes d'Egide SA, dont :
 - 3 M€ au titre d'un contrat d'affacturage, dont la commission de financement est Euribor 3 mois + 1,3% ;
 - 0,7 M€ d'emprunt obligataire simple dont le taux d'intérêt fixe est de 8% ;
 - 0,9 M€ provenant de trois emprunts PGE dont le taux est de 0,73 % ; et
 - 1,6 M€ de dettes de loyer.
 - 4,5 M€ de dettes chez Egide USA Inc., dont :
 - 0,9 M€ ligne de crédit revolving, finançant les comptes clients et une partie du stock ;
 - 2,3 M€ de dettes liées au sale & leaseback du bâtiment de Cambridge ; et
 - 1,3 M€ de dettes de loyer.
 - 1,9 M€ de dettes chez Santier Inc., dont :
 - 1,0 M€ ligne de crédit revolving, finançant les comptes clients et une partie du stock ; et
 - 0,9 M€ de dettes de loyer.

Aucune mesure de couverture de taux n'a été prise.

- **Continuité d'exploitation et de liquidité**

- Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. Au 31 décembre 2023, le Groupe affiche un endettement de 21,2M€ dont 12,9 millions d'euros de dettes financières et de dettes de loyer.
- Les 18,7 M€ des actifs courants sont supérieurs aux 13,2 M€ de passifs courants. Toutefois, les stocks n'étant pas facilement réalisables à court terme, il est prévu une levée de fonds pour renforcer la situation de trésorerie et assurer la continuité d'exploitation.

Périmètre de consolidation

Les sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du Groupe Egide sont les suivantes :

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation		% de contrôle		% d'intérêt	
		2023	2022	2023	2022	2023	2022
Egide SA	Bollène (France)	Société mère	Société mère	100%	100%	100%	100%
Egide USA LLC	Wilmington – Delaware (USA)	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Egide USA Inc.	Cambridge – Maryland (USA)	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Santier Inc.	San Diego – Californie (USA)	IG	IG	100%	100%	100%	100%

IG = Intégration globale

Les filiales contrôlées de manière exclusive sont intégrées globalement. Le contrôle résulte du pouvoir pour le Groupe de diriger les politiques financières et opérationnelles de manière à obtenir des avantages de leurs activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote dans la société.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre et ont un exercice de 12 mois.

Les soldes bilanciaux, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés en totalité lors de la préparation des états financiers consolidés.

Conversion des états financiers des sociétés à l'étranger

Les états financiers sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle d'Egide SA et monnaie de présentation des comptes du Groupe.

Les états de la situation financière, comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie des filiales américaines Egide USA Inc. et Santier Inc. dont la devise de fonctionnement est le dollar américain, ont été convertis en euros, au cours de change de la date de clôture pour l'état de la situation financière et au cours moyen de l'exercice pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Les comptes d'Egide USA LLC sont convertis selon la méthode du cours historique ; l'état de situation financière étant ainsi converti au cours historique, sauf pour les éléments monétaires convertis au cours de clôture. L'état de résultat global et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste "autres capitaux propres".

Les cours de change utilisés pour établir les états financiers consolidés sont principalement les suivants :

	Closing rate		Average rate	
	2023	2022	2023	2022
Euro	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
US Dollars	0,9050	0,9376	0,9248	0,9496

2.3 Faits marquants de la période

Le gouvernement d'entreprise d'Egide a été modifié le 1er juin 2023 avec la démission de Jim Collins de ses fonctions de PDG et la scission des postes de Président d'une part et d'autre part de Directeur Général comme suit :

- La Présidence qui est confiée à Monsieur Michel FAURE (Administrateur depuis 2016) ;
- La Direction Générale du Groupe a été confiée à Monsieur Philippe BRINGUIER, qui cumule avec sa fonction de Directeur Administratif et Financier du Groupe. ;
- Monsieur David HIEN, Directeur de l'établissement de Bollène en France, est nommé Directeur Général Délégué d'Egide SA.

La forte dégradation de la rentabilité du groupe en 2022 avec une perte de 5,6 millions d'euros, dont 6 millions dus aux filiales américaines, a conduit le Conseil d'administration à prendre la décision en décembre 2022, d'engager un processus de mise en vente des filiales américaines. En août 2023, la mise en vente des filiales américaines a été abandonnée et il a été décidé de mettre en œuvre un plan de redressement des dites filiales.

Par ailleurs, Egide doit faire face à l'inflation qui se traduit par une hausse des matières premières, de l'énergie et de la main d'œuvre. Le Groupe réagit en essayant de négocier des hausses de prix de vente avec ses clients pour répercuter les hausses de matières premières, de l'énergie et de la main d'œuvre. Les pressions inflationnistes sont plutôt maîtrisées et le business model repose sur des cotations pour chaque nouvelle commande. Les prix de l'énergie ont surtout augmenté à partir de 2022, résultant en une hausse de 303 K€ en 2023 des dépenses d'électricité et de gaz qui sont passées de 487 K€ à 789 K€.

En 2023, les provisions pour charges de Egide SA ont augmenté de 97K€ suite à une dotation de 450K€ pour des

litiges au premier semestre 2023 et au paiement de 340K€ au second semestre 2023 suite à un jugement de la cour d'appel de Nîmes pour des litiges prudhommes.

Egide a procédé à deux augmentations de capital en numéraire et sans suppression du DPS au second semestre 2023 pour un montant net de 3 719 K€ et l'émission de 5 912 496 nouvelles actions.

Le Groupe n'a pas d'activité et ne dispose d'aucun actif en Russie et en Ukraine. Ainsi, le conflit en cours en Ukraine n'a à ce jour pas eu d'incidence négative significative sur le Groupe.

2.4 Evènements post-clôture

Egide a annoncé dans un communiqué de presse fin avril, qu'en 2024, le Groupe Egide entend maintenir sa trajectoire de développement commercial et de rentabilité avec les objectifs suivants :

- Maintien du chiffre d'affaires consolidé à un niveau stable avec une croissance des activités des filiales aux Etats-Unis qui devrait compenser la baisse anticipée des activités d'Egide SA, due à des facteurs géopolitiques.
- Poursuite de la mise en œuvre de stratégies commerciales, notamment en élargissant sa gamme de produits (batteries thermiques, dispositifs de mise à feu) dans le secteur militaire et en explorant de nouveaux marchés géographiques porteurs afin de diversifier son portefeuille clients.
- Poursuite de l'amélioration de la rentabilité des filiales américaines et optimisation des opérations du Groupe aux Etats-Unis
- Maintien de la rentabilité du groupe à un niveau équivalent à celui de 2023.
- Etude minutieuse de toutes les options pour répondre à son besoin en fonds de roulement et à ses projets d'investissement.

Ces résultats, bien que provisoires, témoignent de l'efficacité des stratégies de redressement mises en place depuis 2023 par le Groupe.

2.5 Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Compte tenu du caractère "sur mesure" des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts comptabilisés en charge sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et de développement n'est immobilisé à l'actif de l'état de situation financière du groupe.

Les amortissements sont pratiqués selon les durées suivantes :

Immobilisations incorporelles	Durée d'amortissement
Marque - Santier Inc.	15 ans
Relations clients et technologies - Santier Inc.	10 ans
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	5 à 10 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Brevets	12 ans

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise et de la juste valeur de la participation détenue précédemment par l'acquéreur dans l'entité acquise (s'il y a lieu) sur le montant net à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris identifiables.

Les compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, le complément de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes, sauf s'il correspond à un instrument de capitaux propres (complément de prix payable en actions).

À compter de la fin du délai d'affectation du prix d'acquisition qui intervient au plus tard un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de la juste valeur d'un complément de prix éventuel est constaté en résultat. À l'intérieur du délai d'affectation, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition sont également comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Produits et charges opérationnels non courants » s'ils correspondent à leur définition (cf. note 10). Les autres changements sont comptabilisés en contrepartie du goodwill.

Les fonds de commerce acquis sont intégrés au goodwill.

À la date d'acquisition, le goodwill est rattaché à une unité génératrice de trésorerie en fonction des synergies attendues au niveau de cette UGT.

Le goodwill n'est pas amorti mais est soumis à un test dépréciation en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur et a minima une fois par an, conformément aux normes IAS 36 et IFRS 3.

Au 31 décembre 2023, le solde de l'écart d'acquisition de Santier a été totalement déprécié.

En milliers d'euro	Valeurs nettes au 31 Décembre 2022	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Effet du change	Autres variations	Valeurs nettes au 31 Décembre 2023
Valeurs brutes							
Concessions brevets et droits similaires	638	-	2	-	-	-	640
Fonds commercial	152	-	-	-	-	-	152
Actifs incorporels SANTIER	59 091	-	-	-	(52)	-	59 039
Avances et acomptes s/imm. incorp.	-	-	-	-	-	-	-
Total	59 881	-	2	-	(52)	-	59 829
Cumul des amortissements et dépréciations							
Concessions brevets et droits similaires	(627)	-	(6)	-	-	-	(633)
Fonds commercial	(152)	-	-	-	-	-	(152)
Actifs incorporels SANTIER	(59 091)	-	-	-	57	(5)	(59 039)
Avances et acomptes s/imm. incorp.	-	-	-	-	-	-	-
Total	(59 870)	-	(6)	-	57	(5)	(59 824)
Valeurs nettes							
Concessions brevets et droits similaires	11	-	(4)	-	-	-	7
Fonds commercial	(0)	-	-	-	-	-	(0)
Actifs incorporels SANTIER	(0)	-	-	-	5	(5)	0
Avances et acomptes s/imm. incorp.	-	-	-	-	-	-	-
Total	11	-	(4)	-	5	(5)	8

Contrats de location - Droits d'utilisation d'immobilisations corporelles

Le Groupe identifie les biens objet d'un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée moyennant le paiement

d'une contrepartie.

Les contrats de location d'une durée initiale inférieure à 12 mois ou portant sur des biens d'une valeur individuelle inférieure à 5 000 euros ne sont pas traités dans le cadre d'IFRS 16.

Les loyers relatifs à ces contrats restent dans l'état du résultat.

À la date d'effet du contrat, le Groupe doit évaluer l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation au coût qui doit comprendre :

- Le montant de l'évaluation initiale du passif locatif représentant la valeur actualisée du montant des loyers payés non encore versés ;
- Le cas échéant, le montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus ;
- Le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés par le preneur.

Le Groupe applique les dispositions relatives à l'amortissement énoncées dans « IAS 16 - Immobilisations corporelles » pour amortir l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation.

La durée d'amortissement des biens loués portés à l'actif est la durée du contrat de location.

En milliers d'euros	Valeurs nettes au 31 Décembre 2022	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Effet du change	Autres variations	Valeurs nettes au 31 Décembre 2023
Valeurs brutes							
Droit d'utilisation de biens immobiliers	5 449	-	-	-	(108)	-	5 346
Droit d'utilisation de matériels de transport	-	56	-	-	-	-	56
Droit d'utilisation de matériels de production	492	1 122	-	-	-	-	1 614
Droit d'utilisation installations techniques	271	-	-	-	-	-	271
Droit d'utilisation autres actifs corporels	64	-	-	(12)	(2)	-	50
Total	6 276	1 178	-	(12)	(105)	-	7 337
Cumul des amortissements et dépréciations							
Droit d'utilisation de biens immobiliers	(3 028)	-	(458)	-	40	-	(3 438)
Droit d'utilisation de matériels de transport	-	(19)	(18)	-	-	-	(37)
Droit d'utilisation de matériels de production	(197)	(25)	(205)	-	-	-	(429)
Droit d'utilisation installations techniques	(155)	-	(28)	-	-	-	(184)
Droit d'utilisation autres actifs corporels	(28)	-	(21)	12	1	-	(38)
Total	(3 408)	(45)	(722)	12	41	-	(4 124)
Valeurs nettes							
Droit d'utilisation de biens immobiliers	2 420	-	(458)	-	(68)	-	1 908
Droit d'utilisation de matériels de transport	-	37	(18)	-	-	-	19
Droit d'utilisation de matériels de production	294	1 096	(205)	-	-	-	1 185
Droit d'utilisation installations techniques	115	-	(28)	-	-	-	87
Droit d'utilisation autres actifs corporels	37	-	(21)	-	(1)	-	14
Total	2 866	1 133	(722)	-	(64)	-	3 213

Immobilisations corporelles

• Dépréciation des immobilisations corporelles

Selon IAS 36, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT.

Pour le Groupe Egide, il est considéré que les UGT sont les suivantes :

- La société Egide SA
- La société Egide USA Inc.
- La société Santier Inc.

En effet, ces centres de profits reflètent le mode de génération des cash-flows le plus fin que peut définir le Groupe. Le Groupe procède à l'évaluation des cash-flows futurs actualisés que va générer chaque UGT. La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash-flows (cash-flow, dépenses d'investissement, niveau de BFR et financements) est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, sauf si telle ou telle immobilisation ou ensemble d'immobilisations ont une valeur de marché spécifique supérieure à sa valeur comptable.

• Amortissements des immobilisations corporelles

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques au Groupe.

Les amortissements sont pratiqués selon les durées suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée d'amortissement
Constructions	25 ans
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	3 à 10 ans

Aucune valeur résiduelle à la fin de l'utilisation de ces actifs n'a été retenue et donc n'a été déduite de la base d'amortissement.

En milliers d'euro	Valeurs nettes au 31 Décembre 2022	Variation de périmètre	Augmentation	Cémentation	Effet du change	Autres variations	Valeurs nettes au 31 Décembre 2023
Valeurs brutes							
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Constructions	20	-	-	-	-	-	20
Installations techniques, matériel & outillage	10 274	-	116	-	(150)	2	10 043
Autres immobilisations corporelles	4 394	-	77	-	(103)	1	4 369
Immobilisations corporelles en cours	284	-	203	-	(8)	(114)	370
Avances et acomptes s/imm. corp.	1	-	-	-	-	(1)	-
Total	23 973	-	396	-	(456)	(112)	23 801
Cumul des amortissements et dépréciations							
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Constructions	(8)	-	(2)	-	-	-	(10)
Installations techniques, matériel & outillage	(13 790)	-	(760)	-	792	-	(14 347)
Autres immobilisations corporelles	(3 548)	-	(450)	-	94	-	(3 904)
Immobilisations corporelles en cours	(112)	-	-	-	-	112	-
Total	(17 458)	-	(1 264)	-	286	112	(18 297)
Valeurs nettes							
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Constructions	12	-	(2)	-	-	-	10
Installations techniques, matériel & outillage	5 506	-	(644)	-	(158)	2	4 706
Autres immobilisations corporelles	845	-	(173)	-	(10)	1	663
Immobilisations corporelles en cours	172	-	203	-	(8)	(2)	370
Avances et acomptes s/imm. corp.	1	-	-	-	-	(1)	-
Total	6 542	-	(648)	-	(171)	-	5 894

Immobilisations financières

En milliers d'euros	Valeurs nettes au 31 Décembre 2022	Variation de période	Augmentation	Diminution	Effet de change	Autres variations	Valeurs nettes au 31 Décembre 2023
Valeurs brutes							
Dépôts et cautionnements versés	47	-	3	(44)	(3)	(36)	(33)
Autres créances immobilisées	517	-	-	-	(7)	(335)	175
Total	564	-	3	(44)	(10)	(371)	196
Cumul des dépréciations							
Dépréciations sur dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur autres créances immobilisées	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes							
Dépôts et cautionnements versés	47	-	3	(44)	(3)	(36)	(33)
Autres créances immobilisées	517	-	-	-	(7)	(335)	175
Total	564	-	3	(44)	(10)	(371)	196

Les autres actifs financiers s'élèvent à 539 K€ avec notamment les dépôts de garantie des loyers immobiliers.

2.6 Actifs non courants

Stocks

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les matières premières et les produits semi-finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation. Pour les composants, une dépréciation de 5% est calculée dès la fin de la commande du client pour lequel les composants ont été approvisionnés. La dépréciation est portée à 75% la deuxième année et à 100 % la troisième sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de par sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonction de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant. Pour les produits finis sans commande de vente, la dépréciation est constituée dès la première année à hauteur de 100%.

Les variations de stocks et en-cours et les dotations et reprises de dépréciations afférentes à ces stocks sont présentées selon leur nature dans les postes « Achats consommés » ou « Variations de stocks de produits finis et en cours » de l'état de résultat global du Groupe.

En milliers d'euros	Valeurs nettes au 31 Décembre 2023	Valeurs nettes au 31 Décembre 2022	Autres variations
Stocks M fournitures et aut. Approvisionnements	7 318	8 861	(1 543)
En-cours de biens	1 566	1 794	(228)
En-cours de services	159	135	24
Produits intermédiaires finis	1 913	1 742	171
Stocks de marchandises	64	6	59
Stocks - Valeurs brutes	11 020	12 537	(1 517)
Dépréciations s/ stocks - MP fourn. et approv.	(3 232)	(3 323)	92
Dépréciations s/ stocks - en cours de biens	(307)	-	(307)
Dépréciations s/ stocks - en cours de services	-	(252)	252
Dépréciations s/ stocks - produits intermédiaires finis	(474)	(519)	45
Dépréciations s/ stocks - marchandises	(4)	(4)	0
Stocks - Cumul des dépréciations	(4 016)	(4 098)	81
Stocks - Valeurs nettes	7 003	8 439	(1 435)

Clients et autres débiteurs

Les créances sont enregistrées initialement pour leur juste valeur, celles ayant une échéance à plus d'un an étant, le cas échéant, actualisées. Leur évaluation ultérieure est effectuée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non-recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

Les créances en monnaies étrangères sont évaluées à la clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion correspondants donnent lieu à l'enregistrement de pertes ou gains de change latents en résultat.

En milliers d'euros	Valeurs nettes au 31 Décembre 2023	Valeurs nettes au 31 Décembre 2022	Variation
Clients et comptes rattachés	6 364	6 272	92
Dépr. clients et comptes rattachés	(32)	(32)	-
Créances clients	6 332	6 240	92
Avances et acomptes versés sur commandes	22	183	(161)
Personnel et comptes rattachés	74	10	65
Taxe sur la valeur ajoutée	204	82	122
Etat impôts divers (CIR)	234	169	65
Autres créances	1 204	1 219	(15)
Débiteurs divers	50	69	(18)
Charges constatées d'avance	348	258	90
Dépr. autres créances	-	-	-
Autres actifs courants	2 137	1 989	148
Total	8 469	8 229	240

Les CIR ne bénéficient pas du régime des PME communautaires et sont remboursables dans un délai de 3 ans, ce qui explique l'augmentation de la créance sur l'état qui a été financée par ailleurs.

Au compte de résultat, le CIR 2023 est inclus dans le poste « Autres produits opérationnels » et s'établit à 234 K€.

L'échéancier des créances clients et autres débiteurs est le suivant :

En milliers d'Euros	Valeurs nettes au 31 Décembre 2023	Valeurs nettes au 31 Décembre 2022
Non échues	4 118	4 656
Echues de 0 à 30 jours	1 228	1 058
Echues de 31 à 60 jours	453	283
Echues à plus de 60 jours	533	243
Echéances à plus de 90 jour.	-	-
Total Créances Clients	6 332	6 240

Variation des dépréciations :

En milliers d'euros	Valeurs nettes au 31 Décembre 2022	Augmentation	Diminution	Effet du change	Autres variations	Valeurs nettes au 31 Décembre 2023
Dépr. clients et comptes rattachés - courant	(32)	-	-	-	-	(32)
Total	(32)	-	-	-	-	(32)

2.7 Passifs courants et non courants

Provisions

Provisions pour avantages au personnel

Chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté.

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

La totalité de l'impact de la mise à jour du calcul prenant en compte ancienneté, mouvements de personnel...etc. a été prise en résultat. Les écarts actuariels sont passés en « Autres capitaux propres ».

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- L'âge de départ à la retraite est de 62 ou 65 ans, en fonction du statut non-cadre ou cadre ;
- Le taux d'augmentation annuel moyen des salaires est de 2,5 % ;
- L'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 2014-2016 ;
- La probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement ;
- Le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 3,17 %.

Le changement de taux d'actualisation de 3,50% à 3,17% a été passé sur variation des autres capitaux propres.

Les provisions sont non courantes et sont les suivantes :

En milliers d'euros	Valeurs nettes au 31 Décembre 2022	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Effet du change	Autres variations	Valeurs nettes au 31 Décembre 2023
Provisions pour pensions et retraites - courant	512	-	-	(12)	-	(7)	493
Autres provisions pour risques - non courant	-	-	450	(341)	-	300	309
Provisions pour restructurations - non courant	235	-	-	-	-	(200)	35
Provisions	747	-	450	(353)	-	(7)	837

Les autres provisions pour risques concernent des litiges Prudhommaux chez Egide SA.

Dettes financières

L'évolution des dettes financières, dont la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur, est la suivante :

En milliers d'euros	Valeurs nettes au 31 Décembre 2022	Augmentation	Diminution	Effet du change	Autres variations	Valeurs nettes au 31 Décembre 2023
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	5 382	1 136	(1 361)	(81)	564	5 640
Dettes sur droit d'utilisation - courant	618	-	(837)	(9)	1 054	826
Dettes financières courantes	6 000	1 136	(2 198)	(90)	1 617	6 466
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	4 174	-	(8)	(78)	(564)	3 531
Dettes sur droit d'utilisation - non courant	2 953	-	-	(74)	80	2 958
Dettes financières non courantes	7 126	-	(8)	(154)	(484)	6 489
Total	13 126	1 136	(2 198)	(243)	1 133	12 954

L'échéancier des dettes financières est ventilé comme suit :

En milliers d'euros	Dû à moins d'un an	Dû de 1 à 5 ans	Dû à plus de 5 ans	Valeurs nettes au 31 Décembre 2023
Emprunt obligataire - Egide SA	244	477	-	721
Emprunt Prêt Garanti par l'Etat - Egide SA	285	595	-	879
Total auprès des établissements de crédit	529	1 072	-	1 600
Emprunt revolving - Santier	1 038	-	-	1 038
Prêt BPI financement CIR - Egide SA	115	273	-	388
Emprunt revolving - Egide USA Inc.	938	-	-	938
Dettes d'affacturage - Egide SA	2 960	-	-	2 960
Total divers	5 051	273	-	5 324
Dettes complémentaires de leaseback - Egide USA Inc.	60	379	1 808	2 246
Dettes de loyers - Santier Inc.	197	660	0	857
Dettes de loyers - Egide SA	572	957	46	1 574
Dettes de loyers - Egide USA Inc.	57	237	1 059	1 352
Total dettes de loyers	885	2 233	2 912	6 030
Total	6 465	3 577	2 912	12 954

En milliers d'euros	Dû à moins d'un an	Dû de 1 à 5 ans	Dû à plus de 5 ans	Valeurs nettes au 31 Décembre 2022
Emprunt obligataire - Egide SA	225	721	-	946
Emprunt Prêt Garanti par l'Etat - Egide SA	213	879	-	1 092
Total auprès des établissements de crédit	438	1 600	-	2 038
Emprunt revolving - Santier Inc.	1 188	-	-	1 188
Prêt Sofired PME Défense - Egide SA	60	-	-	60
Prêt BPI assurance prospection - Egide SA	-	-	18	18
Prêt BPI financement CIR - Egide SA	207	249	-	456
Emprunt revolving - Egide USA Inc.	1 407	-	-	1 407
Dettes d'affacturage - Egide SA	2 027	-	-	2 027
Total divers	4 889	249	18	5 156
Dettes complémentaires de leaseback - Egide USA Inc.	56	459	1 847	2 362
Dettes de loyers - Santier Inc.	193	888	-	1 081
Dettes de loyers - Egide SA	369	380	262	1 011
Dettes de loyers - Egide USA Inc.	55	293	1 130	1 478
Total dettes de loyers	673	2 020	3 239	5 932
Total	6 000	3 869	3 257	13 126

Fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros	Valeurs nettes au 31 Décembre 2023	Valeurs nettes au 31 Décembre 2022	Variation
Dettes fournisseurs	4 413	4 769	(357)
Avances acomptes reçus sur commandes	96	14	82
Dettes sociales	1 011	954	58
Dettes fiscales (hors IS)	799	663	136
Comptes courants groupe	(0)	0	(0)
Autres dettes	152	64	88
Sous-total	6 471	6 464	7
Autres passifs courants	-	-	-
Total	6 471	6 464	7

L'échéancier des fournisseurs et autres créditeurs est ventilé comme suit :

En milliers d'euros	Dû à moins d'un an	Dû de 1 à 5 ans	Dû à plus de 5 ans	Valeurs nettes au 31 Décembre 2023
Dettes fournisseurs - courant	4 413	-	-	4 413
Avances acomptes reçus sur commandes	96	-	-	96
Dettes sociales - courant	1 011	-	-	1 011
Dettes fiscales (hors IS) - courant	799	-	-	799
Comptes courants groupe - courant	(0)	-	-	(0)
Autres dettes - courant	152	-	-	152
Sous-total	6 471	-	-	6 471
Autres passifs courants	-	-	-	-
Total	6 471	-	-	6 471

2.8 Impôt et crédit d'impôt

Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé, selon la norme IAS 12 :

En milliers d'euros	2023	2022
Résultat avant impôts	(3 152)	(5 001)
Taux d'imposition français	25,0%	25,0%
Impôt théorique	788	1 250
Effet des actifs non reconnus et différences de taux	(744)	(1 823)
Différences permanentes	52	-
Autres éléments dont CVAE	(64)	(51)
Impôt sur les résultats comptabilisés	32	(624)

La situation fiscale latente au 31 décembre 2023 est composée des pertes reportables d'un montant de 58 494 K€ pour Egide SA et de plus de 8 000 K\$ soit 7 500 K€ pour Egide USA LLC reportables et utilisables sur les deux sociétés américaines Egide USA Inc. et Santier Inc.

L'impôt différé correspondant aux déficits reportables d'Egide SA a été activé à hauteur de 252 k€, soit la charge d'impôts que ne sera pas payée au cours des 2 à 3 années prochaines compte tenu des projections de résultats.

Aux Etats-Unis, les pertes reportables d'Egide USA Inc. sont utilisables au sein du groupe fiscal composé de Santier Inc, Egide USA Inc. et Egide LLC (tête de groupe). Le reliquat d'impôt différé actif qui datait de l'acquisition de Santier Inc. ont été passé en charge au 30 juin 2022 lors de l'opération de lease back et aucune nouvelle activation n'a été constatée.

2.9 Information sectorielle

- Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits sont expédiés selon l'incoterm départ usine (incoterm EXW). Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine. Le bon de livraison et la facture sont émis le jour de l'enlèvement effectif des produits.

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits et de marchandises ainsi que les frais d'outillages s'y

rapportant.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 sur l'identification des segments opérationnels, les segments présentés sont les suivants :

- Chiffre d'affaires et résultat opérationnel par BU,
- Chiffre d'affaires par pays,
- Chiffre d'affaires par technologie.

Les principaux indicateurs financiers des segments opérationnels se présentent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Chiffre d'affaires 2023	Résultat opérationnel 2023 retraité
Egide SA	17 499	291
Egide USA Inc.	11 612	(1 506)
Egide USA LLC	-	(21)
Santier Inc.	7 602	(822)
Total	36 713	(2 059)

<i>En milliers d'euros</i>	Chiffre d'affaires 2022	Résultat opérationnel 2022 retraité
Egide SA	15 461	671
Egide USA Inc.	9 653	(2 487)
Egide USA LLC	-	(73)
Santier Inc.	8 744	(2 444)
Total	33 858	(4 332)

Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par secteurs géographiques

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022 retraité
Amérique du Nord	18 540	16 080
Europe	10 400	8 980
Asie et Reste du monde	7 773	8 798
Chiffre d'affaires par secteurs géographiques	36 713	33 858

Chiffre d'affaires par domaines d'application

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022 retraité
Imagerie thermique	15 020	11 850
Puissance	7 740	6 970
Optronique	5 520	4 630
Hyperfréquence	5 030	6 160
Autres éléments dont études	3 403	4 248
Chiffre d'affaires par domaines d'application	36 713	33 858

2.10 Autres produits et charges opérationnels

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022 retraité
Créances irrécouvrables - Egide SA	(36)	(33)
Crédit d'impôt recherche - Egide SA	234	169
Redevances de logiciels	(325)	(259)
Jetons de présence	(60)	-
Divers	(27)	(15)
Autres produits et charges opérationnels	(214)	(138)

2.11 Résultat financier

Le résultat financier est décomposé comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022 retraité
Charges d'intérêts	(860)	(531)
Charges financières sur droit d'utilisation	(135)	(130)
Pertes et gains de change sur opérations financières	(32)	61
Autres produits	(66)	(68)
Résultat financier	(1 093)	(669)

2.12 Effectif

Au 31 décembre 2022 et 2023, l'effectif rémunéré total du Groupe incluant le Président-Directeur général est le suivant (ventilation par sexe et par zone géographique) :

	Au 31 décembre 2022			Au 31 décembre 2023		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Egide SA (France – Trappes)	2	2	4	2	2	4
Egide SA (France – Bollène)	35	83	118	41	90	131
Egide USA (USA - Cambridge)	27	43	70	36	49	85
Santier (USA – San Diego)	43	18	61	46	14	60
Total	107	146	253	125	155	280

	Au 31 décembre 2020			Au 31 décembre 2021		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Egide SA (France – Trappes)	2	2	4	2	2	4
Egide SA (France – Bollène)	35	83	118	41	90	131
Egide USA (USA - Cambridge)	27	43	70	36	49	85
Santier (USA – San Diego)	43	18	61	46	14	60
Total	107	146	253	125	155	280

2.13 Capitaux propres et résultat par action

Plans d'options de souscription d'actions

Autorisés par les assemblées générales du 16 juin 2016 et 19 juin 2020 d'Egide SA, les conseils d'administration des 19 mai 2017, 30 juin 2020, 22 mars et 29 septembre 2021 et du 1er juin 2023 ont consenti au bénéfice d'un de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société et de ses filiales détenues directement ou indirectement, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant des rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.

Il a été attribué de nouvelles options au cours de l'exercice 2023. En revanche, 250 000 options anciennes sont devenues caduques.

La situation des divers plans à la clôture de l'exercice est la suivante :

Numéro du plan	Plan 8.1	Plan 10.1	Plan 10.2	Plan 10.3	Plan 10.4	Plan 10.5	Total
Options attribuées non exercées	25 000	80 000	20 000	20 000	20 000	100 000	265 000
Prix de souscription	2,57 €	0,86 €	1,01 €	1,05 €	1,32 €	0,64 €	-

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2023 a été de 0,692 euros, et le cours de clôture du 31 décembre 2023 est de 0,729 euros.

Les options d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction (pour les émissions de l'exercice : durée de vie de l'option de 4,5 ans, volatilité de 30%, taux sans risque de -0,33 % et sans clause d'exercice anticipée ni dividende attendu). Elle est constatée dans l'état de résultat global sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés avec pour

contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant de pouvoir être exercées sont reprises dans l'état de résultat global de la période au cours de laquelle la caducité est constatée du fait du départ des salariés avant la fin de la période d'acquisition des droits.

La société applique la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés » aux instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 31 décembre 2023. A cette date, la juste valeur des 385 000 options d'achat d'actions, calculée avec la formule la plus pertinente concernant les conditions et le règlement de chaque plan est enregistrée dans les capitaux propres pour un total de 392 K€ et la moyenne pondérée du prix de souscription est de 1,00 €.

En application d'IFRS 2, la Société comptabilise la juste valeur de ces attributions comme une charge de rémunération à base d'actions sur la période au cours de laquelle les services connexes sont reçus avec une augmentation correspondante des capitaux propres. La rémunération en actions est comptabilisée selon la méthode linéaire. La charge de rémunération en actions est basée sur les attributions qui devraient finalement être acquises et, est réduite des déchéances prévues. Ces charges sont non significatives pour l'exercice 2023 et se sont élevées à 64 K€ pour les exercices 2022.

Autorisations d'augmentation de capital

Le Conseil d'administration du 11 août 2023 a décidé sur usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'assemblée des actionnaires du 18 juin 2021 de lancer une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 1 921 561,20 euros correspondant à une augmentation nominale de 1 478 124 euros (par émission de 2 956 248 actions d'une valeur de nominale de 0,50 euros) et une prime d'émission de 443 437,20 euros sur la base d'un prix de souscription 0,65 euros.

Le Conseil d'administration du 20 novembre 2023 a décidé sur usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'assemblée des actionnaires du 12 septembre 2023 de lancer une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 1 921 561,20 euros correspondant à une augmentation nominale de 1 478 124 euros (par émission de 2 956 248 actions d'une valeur de nominale de 0,50 euros) et une prime d'émission de 443 437,20 euros sur la base d'un prix de souscription 0,65 euros.

Résultat par action

Le résultat par action, dilué ou non, prend en compte le "Résultat net - part du groupe" tel qu'il ressort de l'état de résultat global.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat précité par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. La date de prise en compte des émissions d'actions consécutives à des augmentations de capital en numéraire est la date de disponibilité des fonds. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.

Le résultat dilué par action est obtenu en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires, en utilisant la méthode dite du rachat d'actions. Les options de souscription d'actions sont prises en considération dans le calcul du nombre d'actions théoriques supplémentaires uniquement lorsque leur prix d'exercice est inférieur au cours de l'action sur le marché à la date du calcul.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions pris en compte :

Date de prise en compte	Nombre d'actions	2023		2022	
		Présents présence	Nombre pondéré	Présents présence	Nombre pondéré
31/12/1999	643 598	1	643 598	1	643 598
01/04/2000	400	1	400	1	400
05/07/2000	91 999	1	91 999	1	91 999
22/12/2000	245 332	1	245 332	1	245 332
31/12/2001	3 458	1	3 458	1	3 458
31/12/2003	1 428	1	1 428	1	1 428
31/12/2004	7 099	1	7 099	1	7 099
31/12/2005	4 942	1	4 942	1	4 942
21/08/2006	285 738	1	285 738	1	285 738
31/12/2006	1 837	1	1 837	1	1 837
31/12/2007	288	1	288	1	288
31/12/2008	3	1	3	1	3
31/12/2009	153	1	153	1	153
10/06/2011	25	1	25	1	25
17/02/2012	493 080	1	493 080	1	493 080
04/04/2012	5 417	1	5 417	1	5 417
30/06/2014	2 280 573	1	2 280 573	1	2 280 573
13/11/2015	400 536	1	400 536	1	400 536
24/02/2017	3 428 460	1	3 428 460	1	3 428 460
07/06/2019	2 446 502	1	2 446 502	1	2 446 502
13/12/2023	5 912 496	1	5 912 496	-	-
Actions ordinaires			16 259 364		16 246 868
Nombre d'actions théoriques supplémentaires			-		-
Impact des instruments dilutifs			16 259 364		16 246 868

2.14 Honoraires des commissaires aux comptes

En euros	2023	2022 retraité
Audit du Groupe - RSM	158 000	155 290
Audit du Groupe - PriceWaterhouseCoopers Audit (PWC)	70 000	87 800
Services hors certification des comptes - RSM	5 000	
Services hors certification des comptes - PWC		
Total	233 000	243 090

2.15 Autres informations

Transactions avec les parties liées

Les dirigeants d'Egide SA sont le Président directeur général et le directeur général délégué. Les administrateurs (hormis le Président) sont trois depuis la dernière Assemblée. Ils sont tous indépendants.

La rémunération brute versée au directeur général s'est élevée à 214 K€ en 2023, y compris les avantages en nature.

En 2023, 60 K€ de jetons de présence ont été versés.

Les administrateurs d'Egide SA n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions.

Par ailleurs, les administrateurs bénéficient d'une assurance "Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux" souscrite auprès de la société Liberty. La garantie est de 5 000 K€ maximum, la franchise aux USA est de 100 KUSD et la prime annuelle de 8,5 K€ TTC.

Engagements et autres obligations contractuelles

- Engagements donnés

Engagements en faveur des sociétés liées

Egide USA LLC s'est portée caution en faveur de la société H.G. Fenton Development Company, propriétaire du bâtiment loué par Santier Inc. à compter du 1er janvier 2018 afin de garantir les loyers dus pour un montant estimé à 1 691 KUSD soit 1 564 k€ au 31 décembre 2023.

Egide USA s'est engagé à augmenter le dépôt de garantie de 500.000 USD en faveur de son bailleur si son EBITDA était inférieur à 1 millions de dollars.

En faveur des établissements de crédit :

Les engagements de crédit-bail d'Egide concernent uniquement les postes suivants et se résument comme suit :

Matériel industriel (euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur des biens à la date de signature du contrat	1 925 233	881 955
Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées si ces biens avaient été acquis :		
- au cours de l'exercice	232 664	102 166
- cumulées à l'ouverture de l'exercice	162 196	119 205
Redevances payées :		
- au cours de l'exercice	316 535	116 761
- cumulées à l'ouverture de l'exercice	208 657	131 513
Redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	1 275 708	701 739
Prix d'achat résiduel	13 777	7 575

Engagements d'affacturage

- L'entreprise cède ses créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. L'encours hors-bilan dans les comptes sociaux de Egide SA est de 2 965 K€ au 31 décembre 2023
- En cas de non-paiement d'une créance, l'entreprise serait appelée à rembourser l'avance reçue.

En faveur de tiers divers :

- Néant

- Engagements reçus

Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Et

Comptes annuels au 31 décembre 2023

EGIDE SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

RSM Paris Audit
26, rue Cambacérés
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

EGIDE SA
SITE SACTAR
2, rue Descartes
84500 Bollène

A l'assemblée générale,

Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EGIDE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserves

Motivation des réserves

Continuité d'exploitation

Nous n'avons pas obtenu les éléments permettant de justifier du maintien du principe de continuité d'exploitation tel que retenu par la société et mentionné dans la note 3.1 « Référentiel » de l'annexe aux comptes annuels.

Stocks

Sur la base des diligences d'audit réalisées sur les stocks, nous avons relevé des anomalies relatives au processus de valorisation susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur des stocks d'en-cours et de produits finis. Sur la base des éléments communiqués par la société, nous ne sommes pas en mesure de chiffrer l'impact de ces anomalies sur la valorisation des stocks d'en-cours et de produits finis dont la valeur nette s'élève à 1,6 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Titres de participation

Les titres de participation de la holding américaine (EGIDE USA LLC) qui porte les activités du groupe aux Etats-Unis figurent à l'actif du bilan pour un montant net de 6,0 millions d'euros. En l'absence d'éléments probants mis à notre disposition pour justifier la valeur de ces titres, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier si la valeur retenue traduit correctement la valeur de réalisation de ces titres.

Engagements hors bilan

La note 23 « Autres engagements » de l'annexe aux comptes annuels ne mentionne pas qu'un engagement d'investissement prévu dans le cadre de la subvention octroyée par la BPI en date du 7 janvier 2021 n'a été que partiellement réalisé.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Suivi de l'endettement et de la trésorerie

(Note 13 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les dettes financières d'Egide SA s'élève à 2,5 millions d'euros. Etant donné l'importance de l'endettement et des résultats déficitaires de la société depuis plusieurs exercices, nous considérons que le suivi de l'endettement et de la trésorerie est un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance et apprécier le processus mis en œuvre par la direction pour l'élaboration des plans d'affaires et des projections de flux de trésorerie ;
- Analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie revues par le conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire avec les prévisions des exercices précédents et les flux de trésorerie réels ;
- Effectuer des entretiens avec la direction pour analyser les principales hypothèses utilisées dans les plans d'affaires et confronter ces hypothèses aux explications obtenues ;
- Revoir le niveau de trésorerie pour vérifier qu'il permet de financer l'activité des douze prochains mois.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

A l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 10 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

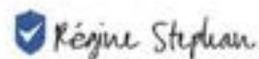
10-07-2024 | 09:31 CEST



Thierry Charron

RSM Paris Audit

10-07-2024 | 09:24 CEST



Régine Stephan



COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS
EXERCICE 2023
(montants en euros)

Société anonyme au capital de 8.129.682 euros
Siège social : Site Sactar – 84500 – BOLLENE
SIREN 338 070 352 RCS AVIGNON

Bilan actif (en euros)

ACTIF en euros	Valeurs brutes au 31/12/2023	Amortiss. et dépréciations	Valeurs nettes au 31/12/2023	Valeurs nettes au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	573 633	565 950	7 683	11 229
Concessions, brevets, licences	421 184	413 501	7 683	11 229
Fonds commercial	152 449	152 449	-	-
Immobilisations corporelles	11 087 957	9 983 440	1 124 517	1 053 557
Constructions	19 901	5 258	14 643	16 690
Install. techniques mat. & out. industriels	9 342 118	8 801 104	541 014	594 802
Autres immobilisations corporelles	1 433 362	1 157 078	276 284	352 439
Immobilisations corporelles en cours	292 576	-	292 576	89 626
Immobilisations financières	83 416 591	76 984 842	6 431 749	6 455 713
Participations	82 984 842	76 984 842	6 000 000	6 000 000
Créances rattachées à des participations	100	-	100	100
Autres immobilisations financières	431 649	-	431 649	455 613
ACTIF IMMOBILISE	95 078 181	87 514 232	7 563 949	7 520 499
Stocks et encours	5 201 589	1 520 657	3 680 932	3 544 801
Matières premières & approvisionnements	3 137 361	1 043 248	2 094 113	2 276 059
En cours de production de biens	851 427	-	851 427	785 908
En cours de production de services	159 071	-	159 071	135 000
Produits intermédiaires & finis	1 050 197	473 876	576 321	345 860
Marchandises	3 533	3 533	-	1 974
Créances	5 145 472	32 436	5 113 036	3 425 735
Avances & acomptes versés sur commandes	8 232	-	8 232	157 596
Clients et comptes rattachés	1 098 460	32 436	1 066 024	783 190
Capital souscrit - appelé non versé	-	-	-	-
Autres créances	4 038 780	-	4 038 780	2 484 949
Disponibilités	2 748 857	-	2 748 857	678 210
Disponibilités	2 748 857	-	2 748 857	678 210
Charges constatées d'avance	180 156	-	180 156	154 655
ACTIF CIRCULANT	13 276 074	1 553 093	11 722 981	7 803 402
Ecart de conversion actif	-	-	0	0
TOTAL GENERAL	108 354 255	89 067 325	19 286 930	15 323 900

Bilan passif (en euros)

PASSIF en euros	Valeurs au 31/12/2023	Valeurs au 31/12/2022
Capital	8 129 682	5 173 434
Primes d'émission, de fusion	862 782	99 975
Réserve légale	355 876	355 876
Réserves statutaires ou contractuelles	5 311 006	5 311 006
Report à nouveau	- 3 160 801	- 454 082
Résultat de l'exercice	- 241 613	- 2 706 719
Subventions d'investissement	896 373	1 061 453
CAPITAUX PROPRES	12 153 305	8 840 943
Provisions pour risques	309 330	
Provisions pour charges	534 728	747 004
PROVISIONS	844 058	747 004
Dettes financières	2 453 094	3 041 585
Autres emprunts obligataires	721 018	946 406
Emprunts & dettes auprès des étés de crédit	1 266 959	1 341 311
Emprunts et dettes financières divers	465 117	753 868
Dettes diverses	3 836 473	2 687 083
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	2 000 187	1 421 164
Dettes fiscales et sociales	1 563 703	1 207 761
Autres dettes	272 583	58 158
DETTES	6 289 567	5 728 668
Ecart de conversion passif	-	7 285
TOTAL GENERAL	19 286 930	15 323 900

Compte de résultat (en euros)

	France	Export	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises	201 910	310 490	512 400	230 437
Production vendue (biens)	6 006 984	10 238 102	16 245 086	14 835 773
Production vendue (services)	718 485	158 791	877 276	694 112
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6 927 379	10 707 383	17 634 762	15 760 322
Production stockée			275 159	26 446
Subventions			95 704	3 244
Reprises de dépr. & prov. - Transf. de chg.			544 332	874 786
Autres produits			46 677	31 772
Produits d'exploitation			18 596 634	16 696 570
Achats de marchandises			131 193	138 908
Variations de stocks de marchandises			1 999	2 889
Achats matières premières et approvis.			5 022 471	5 792 418
Variations de stocks (mat. prem. et autres)			194 089	-754 925
Autres achats et charges externes			4 571 312	3 512 131
Impôts et taxes			187 920	202 892
Salaires et traitements			5 685 137	4 625 887
Charges sociales			1 995 007	1 639 596
Dotations aux amortis. & dépr. sur immobilis.			262 967	360 480
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			146 154	795 755
Dotations aux provisions			437 724	33 379
Autres charges d'exploitation			335 793	211 614
Charges d'exploitation			18 971 766	16 561 024
RESULTAT D'EXPLOITATION			-375 132	135 546
Intérêts et produits assimilés				49
Différences positives de change			18 690	11 832
Produits financiers			18 690	11 881
Dotations aux amortiss., dépr. & provisions				3 000 000
Intérêts et charges assimilés			232 557	127 259
Différences négatives de change			43 036	17 557
Charges financières			275 593	3 144 816
RESULTAT FINANCIER			-256 903	-3 132 935
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-632 035	-2 997 389
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			18 363	2 927
Produits exceptionnels sur opérations en capital			165 087	454 670
Subvention d'investissement				133 647
Produits exceptionnels			183 450	591 244
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			26 793	14 949
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				454 670
Charges exceptionnelles			26 793	469 619
RESULTAT EXCEPTIONNEL			156 657	121 625
Impôt sur les bénéfices			-233 766	-169 045
BENEFICE OU PERTE			-241 612	-2 706 719

A N N E X E

au Bilan et Compte de résultat

au 31 décembre 2023

1.	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	6
2.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	7
3.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
3.1	- REFERENTIEL	7
3.2	- ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS	8
3.3	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8
3.4	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8
3.5	- IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9
3.6	- STOCKS	10
3.7	- CREANCES	10
3.8	- DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF	10
3.9	- CAPITAUX PROPRES	11
3.10	- PROVISIONS	11
3.11	- OPERATIONS EN DEVISE ET ECARTS DE CONVERSION	12
3.12	- CHIFFRE D'AFFAIRES	12
	NOTES COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT	
4.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13
4.1	CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	13
4.2	FONDS COMMERCIAL	13
5.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13
6.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14
7.	STOCKS ET EN-COURS	15
8.	CREANCES CLIENTS	15
9.	ETAT DES CREANCES ET DES DETTES	16
10.	CAPITAUX PROPRES	16
10.1	CAPITAL SOCIAL	16
10.2	PRIME D'EMISSION	16
10.3	PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS	16
11.	PROVISIONS	18
12.	TABLEAU DES DEPRECIATIONS	19
13.	DETTES	19
14.	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	19
15.	CHARGES A PAYER	20
16.	PRODUITS A RECEVOIR	20
17.	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	21
18.	IMPOT SOCIETES ET DEFICITS FISCAUX	22
19.	VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEURS D'ACTIVITE	22
19.1	VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIGNE DE PRODUITS	22
19.2	VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEURS GEOGRAPHIQUES	22
20.	RESULTAT FINANCIER	23
21.	RESULTAT EXCEPTIONNEL	23
22.	REMUNERATION DES DIRIGEANTS	23
23.	AUTRES ENGAGEMENTS	23
24.	VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN	25

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels établis au 31 décembre 2023, dont le total du bilan est de 19.255.217 euros et le compte de résultat annuel, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 241.612 euros arrêté par le conseil d'administration du 29 avril 2024. Ces comptes font également l'objet d'une consolidation, Egide SA étant la société mère consolidante.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

L'ensemble des informations présentées ci-après est en euros ou milliers d'euros (KE), sauf indication contraire.

1. Faits significatifs de l'exercice

Le gouvernement d'entreprise d'Egide a été modifié le 1er juin 2023 avec la démission de Jim Collins de ses fonctions de PDG et la scission des postes de Président d'une part et d'autre part de Directeur Général comme suit :

- la Présidence qui est confiée à Monsieur Michel FAURE (Administrateur depuis 2016) ;
- la Direction Générale du Groupe a été confiée à Monsieur Philippe BRINGUIER, qui cumule avec sa fonction de Directeur Administratif et Financier du Groupe. ;
- Monsieur David HIEN, Directeur de l'établissement de Bollène en France, est nommé Directeur Général Délégué d'Egide SA.

La forte dégradation de la rentabilité du groupe en 2022 avec une perte de 5,6 millions d'euros, dont 6 millions dus aux filiales américaines, a conduit le Conseil d'administration à prendre la décision en décembre 2022, d'engager un processus de mise en vente des filiales américaines. En août 2023 la mise en vente des filiales américaines a été abandonné et il a été décidé de mettre en œuvre un plan de redressement des dites filiales.

Par ailleurs, Egide doit faire face à l'inflation qui se traduit par une hausse des matières premières, de l'énergie et de la main d'œuvre. Le Groupe réagit en essayant de négocier des hausses de prix de vente avec ses clients pour répercuter les hausses de matières premières, de l'énergie et de la main d'œuvre. Les pressions inflationnistes sont plutôt maîtrisées et le business model repose sur des cotations pour chaque nouvelle commande. Les prix de l'énergie ont surtout augmenté à partir de 2022, résultant en une hausse de 303K€ en 2023 des dépenses d'électricité et de gaz qui sont passées de 487K€ à 789K€.

En 2023, les provisions pour charges de Egide SA ont augmenté de 97K€ suite à une dotation de 450K€ pour des litiges au premier semestre 2023 et au paiement de 340K€ au second semestre 2023 suite à un jugement de la cour d'appel de Nîmes pour des litiges prudhommes.

Egide a procédé à deux augmentations de capital en numéraire et sans suppression du DPS au second semestre 2023 pour un montant net de 3.719 K€ et l'émission de 5.912.496 nouvelles actions.

Le Groupe n'a pas d'activité et ne dispose d'aucun actif en Russie et en Ukraine. Ainsi, le conflit en cours en Ukraine n'a à ce jour pas eu d'incidence négative significative sur le Groupe.

2. Evénements postérieurs à la clôture

Egide a annoncé dans un communiqué de presse fin avril, qu'en 2024, le Groupe Egide entend maintenir sa trajectoire de développement commercial et de rentabilité avec les objectifs suivants :

- Maintien du chiffre d'affaires consolidé à un niveau stable avec une croissance des activités des filiales aux Etats-Unis qui devrait compenser la baisse anticipée des activités d'Egide SA, due à des facteurs géopolitiques.
- Poursuite de la mise en œuvre de stratégies commerciales, notamment en élargissant sa gamme de produits (batteries thermiques, dispositifs de mise à feu) dans le secteur militaire et en explorant de nouveaux marchés géographiques porteurs afin de diversifier son portefeuille clients.
- Poursuite de l'amélioration de la rentabilité des filiales américaines et optimisation des opérations du Groupe aux Etats-Unis
- Maintien de la rentabilité du groupe à un niveau équivalent à celui de 2023.
- Etude minutieuse de toutes les options pour répondre à son besoin en fonds de roulement et à ses projets d'investissement.

Ces résultats, bien que provisoires, témoignent de l'efficacité des stratégies de redressement mises en place depuis 2023 par le Groupe.

3. Principes, règles et méthodes comptables

3.1 - Référentiel

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions des articles L123-12 à L123-28 du code du Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du règlement ANC 2014-03 et aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2023 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Cette dernière a été évaluée au moyen d'un budget et d'une prévision de trésorerie mensualisée jusqu'en juin 2025 qui prévoit une levée de fonds. Ces éléments ont été jugés satisfaisants par le Conseil d'Administration d'arrêté des comptes du 29 avril 2024 et le conseil d'administration du 5 juillet 2024.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante.

Aucun changement de méthode n'a été introduit cette année.

3.2 - Estimations et jugements comptables déterminants

La société procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles et sur les titres que la société peut être amenée à réaliser. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 3.8 ci-dessous, les montants recouvrables sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

3.3 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations incorporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, conformément au règlement ANC 2014-03.

Compte tenu du caractère « sur mesure » des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et développement n'est immobilisé à l'actif du bilan.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	10 à 20 %
Logiciels	20 à 33,33 %
Brevets	8,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte des valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations incorporelles de la société.

Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

3.4 - Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient de l'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Le montant amortissable est amorti sur la durée d'utilité de l'actif. La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser un actif.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires

à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations corporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, conformément au règlement ANC 2014-03.

Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront à la société et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations en cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'équipement remplacé est sorti de l'actif. Les actifs significativement décomposables sont les fours « céramique » dont le remplacement de la thermique (environ 20 % de la valeur totale du four) a lieu tous les 4 ans alors que la durée d'utilité de ces fours est de 10 ans.

Les immobilisations amortissables sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Constructions	4 %
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 %
Fours (structure, hors composants identifiés)	10 %
Thermique des fours céramique (composants identifiés)	25 %
Equipements de production de céramique (sérigraphie, via filling ...)	12,50 %
Installations de production de céramique (salle blanche, banc de coulage ...)	10 %
Equipements d'usinage du graphite (centres d'usinage à commande numérique)	10 %
Autres installations techniques, matériel et outillage industriel	12,50 à 33,33 %
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	10 à 33,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations corporelles de la société.

Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

3.5 - Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de la société.

Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations financières sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06

3.6 - Stocks

Les stocks sont valorisés de la manière suivante :

- Le coût d'acquisition des matières premières approvisionnements et marchandises correspond au prix d'achat augmenté des frais accessoires d'achat.
- Les coûts des travaux en cours et des produits finis et semi-finis comprend :
 - o les coûts d'acquisition des matières premières et des composants,
 - o la main d'œuvre directe (heures réelles pointées pour un lot valorisé au taux horaire chargé de l'atelier correspondant) ,
 - o les coûts de sous-traitance réels et
 - o les frais généraux (qui couvrent les coûts indirects de production) calculés sur la base d'un pourcentage appliqué au coût direct.

Le coût historique des stocks et en-cours est évalué selon la méthode du coût réel de production de chacun des lots en stock.

Des provisions pour dépréciation sont constitués :

- Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits,
- En fonction de la valeur économique des stocks compte tenu de la faible rotation.

3.7 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction du risque de non-recouvrement.

En ce qui concerne l'affacturage, le compte Clients est soldé lors du transfert de la créance au factor matérialisé par la quittance subrogative. La créance qui naît ainsi vis-à-vis du factor s'éteint lors du financement de la quittance, sous déduction de la retenue de garantie et des frais et commissions dus

3.8 – Dépréciations d'éléments d'actif

Actifs non financiers

En application des dispositions du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT.

Egide procède à l'évaluation des cash-flows futurs actualisés que va générer chaque UGT.

La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash-flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée.

Les dotations et reprises relatives aux dépréciations des éléments de l'actif immobilisé apparaissent dans le résultat d'exploitation du compte de résultat de la société.

Actifs financiers

Les titres de participation sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour la société. Cette valeur est appréciée à la clôture de chaque exercice et la dépréciation qui peut en résulter est revue à cette occasion.

Stocks et encours

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente.

Ces dépréciations sont calculées, sur la base du stock non réservé par des clients, de la manière suivante :

- 5% pour le stock de moins de 12 mois
- 75% pour le stock de 13 à 24 mois
- 100% pour le stock de plus de 24 mois.

Créances

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non-recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

3.9 – Capitaux propres

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

3.10 – Provisions

Les provisions pour risques et pour charges sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus, ou en cours, rendent probables.

Elles comprennent notamment :

- Les provisions pour restructuration
- les provisions constituées au titre des indemnités de fin de carrière et les médailles du travail
- les provisions pour charges qui sont des provisions pour couvrir les litiges prudhommaux

Provision pour restructuration : La provision pour restructuration de Trappes pour 35K€ suite au déménagement en 2019 est destinée à couvrir les coûts de remis en état du bâtiment de Trappes lors de la restitution à venir en 2025. Un montant de 200K€ provisionné en 2022 qui concernait des litiges prudhommaux a été reclassée en 2023 en Provision pour charges.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires

Les indemnités de départ en retraite, les allocations d'ancienneté et les médailles du travail font l'objet d'une provision calculée conformément aux nouvelles recommandations comptables depuis 2021. Les engagements d'indemnités de départ en retraite et les allocations d'ancienneté résultent des conventions collectives et accords d'entreprise applicables à chaque établissement.

Les engagements relatifs aux médailles du travail sont calculés conformément aux dispositions légales en la matière.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc. ...) est constaté intégralement en compte de résultat.

Provisions pour charges

La provision pour charges correspond à une provision pour des litiges prudhommaux avec des anciens salariés de la société. Le montant de la provision correspond à l'évaluation par la société du risque probable par rapport aux demandes faites par les salariés auprès des prudhommes. Ce montant reste en provision jusqu'au dénouement du contentieux et au paiement des éventuels montants décidés par un Conseil des Prud'hommes ou une Cour d'appel.

3.11 – Operations en devise et écarts de conversion

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin de période. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés dans le compte de résultat au taux de la date des opérations. En fin de période, les dettes et créances en devises sont valorisées au cours de clôture. Compte tenu des faibles montants en jeu, l'écart a été passé directement dans les charges ou produits financiers sous la rubrique « différences de change ».

De la même façon, les comptes bancaires et de caisse en devises sont également ajustés au cours de clôture

3.12 – Chiffre d'affaires

Les revenus générés par la Société proviennent essentiellement de la vente de boîtiers hermétiques et accessoirement de frais d'outillage s'y rapportant facturés sous forme de services.

Ces biens (les boîtiers) sont vendus sur la base de bons de commande client qui incluent des prix fixes et déterminables.

Les produits sont expédiés selon l'incoterm départ usine (incoterm EXW). Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine

Notes complémentaires sur le bilan et le compte de résultat

4. Immobilisations incorporelles

4.1. Concessions, brevets, licences

La variation des autres immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2022	Acquisitions, créations,	Cessions	Valeur brute au 31/12/2023
Concessions, brevets, licences	419 033	2 150	0	421 183

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Euros	Amortiss. cumulés au 31/12/2022	Dotations	Reprises et sorties	Amortiss. cumulés au 31/12/2023
Concessions, brevets, licences	407 805	5 696	0	413 501

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels.

4.2 Fonds commercial

Euros	31/12/2023	31/12/2022
Fonds de commerce de Bollène	152 449	152 449
Dépréciation	-152 449	-152 449
Valeur nette comptable	0	0

Ce fonds commercial résulte de l'acquisition en 1992 de l'établissement de Bollène, et notamment de l'activité « boîtiers céramique de type MCM » qui y était développée.

Ce fonds de commerce a été totalement déprécié en 2002, les produits concernés par l'acquisition de cette technologie n'étant plus commercialisés.

5. Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Valeur brute au 31/12/2022	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2023
Constructions	19 901			19 901
Install. techniques et outillage industriel	9 251 072	653 705	562 658	9 342 119
Autres immobilisations corporelles	1 399 575	33 786		1 433 361
Immobilisations corporelles en cours	201 947	202 950	112 321	292 576
Avances et acomptes	-	-		0
Total	10 872 495	890 441	674 979	11 087 957

Les investissements qui s'élevaient à 890.441 euros pour l'exercice 2023 concernent essentiellement des machines industrielles pour l'usine de Bollene qui ont été pour la plupart cédées ensuite dans le cadre de financement par crédit-bail pour une valeur de cession de 562 658 euros.

La variation des amortissements des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Amortiss. cumulés au 31/12/2022	Dotations	Reprises et sorties	Amortiss. cumulés au 31/12/2023
Constructions	3211	2 048		5 259
Install. techniques et outillage industriel	8 656 269	144 835		8 801 104
Autres immobilisations corporelles	1 047 138	109 940		1 157 078
Immobilisations corporelles encours	112 321		112 321	
Total	9 818 939	256 823	112 321	9 963 441

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont calculées en mode linéaire et enregistrées en résultat d'exploitation pour 256 823 euros.

6. Immobilisations financières

Rubriques (euros)	Valeur brute au 31/12/2022	Variation	Valeur brute au 31/12/2023
Participation Egide USA LLC	82 984 842		82 984 842
Autres titres immobilisés	100		100
Dépôts de garantie	425 613	6 036	431 649
Gage espèce prêt Sofired-PME Défense	30 000	-30 000	0
Total	83 440 555	-23 964	83 416 591

Comme il est décrit plus haut au chapitre 3.8. Dépréciations, la valeur des titres de participations dans la holding Egide USA LLC, qui détient 100% des titres des sociétés Egide USA Inc. et Santier Inc., a été ajustée en 2022 grâce une dépréciation complémentaire de 3 millions d'euros afin de refléter l'estimation de la valeur de cession de cette holding et de ses deux filiales américaines.

7. Stocks et en-cours

La variation des stocks et encours s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Valeur brute au 31/12/2022	Variation	Valeur brute au 31/12/2023
Mat. prem. & approv.	3 331 450	-194 089	3 137 361
Encours	920 908	89 590	1 010 498
Produits finis	864 628	185 569	1 050 197
Marchandises	5 532	-1 999	3 533
Total	5 122 518	79 071	5 201 589

Rubriques (euros)	Dépréciation au 31/12/2022	Variation	Dépréciation au 31/12/2023
Mat. prem. & approv.	1 055 391	-12 143	1 043 248
Encours	0	0	
Produits finis	518 768	-44 892	473 876
Marchandises	3 558	-25	3 533
Total	1 577 717	-57 060	1 520 657

Rubriques (euros)	VNC au 31/12/2022	Variation	VNC au 31/12/2023
Mat. prem. & approv.	2 276 059	-181 946	2 094 113
Encours	920 908	89 590	1 010 498
Produits finis	345 860	230 461	576 321
Marchandises	1 974	-1 974	0
Total	3 544 801	136 131	3 680 932

8. Créances clients

La variation du poste clients s'analyse comme suit :

Euros	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2023
Clients et comptes rattachés	815 626	1 098 460
Provision	32 436	32 436
Valeur nette comptable	783 190	1 066 024

Le recours à l'affacturage est effectif depuis avril 2006. Les créances clients cédées à l'affacturage mais non encore réglées s'élève à 2 965 K€ au 31 décembre 2023, ce qui porterait la valeur nette des créances clients en l'absence d'affacturage à 4 014 k€ au 31 décembre 2022 contre 3 361k€ au 31 décembre 2022.

9. Etat des créances et des dettes

Etat des créances (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières- dépôts et cautionnements	431 649		431 649
Avances et acomptes versés	8 232	8 232	
Créances clients et comptes rattachés	1 098 480	1 066 024	32 436
Etat : crédit d'impôt recherche	715 690	143 642	572 048
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	172 889	172 889	
Factor	544 951	544 951	
Compte courant Groupe	1 978 639	1 978 639	
Subvention à recevoir & Etat Produit à recevoir	598 668	598 668	
Débiteur divers (dont fournisseur et personnel)	27 942	27 942	
Charges constatées d'avance	180 156	180 156	
Total	5 757 277	4 721 144	1 036 133

La créance relative aux factors représente le fonds de garantie non financé.

La créance de Crédit d'Impôts Recherche est à plus d'un an car la société n'a pas le statut de PME et doit donc attendre 3 ans avant d'encaisser la créance de l'état. Toutefois, 80% de cette créance sur l'état est financée auprès de la BPI.

10. Capitaux propres

10.1. Capital social

Le capital est composé de 16 259 364 actions au nominal de 0,50€. Il s'élève donc à 8.129.682 euros. Le capital social a été augmenté en 2023 de 2 956 248 euros par l'émission de 5 912 496 actions à la valeur nominale de 0,50 euros au cours d'augmentation de capital en numéraire.

10.2. Prime d'émission

La prime d'émission a augmenté de 763 404,40€ en passant de 99 975,69 euros au 31 décembre 2022 à 862 782,09 euros au 31 décembre 2023 à la suite de :

- L'émission de 5 912 496 actions avec une prime d'émission de 0,15 euros par action
- Diminuée de 124 068 euros de frais d'émission déduite de la prime.

10.3. Plans d'options de souscription d'actions

Autorisés par les assemblées générales du 16 juin 2016 et 19 juin 2020 d'Egide SA, les conseils d'administration des 19 mai 2017, 30 juin 2020, 22 mars et 29 septembre 2021 et du 1^{er} juin 2023 ont consenti au bénéfice d'un de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société et de ses filiales détenues directement ou indirectement, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant des rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.

Il a été attribué de nouvelles options au cours de l'exercice 2023. En revanche, 250 000 options anciennes sont devenues caduques.

La situation des divers plans à la clôture de l'exercice est la suivante :

Numéro du plan	Plan n° 8.1	Plan n° 10.1	Plan n° 10.2	Plan n° 10.3	Plan n° 10.4	Plan n° 10.5	Total
Assemblée générale du	16/06/2016	19/06/2020	19/06/2020	19/06/2020	19/06/2020	19/06/2020	
Conseil du	19/05/2017	30/06/2020	22/03/2021	22/03/2021	29/09/2021	01/06/2023	
Nombre d'actions pouvant être souscrites en exercice des options attribuées	380 000	620 000	40 000	20 000	60 000	100 000	1 220 000
Date de départ d'exercice	19/05/2017	30/06/2020	22/03/2021	03/04/2021	29/09/2021	01/06/2023	
Date de fin d'exercice	18/05/2024	29/06/2027	21/03/2028	02/04/2028	28/09/2028	28/09/2030	
Levée minimum	2 500 actions						
Durée d'acquisition minimum	2 ans						
Durée minimum de détention	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	
Prix de souscription	2,57 €	0,85 €	1,01 €	1,05 €	1,32 €	0,64 €	
Nombre d'options exercées	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'options perdues ou abandonnées	355 000	540 000	20 000		40 000		955 000
Nombre restant à lever au 31.12.2023	25 000	80 000	20 000	20 000	20 000	100 000	265 000

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2023 a été de 0,692 euros, et le cours de clôture du 31 décembre 2023 est de 0,729 euros.

10.4. Tableau de variation des capitaux propres

Euros	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net comptable	-241 612	-2 706 719
Soit par action	-0,01	-0,26
Dividende proposé	0	0
Soit par action	0	0
Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation	8 840 943	10 182 366
Affectation du résultat de l'exercice précédent par l'AGO	-2 706 719	303 843
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	6 134 224	10 486 209
Variations en cours d'exercice :	0	0
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO et hors résultat	6 134 224	10 486 209
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	-241 612	-2 706 719

11. Provisions

La variation des comptes de provisions s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	31/12/2022	Dotations 2023	Reprises 2023	31/12/2023
Provisions pour indemnités de départ en retraite et obligations similaires	511 925		12 277	499 649
Provisions pour restructuration	235 079		200 000	35 079
Provisions pour charges (litiges prudhommaux)	0	450 000	140 670	309 330
Total	747 004	450 000	352 947	844 058

Dotations et reprises d'exploitation 450.000 352 947

Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires

Les indemnités de départ en retraite, les allocations d'ancienneté et les médailles du travail font l'objet d'une provision calculée conformément aux nouvelles recommandations comptables depuis 2021. Les engagements d'indemnités de départ en retraite et les allocations d'ancienneté résultent des conventions collectives et accords d'entreprise applicables à chaque établissement. Les engagements relatifs aux médailles du travail sont calculés conformément aux dispositions légales en la matière.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc. ...) est constaté intégralement en compte de résultat.

Les principales hypothèses de calcul de la provision pour indemnités de départ en retraite qui ont été retenues sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 63 et 65 ans, en fonction du statut non-cadre ou cadre,
 - taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 2,5 %,
 - l'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'INSEE 2014-2016,
 - Les taux de rotation retenus sont : 6,60% constant pour les Cadres et 3,50% constant pour les Employés
 - le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 3,17 % contre 3,50% en 2022 (taux Markit Iboxx corporate AA 10+).
- Provision pour restructuration : La provision pour restructuration de Trappes pour 35K€ suite au déménagement en 2019 est destinée à couvrir les coûts de remis en état du bâtiment de Trappes lors de la restitution à venir en 2025. Un montant de 200K€ provisionné en 2022 qui concernait des litiges prudhommaux a été reclassée en 2023 en provision pour charges.
 - Provision pour charges : La provision pour charges est destinée à couvrir les risques estimés dans le cadre de litiges prud'hommaux avec 5 ancien salariés.

12. Tableau des dépréciations

Rubriques (euros)	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	152 449	0	0	152 449
Immobilisations corporelles	112 321	0	112 321	0
Immobilisations financières	76 984 842	0	0	76 984 842
Stocks et encours	1 577 717	146 155	203 215	1 520 657
Créances	32 436	0	0	32 436
Total	78 859 765	146 155	315 536	78 690 384

En 2022, les titres de la holding américaine Egide USA LLC, détenant Egide USA Inc. et Santier Inc. ont été dépréciés à hauteur de 3M€ pour tenir compte de l'estimation d'une valeur possible de vente.

13. Dettes

Etat des dettes (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire Vatel	721 018	244 018	477 000	
BPI Financement CIR	387 500	115 000	272 500	
PGE	879 459	283 942	595 517	
Dettes rattachées à particip. Egide USA LLC	465 117	-	465 117	
Dettes financières	2 453 093	642 959	1 810 134	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 000 187	2 000 187		
Personnel et comptes rattachés	743 219	743 219		
Sécurité sociale, autres org. soc.	754 664	754 664		
Etat : autres impôts et taxes	65 821	65 821		
Autres dettes	272 583	272 583		
Dettes Diverses	3 836 474	3 836 474		
Total	6 289 567	4 479 433	1 810 134	

14. Charges constatées d'avance

Rubriques (euros)	31/12/2023	31/12/2022
Achat Matière première	1 124	8 566
Loyers et charges locatives	48 152	92 359
Assurances	82 503	6 699
Redevances de logiciels	9 216	22 632
Divers (Maintenance,...)	39 160	24 400
Total	180 155	154 655

15. Charges à payer

Rubriques (euros)	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs - factures non parvenues	357 337	255 446
Clients – avoirs à établir	68 365	
Personnel – indemnités de sécurité sociale	689	2 556
Personnel – dettes provisionnées pour congés à payer et charges afférentes	775 338	660 308
Personnel – dettes provisionnées pour primes à payer et charges afférentes	133 827	56 250
TVA sur avoirs à recevoir	68	
Etat – Autres charges à payer	34 120	26 186
Notes de frais à payer	1 688	136
Commissions à payer	100 972	44 868
Intéressement à payer	40 000	
Total	1 512 405	1 045 750

16. Produits à recevoir

Rubriques (euros)	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs - avoirs à recevoir	408	
Clients factures à établir	0	
Autres produits à recevoir	30 668	
TVA sur factures non parvenues	58 725	36 929
Etat – subvention à recevoir	568 000	627 100
Total	657 801	664 029

17. Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que capital (hors résultat de l'exercice)	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus (euros)		Prêts et avances consentis et non encore remboursés (euros)	Montant des cautions et avais donnés par la société (euros)	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	
				Brute	Nette						
EGIDE USA LLC Williamington, DW – Etats Unis	78 181 828 USD	660 959 USD	100%	82 984 842	6 000 000	Néant	Néant	(23 077) USD	Néant	Création le 08/11/2000. Société détiènt Egide USA Inc. et Santier Inc.	

18. Impôt sociétés et déficits fiscaux

Le montant des déficits fiscaux reportables à la clôture de l'exercice 2023 s'élève à 58 497k€.

Un crédit d'impôt recherche a été comptabilisé au titre de l'exercice 2023 pour 233 k€. La société ayant perdu son statut de PME au sens Européen, ce crédit d'impôt ne sera remboursé que dans 3 ans. Un financement relai est en cours de mise en place.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt au taux normal d'imposition

Allègements (euros)	2023	2022
Indemnité de départ en retraite	- 17 315	1 421
Allocation ancienneté et médaille du travail	5 038	3 782
Ecart de conversion passif	-	-
Déficits reportables fiscalement	- 58 493 563	- 58 108 580
Total	- 58 505 839	- 58 103 377
Taux d'imposition	25%	25%
Soit un allègement de la dette future d'impôt	- 14 626 460	- 14 525 844

19. Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité

Le chiffre d'affaires 2023 (hors Groupe) correspond majoritairement à des livraisons de produits finis expédiés pendant la période.

19.1 Ventilation du chiffre d'affaires par ligne de produits

Secteurs d'activité (Keuros)	31/12/2023	31/12/2022
Verre métal		7 575 970
Céramique		7 567 641
Activités annexes		317 596
Groupe Egide	137 928	299 115
Total	17 634 762	15 760 322

19.2 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs géographiques

Secteurs géographiques (euros)	31/12/2023	31/12/2022
France	6 917 565	6 708 195
CEE hors France	3 329 156	1 686 018
USA et Canada	1 079 017	577 555
Autres pays	6 171 193	6 489 439
Groupe Egide	137 928	299 115
Total	17 634 762	15 760 322

20. Résultat financier

Rubriques (euros)	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts des emprunts	-93 596	-48 030
Résultat net des opérations en devises	-24 346	-5 725
Commission spéciale de financement - affacturage	-120 698	-38 822
Dépréciation des titres de participations	0	-3 000 000
Autres charges	-15 578	-40 358
Total	-254 218	-3 132 935

21. Résultat exceptionnel

Rubriques (euros)	31/12/2023	31/12/2022
Pénalités et amendes échéancier Urssaf	-26 793	-12 022
Subvention d'investissement	165 080	133 647
Profit sur exercice antérieur	18 363	
Total	156 657	121 625

Les subventions d'investissement octroyées par les pouvoirs publics pour financer l'achat d'équipements pour l'usine, sont reprises en résultat exceptionnel à hauteur de l'amortissement ou du cout de crédit-bail des machines.

22. Rémunération des dirigeants

En 2023, la rémunération brute versée aux dirigeants se décompose comme suit :

- Pour la fonction de Président Directeur Général du 1^{er} janvier 2023 au 1^{er} juin 2023 : \$214,155.87
- Pour la fonction de Directeur Général du 1^{er} juin 2023 au 31 décembre 2023, aucune rémunération n'a été versée
- Pour la fonction de Directeur Général Délégué du 1^{er} juin 2023 au 31 décembre 2023, aucune rémunération n'a été versée

En 2023, 60KE de jetons de présence ont été versés à deux administrateurs indépendants.

23. Autres engagements

23.1. Engagements donnés

23.1.1. Engagements en faveur des sociétés liées

Néant

23.1.2. Engagements en faveur des établissements de crédit

Les engagements hors bilan en faveur des établissements de crédit peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Rubriques (euros)	31/12/2023	31/12/2022
Nantissements		
Cautions données		
Total	Néant	Néant

23.1.3. Engagements de crédit-bail

Les engagements de crédit-bail concernent uniquement les postes suivants et se résument comme suit :

Matériel industriel (euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur des biens à la date de signature du contrat	1 925 233	881 955
Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées si ces biens avaient été acquis :		
- au cours de l'exercice	232 664	102 166
- cumulées à l'ouverture de l'exercice	162 196	119 205
Redevances payées :		
- au cours de l'exercice	316 535	116 761
- cumulées à l'ouverture de l'exercice	152 051	131 513
Redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	1 275 708	701 739
Prix d'achat résiduel	13 777	7 575

23.1.4. Engagements d'affacturage

L'entreprise cède ses créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. L'encours hors-bilan est de 2 965 K€ au 31 décembre 2023

En cas de non-paiement d'une créance, l'entreprise serait appelée à rembourser l'avance reçue.

28.2. Engagements reçus

Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

28.3. Engagements réciproques

Egide SA avait souscrit une police d'assurance-crédit dont les factors étaient désignés comme bénéficiaires. Ce service est maintenant intégré dans la prestation du factor qui a donc souscrit une police globale.

24. Ventilation de l'effectif moyen

	2023	2022
Cadres et assimilés	32	32
Agents de maîtrise et techniciens	21	19
Employés	4	4
Ouvriers	94	84
Effectif moyen	150	139

